

# Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS .....	5
INTRODUCTION.....	6
SOURCES.....	11
Notes sur les sources.....	11
Etat des sources .....	14
1.    LE PUBLIC DANS L'ESPACE DE LA BIBLIOTHEQUE A LA FIN DU XIX <sup>E</sup> SIECLE.....	17
1.1 Les livres avant le public .....	17
1.2 Les « travailleurs », un public tout de même plus légitime que d'autres ?.....	24
2.    LES PUBLICS : LES REPRESENTATIONS SOCIOCULTURELLES INFLUENCENT LES PRATIQUES .....	30
2.1 Quels publics pour quelles bibliothèques ?.....	30
2.1.1 Dans les bibliothèques municipales, la peur d'un public implicitement défini .....	30
2.1.2 Le « lecteur-enfant » dans les bibliothèques populaires.....	33
2.2 Quelle place pour les femmes ? .....	36
2.3 Quelle prise en compte pour les jeunes publics ? .....	41
2.4 L'émergence d'une nouvelle légitimité pour le « non public » .....	49
3.    LES PROBLEMES DE LA MULTIPLICATION DES PUBLICS ET LEUR COHABITATION .....	53
3.1 Vers une diversité des publics .....	53
3.2 L'augmentation de la fréquentation des bibliothèques : un problème pour les bibliothécaires ?.....	61
3.3 Faire cohabiter les publics n'empêche pas la différenciation .....	67
3.3.1 Les jeunes publics .....	68
3.3.2 Les publics en situation de handicap .....	73
3.3.3 Les publics particuliers .....	75
CONCLUSION.....	78
BIBLIOGRAPHIE .....	81
ANNEXES.....	84
TABLE DES MATIERES .....	90
TABLE DES TABLEAUX.....	92
TABLE DES ANNEXES .....	93

## Sigles et abréviations

ABF : Association des Bibliothécaires Français

BBF : Bulletin des Bibliothèques de France

BCP : Bibliothèque Centrale de Prêt

BPI : Bibliothèque Publique d'Information

CARD : Comité Américain pour les Régions Dévastées

# Introduction

Au XXI<sup>e</sup> siècle, l'action des bibliothèques est indissociable de leurs publics. En effet, aujourd'hui, la fréquentation des publics est, pour une bibliothèque, garante d'une certaine utilité et un argument fort, face aux tutelles, pour le maintien des budgets dans une période de crise économique. Pourtant, les publics n'ont pas toujours eu cette place dans les établissements de lecture publique.

Mais que regroupe-t-on derrière la notion de « public » ? Il est vrai qu'il s'agit là d'un terme qui recouvre des réalités diverses. Les publics sont à la fois les inscrits, et les non inscrits qui fréquentent malgré tout la bibliothèque. On parle également de « non public » pour désigner les personnes éloignées des bibliothèques mais que l'on peut potentiellement faire entrer au sein des institutions. Ajoutons à cela que le public est multiple et recouvre énormément de diversités sociales, culturelles et économiques. Pour notre étude, il s'agira de prendre la notion de public dans sa globalité afin de révéler toutes les réalités potentielles.

Nous disions donc que les publics n'ont pas toujours eu une place dans les bibliothèques : chacun a en tête la réputation traditionnelle de ces dernières qui en fait des lieux sombres, austères et poussiéreux, réservés à une élite intellectuelle et dont le bibliothécaire est le représentant. Cette réputation repose sur une réalité ancienne, puisque le portrait du bibliothécaire durant l'Ancien Régime que nous dresse Maurice Caillet, c'est-à-dire deux siècles plutôt, dessine déjà cela : il est « presque toujours issu d'une bonne mais moyenne bourgeoisie (...). De solide formation, essentiellement classique, il doit à l'enseignement des bons pères une maîtrise du latin (...). Ses goûts (...) sont surtout littéraires<sup>1</sup>. » On le sait, la vision traditionnelle du bibliothécaire ne fait pas l'éloge de la relation qu'il entretient avec son public : le bibliothécaire est avant tout un bibliographe<sup>2</sup> érudit qui assure peu le service aux usagers. En règle générale, il refuse l'accès à la bibliothèque à certains types de publics pour privilégier une élite : « Quel est, dans l'esprit du bibliothécaire des deux derniers siècles de l'Ancien Régime, le public qu'il accepte de recevoir ? Il n'y a là aucun doute : l'idée qu'il se fait de ceux qui doivent bénéficier de ses connaissances, de sa sollicitude et des richesses de son fonds est celle qui anime presque tous les

---

<sup>1</sup>CAILLET, Maurice, « Les bibliothécaires », JOLLY, Claude dir., *Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, Paris, Cercle de la Librairie, 2008, vol. 2, pp.484-487

<sup>2</sup>Selon le *Trésor de la langue Française* (TLF) : en « 1665, « celui qui fait des catalogues de livres » (*L'imprimeur au lecteur* dans *Fr. mod.*, t.23, p.215) » : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3877174020> (consulté le 15/03/2016)

intellectuels du temps [...], c'est une vision parfaitement élitiste<sup>3</sup>. » Les bibliothèques sont donc réservées à ces élites intellectuelles à des fins d'étude et d'érudition.

Avec Révolution Française on voit se dessiner une ébauche de changement : l'instauration de la République est fondée sur des principes d'égalité entre tous, et le citoyen doit avoir accès à la connaissance pour voter en tout état de conscience. Ainsi, avec les livres issus des confiscations révolutionnaires, des dépôts littéraires ont été entrepris, mais ils restèrent longtemps à l'abandon. Force est de constater que la conception de l'inventaire de ces confiscations fût lente et incomplète. De nombreuses tentatives virent le jour pour créer des bibliothèques publiques, notamment grâce aux lois concernant les bibliothèques de district (1794) et les écoles centrales (1795). À la fin de la décennie, des bibliothèques publiques sont effectivement créées et porteuses d'une volonté de lecture pour tous, mais elles se heurtent à des difficultés en raison du manque de moyens qui leur sont alloués. Les collections sont peu adaptées au public visé et une certaine vision se dessine à propos des missions de ces bibliothèques. L'instruction du 15 floréal an IV (4 mai 1796) rédigée par le ministre de l'Intérieur Pierre Bénézech, illustre bien les missions que doivent assumer les bibliothèques des écoles centrales :

*« Ces bibliothèques doivent avoir pour objet,*

*1° de faciliter tant aux élèves qu'aux professeurs l'étude de toutes les sciences qui seront enseignées dans ces écoles ;*

*2° De suppléer aux parties utiles d'enseignement qui n'y sont pas comprises, et de compléter ainsi l'instruction ;*

*3° D'offrir de plus au public, auquel ces bibliothèques seront ouvertes plusieurs jours de chaque décade, les objets d'utilité, de curiosité et d'agrément dignes d'une nation instruite et polie<sup>4</sup>. »*

Le but de ces bibliothèques est donc purement éducatif, puisque leur objectif est de se placer dans la continuité de l'enseignement prescrit dans les écoles. Les collections doivent contenir suffisamment d'ouvrages à portée scientifique pour l'étude, et doivent également contenir ce qui n'est pas étudié à l'école (c'est le 2°) afin de parfaire l'éducation des enfants. Puisque ces bibliothèques sont ouvertes au plus grand nombre, c'est-à-dire aux parents

---

<sup>3</sup> CAILLET, M., « Les bibliothécaires », *op. cit.*, p. 487

<sup>4</sup> ROBERT, Ulysse, *Recueil de lois, décrets, ordonnance, arrêtés, circulaires, etc. concernant les bibliothèques publiques communales, universitaires, scolaires et populaires publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique*, Paris : H. Champion, 1883, p.67

également, une de leurs missions est aussi de participer à l'éducation très rudimentaire de ces adultes et donc de la renforcer. Nous voyons se dégager un certain paternalisme : il faut prendre en charge l'éducation du peuple en lui mettant entre les mains les « bons livres » afin qu'il se construise une culture suffisante pour rendre sa condition plus facile, mais que cela ne l'emmène pas pour autant à se révolter. Remarquons également qu'il n'est fait nulle part mention de la lecture en tant que distraction.

À cause du manque de moyens, peu de bibliothèques d'écoles centrales virent le jour (32 seulement furent créées contre les 108 possibilités). Ainsi, avec le décret du 8 pluviôse an XI (28 Janvier 1803), ces bibliothèques passent sous la tutelle des municipalités :

*« Art. 1er. — Immédiatement après l'organisation des lycées, les bibliothèques des écoles centrales, sur lesquelles les scellés auront été apposés en vertu des arrêtés du 24 vendémiaire (10 octobre 1802), seront mises à la disposition et sous la surveillance de la municipalité.*

*Art. 2. — Il sera nommé par ladite municipalité un conservateur de la bibliothèque, dont le traitement sera payé aux frais de la commune.*

*Art. 3. — Il sera fait de tous les livres de la bibliothèque un état certifié véritable, dont un double sera envoyé au Ministre de l'intérieur par le Préfet du département<sup>5</sup>. »*

Nous pouvons remarquer que ce décret donne des indications sur les conservateurs de ces bibliothèques et leur rémunération, sur les livres et l'inventaire qui doit en être fait, mais que l'on n'y parle pas des publics, contrairement à l'Instruction précédente. Le rôle de conservation est bien ce qui est le plus important dans la conception que l'on se fait des bibliothèques. Ce changement de statut permet une lente multiplication des établissements (l'ouverture se fait selon la bonne volonté des municipalités) mais il n'a que peu d'impact sur les conditions d'administration des bibliothèques. Ce sont toujours des lieux non adaptés au grand public puisqu'il n'est toujours pas pris en compte. Ne fréquentent les bibliothèques municipales que les élites intellectuelles, notamment parce que c'est le seul public que l'on admet tout à fait légitimement. Mais même s'il se comporte conformément aux attentes, le public dérange le bibliothécaire : l'accueil semble être une corvée pour la plupart des professionnels et seules les questions d'érudition paraissent avoir de l'importance, comme nous l'explique Léopold-Auguste Constantin : « Un des devoirs les plus pesants d'un bibliothécaire est l'obligation d'accueillir et de

---

<sup>5</sup>*Ibid.*, p.73-74.

satisfaire aux questions les plus triviales, aux demandes insignifiantes et indiscrètes, avec autant de prévenances et d'indulgence qu'aux plus savantes et aux plus intéressantes interrogations ; il doit, pour ainsi dire, faire abnégation de soi-même et s'identifier en quelque sorte, avec toute personne qui sollicite des renseignements, et qui souvent abuse de son temps et de son intarissable complaisance. C'est un sacrifice qu'il doit faire à sa situation<sup>6</sup>. »

Pour un service de lecture accessible aux classes laborieuses, il faudra compter sur des initiatives privées (associations catholiques ou laïques, privées) qui donnent naissance à des bibliothèques populaires. Le but de ces initiatives est de rendre les écrits moraux et instructifs accessibles aux classes défavorisées. L'État ne s'intéressera réellement aux bibliothèques populaires qu'en 1862 avec l'arrêté du ministre de l'Instruction publique Gustave Rouland qui donne naissance aux bibliothèques scolaires. Il permet aux bibliothèques de s'installer dans des locaux accessibles au plus grand nombre (les écoles sont des lieux fréquentés par le public cible) et ouvre ainsi ces établissements à un public défini comme *populaire*.

Parallèlement au développement de ces bibliothèques, on assiste à la naissance d'un discours bibliothéconomique dans le but de mieux gérer et administrer les bibliothèques. Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, des professionnels s'essaient à la rédaction de manuels afin de conseiller les bibliothécaires sur l'organisation de leur établissement. Ce besoin d'écrits théoriques va se renforcer tout au long du siècle et va permettre à la profession de s'imposer. Pourtant, la gestion du public ne sera que peu présente dans ces écrits, au moins au début. Il faudra attendre les modernistes du début du XX<sup>e</sup> siècle dont Eugène Morel est le principal représentant, mais surtout ceux de l'entre-deux guerre, qui vont considérer les besoins du public dans sa globalité et tenter de lui donner la place qu'il mérite au sein des bibliothèques. De même, les professionnels des bibliothèques commencent à s'exprimer sur leurs expériences. Par exemple, l'Association des Bibliothécaires Français créée en 1906 met en place dès 1907 son *Bulletin d'informations* dans lequel les professionnels peuvent exposer leurs points de vue et débattre sur leurs pratiques. Ainsi, aux côtés de la théorie des manuels, nous trouverons dans les revues des retours d'expérience et des débats entre professionnels.

Or nous savons que ces écrits bibliothéconomiques et ces récits d'expériences sont, jusqu'aux années 1950-1960 avec l'arrivée des statistiques, les repères principaux pour construire, gérer et administrer les bibliothèques. L'étude que nous allons entreprendre nous sera utile pour

---

<sup>6</sup> CONSTANTIN, Léopold-Auguste, *Bibliothéconomie ou Nouveau manuel complet pour l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques*, Paris : Roret, 1841, p.26.

comprendre comment les représentations des publics influencent l'organisation que l'on préconise pour les bibliothèques au fil du temps. Il sera intéressant de montrer que la notion de « public légitime » connaît une mutation et que cela engendre des changements conséquents pour l'organisation des bibliothèques. Pour cela, nous nous attacherons à étudier les représentations des publics des bibliothèques municipales en priorité, mais également les discours sur les usagers des bibliothèques populaires, à partir de la période qui précède ces changements (depuis l'apparition du discours bibliothéconomique vers 1830), et nous continuerons jusqu'aux années 1990 pour saisir ce que l'introduction de nouveaux publics a provoqué chez les bibliothécaires.

Dans la lignée des études déjà réalisées sur les publics, nous étudierons ces discours grâce à différents types de sources. Une des premières références, ce sont les manuels étudiés dans le mémoire rédigé par Julie Arros<sup>7</sup> qui traite du regard sur les publics au sein de ces écrits. Nous nous appuyerons sur ses propos tout en les complétant avec des articles de revues, puisque les manuels proposent un modèle théorique, alors que les revues professionnelles permettent une discussion, parfois un débat sur ce qui est réellement mis en pratique. En ce qui concerne la presse professionnelle nous nous pencherons sur des articles de la *Revue des bibliothèques*, du *Bulletin d'informations* de l'ABF et, pour la période plus récente, sur le *Bulletin des Bibliothèques de France*. Pour mener à bien cette étude, nous essaierons de comprendre comment les professionnels des bibliothèques perçoivent, conçoivent et prennent en compte les usagers des bibliothèques. Nous tenterons de saisir l'influence de ces représentations sur les pratiques des professionnels. D'abord, nous verrons quelle place prend le public dans les bibliothèques de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle. Il sera intéressant d'étudier ensuite l'influence que ces représentations socioculturelles ont sur les pratiques expérimentées et conseillées par les bibliothécaires puis de voir que la fin du XX<sup>e</sup> siècle est marquée par une forte expansion des publics qui n'est cependant pas toujours bien vécue par les bibliothécaires.

---

<sup>7</sup> ARROS, Julie, *Regards sur le public à travers les manuels de formation des bibliothécaires, 1830-1940*, Lyon : ENSSIB, 2014, 106 p.

# Sources

## Notes sur les sources

Comme nous l'avons dit, notre étude sur les publics est réalisée à partir de plusieurs types de sources : des manuels, des articles de revues, des écrits de professionnels. Il s'agit de s'appuyer sur des sources qui permettent de trouver des qualificatifs, des tournures de phrases, des problématiques qui révèlent les représentations que se font les professionnels de leurs publics.

### *Les manuels*

L'intérêt de l'étude des manuels réside dans le fait qu'ils donnent une vision de l'auteur sur sa définition des bonnes pratiques. Ils permettent de tracer l'opinion des auteurs et, du fait de leur diffusion et donc de leur influence, ils sont également acteurs d'un certain formatage des futurs bibliothécaires qui les consultent. Ce sont donc principalement les manuels qui ont longtemps construit l'image que les professionnels ont des publics.

Notre repère principal est le mémoire de Julie Arros<sup>8</sup>. En effet, elle a entrepris une étude des manuels publiés entre 1830 et 1940 sur la question de la place du public et des représentations qu'en ont les professionnels. Elle s'est particulièrement penchée sur les sept manuels suivants, dans l'ordre chronologique : Jean Pie Namur, *Manuel du bibliothécaire : accompagné de notes critiques, historiques et littéraires*, Bruxelles : J. B. Tircher, 1834 ; Léopold-Auguste Constantin, *Bibliothéconomie ou Nouveau manuel complet pour l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques*, Paris : Roret, 1841 ; Jules Cousin, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées : manuel théorique et pratique du bibliothécaire*, Paris : Durand et Pedone-Lauriel, 1882 ; Arnim Graesel *Manuel de bibliothéconomie*, traduit par Jules Laude, Paris : H. Welter, 1897 ; Seymour de Ricci, *Le problème des bibliothèques françaises : Petit manuel pratique de bibliothéconomie*, Paris : L. Giraud-Badin, 1933 ; Léo Crozet, *Manuel pratique du bibliothécaire*, Paris : Emile Nourry – J. Thiébaud, 1937. Julie Arros met en question la représentation des publics de ces auteurs par rapport à l'usage qu'ils souhaitent du lieu, à la politique documentaire et celle concernant le prêt. Elle met également en lumière les relations que ces auteurs estiment devoir entretenir avec les usagers, ou encore les

---

<sup>8</sup> *Ibid.*

caricatures qu'ils font de ces dits usagers. Nous nous appuyerons sur ces manuels ainsi que sur les commentaires qu'en fait Julie Arros pour illustrer notre propos.

À ces manuels nous ajoutons celui de Charles Henri Bach et Yvonne Oddon, *Petit manuel du bibliothécaire*. Bien qu'il concerne avant tout les BDP (à l'époque BCP), nous nous sommes intéressée à ce manuel parce qu'il s'inscrit dans la continuité des autres et permet également de nous rendre compte des changements de l'après-guerre. Nous avons trouvé d'intéressantes références sur les publics.

### *Les revues*

Nous avons relevé les paroles des professionnels des bibliothèques dans trois revues principalement : la *Revue des bibliothèques*, le *Bulletin d'informations* de l'ABF, et le *Bulletin des Bibliothèques Françaises*. L'intérêt des revues réside quant à lui dans le fait que ce sont plutôt des retours d'expérience, les revues peuvent amener au débat. Nous pourrions dégager d'autres réflexions que celles préconisées dans les manuels et ainsi voir que certaines idées ne sont pas acceptées ; nous pourrions aussi situer certains professionnels dans l'innovation ou dans le recul par rapport à leur époque.

La *Revue des bibliothèques* (1891-1936) nous intéresse parce que c'est une des plus anciennes revues qui concerne les bibliothèques et qui a été éditée de nombreuses années. Bien que ce soit une revue plutôt portée sur la bibliographie, nous trouvons tout de même beaucoup de participations de bibliothécaires d'autorité – ou non, qui témoignent de leurs expériences et, souvent en creux, révèlent leurs avis sur les publics. Du fait de l'importance du traitement bibliographique et donc du peu de témoignages des professionnels, nous avons essayé de traiter la plupart des numéros de cette revue disponibles sur Gallica<sup>9</sup> afin d'en retirer le maximum d'informations nécessaires à notre étude.

Il nous faut faire une remarque importante à propos de certains articles de cette revue. En effet, dans chacun des numéros, nous trouvons une « chronique des bibliothèques » dans laquelle nous avons pioché quelques unes de nos citations. Cependant, ces chroniques ne sont pas toujours attribuées à des auteurs précis. Nous pouvons seulement supposer que l'auteur peut être le secrétaire de rédaction de l'époque.

Le *Bulletin d'informations* de l'ABF, publié depuis 1907, est plutôt tourné vers les professionnels et la défense de leurs intérêts. Ce sont eux qui s'expriment sur leurs expériences et

<sup>9</sup> Gallica, *Revue des bibliothèques* disponible sur : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32858209n/date.r=revue%20des%20biblioth%C3%A8ques> (consulté le 30/05/2016)

leurs appréhensions quant à leur métier. Le temps imparti ne nous a pas permis de consulter tous les numéros du *Bulletin d'informations*, c'est pourquoi nous avons fait un sondage dans les décennies. La plupart du temps, les années choisies ont été celles du milieu de la décennie jusqu'à la fin (par exemple, les années suivantes ont été sondées : 1955-1960, 1965-1969, 1985-1995). Le but de ce sondage a été de voir si, en dix ans, les discours et les thèmes concernant les différents publics avaient changé, si certains avaient disparu, si de nouvelles problématiques étaient nées. Nous avons recensé tous les articles dont les titres nous paraissaient pertinents pour notre étude. Nous avons parfois débordé de notre sondage lorsque certaines informations manquaient ou n'étaient pas suffisantes, ou encore lorsque certains articles étaient pertinents.

Quant au *Bulletin des Bibliothèques Françaises* (BBF) qui voit le jour en 1956 sous l'égide de la Direction des Bibliothèques, il a été intéressant de le prendre en compte car il débute durant la période de changements, d'innovations, et de bouleversements pour les bibliothèques. Cette revue permet aussi aux professionnels de prendre la parole sur des sujets plus globaux à propos des missions des bibliothèques. Tous n'ont pas les mêmes préoccupations et les mêmes conceptions de leur métier et de leurs publics. Il nous faut remarquer que ce sont surtout des représentations en creux que nous allons trouver dans cette revue, selon les thèmes et la façon dont sont traités les différents publics. De plus, cette dernière s'oriente principalement sur la constitution d'études sociologiques des publics, ce qui est en général plutôt neutre. C'est pour cela que nous n'avons pas un nombre élevé des références. La démarche a été d'utiliser le moteur de recherche du site internet du *BBF*<sup>10</sup> et d'entrer des mots clés tels que « publics », « usagers », « lecteurs », « jeunes », entre autres. Nous avons essayé de trouver les articles les plus pertinents concernant les différents publics possibles pour la période la plus récente de notre étude.

### *Les écrits professionnels*

Nous parlerons ici de l'ouvrage d'Anne-Marie Bertrand, *Bibliothécaire face aux publics*, qui est le résultat d'une étude faite en 1993-1994 auprès des bibliothécaires de quatre grandes bibliothèques de la région Ile de France. L'auteur met en exergue les propos de ces bibliothécaires au sujet de leurs publics et de leur perception de leur métier qui a complètement évolué à partir des années 1970. Nous avons conscience que cet ouvrage traite surtout de grandes bibliothèques, ce qui n'est pas exhaustif au regard de la diversité de nos bibliothèques en France. Mais il est suffisamment complet et intéressant pour qu'il constitue notre source principale pour notre

---

<sup>10</sup><http://bbf.enssib.fr/moteur-de-recherche> [consulté le 14/04/2016]

période récente car la littérature professionnelle n'est pas toujours prolifique à propos des représentations des publics.

## Etat des sources

### Généralités

BAUCOMONT, Jean, « L'organisation de la lecture publique », *Bulletin d'informations*, ABF, 1930, n°7-12, pp. 201-214

BERTHET, « À propos de l'orientation moderne des bibliothèques », *Bulletin d'informations*, ABF, 1908, n°2 (mars avril), pp. 33-34

BERTRAND, Anne-Marie, *Bibliothécaires face au public*, Paris : BPI, 1995, 248 p.

« Chronique des bibliothèques », *Revue des bibliothèques*, 1924, n°4-6 (avril-juin), pp. 232-234

DEPASSE, Charles, « Les bibliothèques publiques en Belgique », *Revue des bibliothèques*, 1931, n°1-6, pp. 45-71

LEMAITRE, Henri, « Comptes rendus : *La Biblioteca popolare. Catalogo tipo*. – Milano, Federazione italiana delle biblioteche popolari (1924). In-16, 22 p. », *Revue des bibliothèques*, 1924, n°, pp. 470-472

SCHMIDT, Charles, « À travers la presse : bibliothèques et bibliothécaires », *Revue des bibliothèques*, 1930, n°1-6, pp. 199-201

SCHMIDT, Charles, « Rapports faits à la commission ministérielle de la lecture publique : Les bibliothèques municipales », *Revue des bibliothèques*, 1930, n°1-6, pp. 23-30

### Les manuels

BACH Charles Henri, ODDON Yvonne, *Petit guide du bibliothécaire*, 3e éd., Paris : Je sers, 1948, 178 p.

CONSTANTIN, Léopold-Auguste, *Bibliothéconomie ou Nouveau manuel complet pour l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques*, Paris : Roret, 1841, 266 p.

COUSIN, Jules, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées : manuel théorique et pratique du bibliothécaire*, Paris : Durand et Pedone-Lauriel, 1882, 374 p.

CROZET, Léo, *Manuel pratique du bibliothécaire*, Paris : Emile Nourry – J. Thiébaud, 1937, 340 p.

GRAESEL, Arnim, *Manuel de bibliothéconomie*, traduit par Jules Laude, Paris : H. Welter, 1897, 628 p.

NAMUR, Jean Pie, *Manuel du bibliothécaire: accompagné de notes critiques, historiques et littéraires*, Bruxelles : J. B. Tircher, 1834, 386 p.

DE RICCI, Seymour, *Le problème des bibliothèques françaises : Petit manuel pratique de bibliothéconomie*, Paris : L. Giraud-Badin, 1933, 89 p.

### **Le prêt**

BONNEROT, Jean, « La bibliothèque Centrale et les Archives du Service de Santé au Musée du Val-de-Grâce », *Revue des bibliothèques*, 1918, n°1-6, pp. 65-228

« Chronique des bibliothèques », *Revue des bibliothèques*, H. Champion, Paris, 1928, n°12

### **Les publics**

COYECQUE, Ernest, « Les bibliothèques municipales de Paris », *Bulletin d'informations*, ABF, 1915, n°1-2 (janvier-avril), pp. 9-22

LEMAITRE, Henri, « L'administration des bibliothèques », *Revue des bibliothèques*, 1930, n°7-12, pp. 160-167

SUSTRAC, Charles, « De l'orientation des bibliothèques modernes », *Bulletin d'informations*, ABF 1907, n°5 (septembre-octobre), pp. 105-109

#### – Les jeunes publics

DE BURY, Richard, *Philobiblion, excellent traité sur l'amour des livres*, trad. VINCENT, Bruno, Paris : Parangon, 2001, 125 p.

GRUNY, Marguerite, « La lecture des adolescents : le passage de la bibliothèque pour enfant à la bibliothèque pour adultes », *Bulletin d'informations*, ABF, Paris, 1960, n°33

LEVY-BRUHL, Odette J., « Enquête sur les goûts de lecture des adolescents par le « nouveau test du catalogue », *BBF*, 1960, n°9-10, pp. 321-366

PETITPAS, François, « Le choix des livres pour enfants dans une bibliothèque municipale », *Bulletin d'informations*, ABF, 1987, n°135, pp. 12-14

#### – Les femmes

PELLECHET, Marie, « Lettre sur quelques bibliothèques publiques d'Italie », *Revue des bibliothèques*, 1898, n°8-9, pp. 285-299

### **Les bibliothèques populaires et scolaires**

ROGER, Maurice, « Situation des bibliothèques scolaires », *Revue des bibliothèques*, 1930, n°1-6, pp. 1-20

## Bibliothécaire

ENJOLRAS, Yvette, « L'aspect social des bibliothèques municipales et le rôle du bibliothécaire », *Bulletin d'informations, ABF*, 1959, n°30, pp. 133-136

# 1. Le public dans l'espace de la bibliothèque à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

Il s'agit, pour le début de notre étude, de montrer que le XIX<sup>e</sup> siècle laisse peu de place aux publics. C'est la conservation du livre qui prime sur ce que nous appellerions aujourd'hui le « service public ». Il a tout de même une place au sein des bibliothèques municipales, bien qu'elle soit tout à fait secondaire. Nous parlons du public, mais en réalité, ce ne sont pas n'importe quelles personnes qui sont désignées comme cela par nos professionnels de cette époque. Nous montrerons qu'on s'en fait une image bien spécifique : c'est un homme lettré d'âge mûr.

## 1.1 Les livres avant le public

*« D'abord conserver ; donc se méfier des lecteurs qui traitent toujours le livre avec trop de désinvolture et oublient qu'il n'est pas seulement un texte mais aussi un objet à manipuler avec précaution. De là à considérer le lecteur comme un obstacle au bon fonctionnement de la bibliothèque dont les agents sont d'abord au service des livres (catalogage, entretien et réparation), il y a un pas qui est souvent franchi<sup>11</sup>. »*

C'est ce qu'affirment Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard à propos des bibliothèques municipales du XIX<sup>e</sup> siècle. Notre objectif ici va être d'essayer de démontrer que, selon les bibliothécaires, la mission de conservation du patrimoine est le rôle fondamental des bibliothèques, bien avant celle de l'accueil des lecteurs. Il sera bénéfique de dégager les images du public dans les descriptions que les auteurs font des usages de leur établissement : cela englobe l'utilisation des collections, la politique du prêt et les préconisations en termes de mobilier.

Une des principales missions affectées aux bibliothèques est donc la conservation du patrimoine écrit et, durant le XIX<sup>e</sup> siècle, toute l'organisation des bibliothèques est optimisée dans cet objectif. Cela est particulièrement vrai à l'époque de Jean Pie Namur qui consacre un chapitre entier (le chapitre IV) aux « mesures de conservation des livres<sup>12</sup> » : qu'il s'agisse de prendre soin de choisir un bâtiment éloigné des risques d'incendies ou d'inondations, de prendre toutes les précautions possibles pour nettoyer le local et ne pas soulever la poussière, ou encore qu'il faille « détruire, surtout en automne, les insectes et autres bêtes, tels que les mouches, chenilles,

<sup>11</sup> CHARTIER, Anne-Marie, HEBRARD, Jean, *Discours sur la lecture (1880-2000)*, Paris : BPI, Fayard, nouv. éd., 2000, p. 104

<sup>12</sup> NAMUR, Jean Pie, *Manuel du bibliothécaire: accompagné de notes critiques, historiques et littéraires*, Bruxelles : J. B. Tircher, 1834, p.38

[araignées]; souris, rats, chauve-souris, oiseaux, etc.<sup>13</sup> », tout est recommandé pour la préservation du livre. Si on désire éloigner les insectes et les rongeurs, c'est pour la simple et bonne raison qu'ils risquent de détériorer les livres, et non pas parce qu'ils gêneraient les potentiels usagers. Mais ce ne sont pas les seuls facteurs d'usure puisque, le public, par l'usage qu'il fait des ouvrages, remet en cause leur sauvegarde. Les professionnels craignent l'altération, la dégradation des ouvrages, ou encore un usage abusif et non conforme des collections.

À propos de cela, Arnim Graesel se montre soupçonneux face au public qu'il ne semble pas apprécier : « il n'y a certainement pas d'établissements où le public se montre aussi peu scrupuleux, et commette autant de dégâts, que dans les bibliothèques<sup>14</sup> ». Cette assertion englobe tous les publics et nous montre une forte tendance de la part de notre auteur au mépris des usages qui sont faits des collections. Graesel n'hésite pas à utiliser des verbes éloquentes : « il [le public] maltraite, tache ou déchire les ouvrages qu'on lui communique comme s'ils étaient sa propriété personnelle, et sans avoir l'air de se douter qu'il commet un acte blâmable et que la plus vulgaire honnêteté réproouve<sup>15</sup>. » Il prend une position assez forte ici contre les mauvais traitements subis par les livres : il reproche les actes irréfléchis des publics ainsi que leur possessivité et leur égoïsme par rapport aux collections qui ne sont pourtant pas les leurs. L'auteur tient des propos assez sévères et maintient une position négative face aux personnes qui fréquentent les bibliothèques : « plus la communication des livres sera importante, plus aussi les dangers auxquels sont exposées les collections seront eux-mêmes redoutables et menaçants<sup>16</sup>. » On voit bien qu'il ne prend pas en compte une catégorie d'usagers précise mais qu'il intègre tous les publics dans la cause des emplois « redoutables et menaçants<sup>17</sup> » des collections, notons l'intensité des termes, même sous les yeux des bibliothécaires. Il ne cache pas qu'il estime que l'ouverture des bibliothèques est absolument néfaste pour les ouvrages.

Jules Cousin note de son côté qu'il y a « des gens qui ne peuvent lire ou étudier quelque peu un livre, sans y laisser quelques traces nuisibles de leur passage<sup>18</sup> », et s'il préconise de ne pas se servir des livres « sans avoir les mains suffisamment nettes, n'y ajouter en marge aucune annotation, ni surtout de ces dessins plus ou moins grotesques<sup>19</sup> », c'est parce qu'il a sans doute

---

<sup>13</sup> *Ibid.*, p.41

<sup>14</sup> GRAESEL, Arnim, *Manuel de bibliothéconomie* (trad. par Jules Laude), Paris : H. Welter, 1897, p.386

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> *Ibid.*, p.313

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> COUSIN, Jules, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées: manuel théorique et pratique du bibliothécaire*, Paris: Durand et Pedone-Lauriel, 1882, p.157

<sup>19</sup> *Ibid.*, p.159

été témoin de ce genre d'utilisation et que cela est néfaste pour la conservation. Cousin souhaite prévenir toutes mauvaises utilisations avant que le mal ne soit fait. Notons que là encore, aucun public particulier n'est visé par ces préconisations.

Puisque, comme nous venons de le voir, on craint le lecteur au sein même de la bibliothèque, on le craint plus encore lorsqu'il a la possibilité d'emprunter les ouvrages. La grande majorité de nos professionnels redoute les usages que peut faire le public des livres, loin de l'œil attentif du bibliothécaire. Comme le souligne Julie Arros, « prêter n'est pas un acte neutre : quelle que soit la position des auteurs sur ce sujet, leurs préconisations sont révélatrices de la manière dont ils conçoivent les usagers de leur établissement<sup>20</sup>. »

En premier lieu, lorsqu'il est autorisé, le prêt n'est accepté que sous certaines conditions : la classe sociale élevée et l'érudition sont les seules modalités acceptables pour concéder le prêt à l'extérieur. Nous retrouvons ces critères de sélection dans la plupart des manuels étudiés : Constantin propose « [...] un choix scrupuleux des personnes dont la moralité et l'exactitude reconnues présentent une garantie suffisante, et éloigner celles qui, malgré leur position sociale, leur insouciance, leur fortune, l'élévation même de leur rang se croient dispensés de se conformer aux règlements<sup>21</sup> ». On peut s'interroger d'abord sur le critère de moralité : qu'est-ce qu'une personne considérée comme suffisamment morale ? La relation qu'entretient le bibliothécaire avec certains usagers ne rend-t-elle pas la notion de moralité subjective ? Le critère de moralité dont nous parle Constantin semble correspondre au respect des règles en vigueur dans la bibliothèque. Autre remarque, nous pouvons ici nuancer la notion de légitimité du public : ce n'est pas une généralité de dire que les personnes légitimes et érudites font, le plus souvent, partie des personnes de haut rang puisqu'au XIX<sup>e</sup> siècle l'alphabetisation est encore peu répandue dans les couches populaires. Pourtant, ici, notre auteur préconise de mettre ce type de personnes à l'écart lorsqu'elles ne respectent pas le règlement. À en croire Constantin, le critère essentiel pour obtenir le droit de prêt semble être le respect du règlement.

Chez Graesel, on retrouve l'idée similaire de catégories d'usagers qui seraient plus légitimes pour le prêt : ce sont « les "érudits", les "professeurs" et les "étudiants"<sup>22</sup> ». En les nommant directement, il suggère que, pour lui, les autres publics n'ont aucunement la légitimité pour le prêt à domicile. Il cautionne seulement la communication des ouvrages pour l'utilité de l'étude. Cependant, il serait maladroit de ne pas citer la suite de sa phrase, puisque le prêt est

---

<sup>20</sup> ARROS, J., *Regards sur les publics*, op. cit., p.59

<sup>21</sup> CONSTANTIN, L.-A., *Bibliothéconomie*, op. cit. p.92

<sup>22</sup> ARROS, J., *Regards sur les publics*, op. cit., p.58

accordé, en effet, mais seulement si « la nature des travaux légitime la commodité de consulter des livres hors de la fréquentation et du bruit d'une salle de lecture<sup>23</sup>. » Faire partie du public défini comme légitime ne suffit donc pas : il apparaît nécessaire de justifier d'une réelle volonté d'étude, voire même d'une véritable gêne occasionnée par l'agitation de la bibliothèque.

Sans faire de généralités, c'est une idée qui semble d'ailleurs perdurer dans le temps, pour certains cas. Prenons un exemple de 1928 tiré de la *Revue des bibliothèques* : à la bibliothèque de Saint-Etienne « le prêt à domicile est concédé aux personnes que leurs occupations écartent de la bibliothèque ou dont les travaux exigent l'emploi prolongé de livres. Médecins, professeurs, ingénieurs, n'en usent d'ailleurs que dans l'intérêt de la population, qui bénéficie directement de leurs connaissances<sup>24</sup>. » Là encore, l'utilité de l'emprunt doit être prouvée. Les catégories légitimes sont nommées par des corps de métiers (les « médecins », « professeurs » et « ingénieurs ») et leur avantage semble justifié par l'intérêt général : si on permet aux médecins d'emprunter des livres c'est pour qu'ils acquièrent de meilleures connaissances afin de mieux soigner la population entière. Il faut donc accorder des compromis à certaines personnes dans l'intérêt de la majorité. Notons aussi que la sélection semble encore plus pointue que chez Arnim Graesel puisqu'il n'est pas fait mention des étudiants, mais simplement de personnes dont l'intérêt professionnel serait relevable.

Ainsi, pendant longtemps, pour obtenir l'autorisation d'emprunter des ouvrages à l'extérieur, il fallait être un homme de haute moralité (c'est-à-dire respectueux du règlement) et dont la nature des études justifiait cet acte, par exemple dans l'intérêt de la cité. Le prêt reste donc ordinairement un « abus<sup>25</sup> » pendant une période assez longue, puisque même dans les années 1930 Léo Crozet, pourtant innovateur, reste restrictif : « La Bibliothèque de... étant principalement une bibliothèque d'étude, et les heures d'ouverture en permettant le facile accès, les livres ne sont prêtés à domicile qu'aux personnes dont les études présentent un intérêt social et dans les limites où ce prêt ne peut porter atteinte aux intérêts des travailleurs qui la fréquentent<sup>26</sup>. » Ceci est un exemple de règlement pour une bibliothèque d'étude – donc non municipale – mais que nous utilisons puisque c'est ce qui est aussi largement appliqué dans les établissements municipaux. Notre auteur utilise à nouveau l'argument de l'intérêt des études pour

---

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> « Chronique des bibliothèques », *Revue des bibliothèques*, Paris, 1928, n°12, p.228

<sup>25</sup> NAMUR, J. P., *Manuel du bibliothécaire*, op. cit., p.42

<sup>26</sup> CROZET, Léo, *Manuel pratique du bibliothécaire*, nouv. éd., Paris : Librairie E. Nourry - J. Thiébaud Sr, 1937, p.305

justifier le prêt, et ajoute en plus une nouvelle dimension, celle de la gêne occasionnée envers les autres usagers de la bibliothèque qui feraient face à l'absence d'ouvrages.

Cet argument sera d'ailleurs repris régulièrement. Graesel nous dit que la limitation du prêt « est tout profit pour la bibliothèque et le public<sup>27</sup> », Jules Cousin estime « qu'il serait désirable que les prêts au dehors fussent restreints le plus possible, dans l'intérêt même des travailleurs<sup>28</sup>. » En effet, nombre de nos professionnels refusent la communication extérieure des collections en utilisant l'argument de l'intérêt des usagers, puisque le prêt empêcherait les lecteurs d'avoir à leur disposition tous les ouvrages de la bibliothèque. Comme le remarque tout à fait justement Bruno Blasselle, le prêt s'avère être considéré comme « une gêne pour les usagers venus parfois de loin consulter un ouvrage qu'ils trouvent emprunté par un autre lecteur habitant pourtant plus près<sup>29</sup> ». On peut se demander si cette réticence est un simple prétexte afin de limiter au maximum le prêt à l'extérieur ou si nos professionnels estiment que c'est une mesure réellement efficace pour le partage des collections.

Cette idée de refuser le prêt dans l'intérêt des usagers semble d'ailleurs persister dans le temps, en tous cas pour certains de nos professionnels, puisque dans la *Revue des bibliothèques* de l'année 1918, Jean Bonnerot dresse un avis négatif sur cette question : « S'il n'y avait que des emprunteurs scrupuleux, comprenant qu'ils ne doivent pas priver d'autres personnes des livres qu'ils détiennent chez eux, et s'efforçant de restituer les livres dans le plus court délai possible, le danger ne serait pas très grand. Mais il faut compter les négligents, ou les égoïstes qui n'ont souci que de leurs seuls travaux, et « collectionnent » les livres de la Bibliothèque pendant des mois comme s'ils avaient été mis là pour leur usage exclusif<sup>30</sup>. » Là encore, cette citation nous montre l'opinion que l'on peut se faire des publics : même s'ils ne sont pas qualifiés ici, certains usagers semblent plus légitimes que d'autres. Ce sont ceux dignes de confiance, les « scrupuleux » qui respectent les règles de la bibliothèque. Il ressort peut-être en creux que ces *bons* usagers se retrouvent sanctionnés par la faute des autres, à cause des « négligents » incapables de respecter les règles et qui ne pensent qu'à leur confort personnel. Prenons la liberté de dire que certains de nos auteurs montrent *a priori* une vision plus ou moins manichéenne de leurs publics : il y a les

---

<sup>27</sup> GRAESEL, A., *Manuel de bibliothéconomie, op. cit.*

<sup>28</sup> COUSIN, J., *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques, op. cit.*, p.200

<sup>29</sup> BLASSELLE, Bruno, « La bibliothéconomie, théorie et pratique », VARRY, Dominique, dir., *Histoire des bibliothèques françaises : Les bibliothèques de la Révolution et du XIXe siècle : 1789-1914*, vol. 3, Paris, Cercle de la Librairie, 2009, p.193

<sup>30</sup> BONNEROT, Jean, « La bibliothèque Centrale et les Archives du Service de Santé au Musée du Val-de-Grâce », *Revue des bibliothèques*, 1918, n°1-6, p.225, note (1) : cet article parle d'un service de musée, mais nous nous sommes permis de le citer car le propos tenu est général.

bons lecteurs érudits, respectueux et moraux, et les autres, ceux qui ne respectent pas les règles et qui dégradent les livres ou les conservent pour eux de façon égoïste.

Le prêt est donc consenti parce qu'il semble obligatoire pour nos auteurs, mais il n'est pas véritablement approuvé. Nonobstant la confiance que peuvent avoir les bibliothécaires envers leurs lecteurs érudits locaux, la question de la moralité est prioritaire. Seul Jules Cousin reste une exception et sera innovateur pour son époque puisque, bien qu'il admette que le prêt peut être dangereux, il affirme tout de même que cet acte peut apporter « des avantages incontestables<sup>31</sup> » : « Il permet à certains savants des travaux plus féconds et plus sévères, qui ne se font bien que dans la solitude du cabinet. Il favorise l'étude de beaucoup de personnes, auxquelles leurs occupations ordinaires ne laissent pas la liberté nécessaire pendant les heures de séances de la bibliothèque. Il donne enfin la facilité d'achever et de coordonner chez soi des études qu'on n'a pu qu'imparfaitement commencer ailleurs<sup>32</sup>. » Là encore, il résulte que le prêt est utile uniquement pour le public constitué d'érudits et de savants afin de parfaire leurs travaux intellectuels. Il apparaît clairement que l'agitation de l'établissement ainsi que les horaires d'ouverture peu étendus ne permettent pas un travail assez sérieux, et c'est ce qui justifierait en partie le prêt. On se représente le travailleur comme ayant une vie quotidienne remplie (sûrement dûe à son métier) et ne pouvant se permettre l'étude au sein de la bibliothèque.

Pour autant, dans la majorité des cas le prêt n'est pas considéré comme légitime et nécessaire par la plupart de nos auteurs. Dans le but de limiter au maximum la communication des ouvrages à l'extérieur, nos professionnels préconisent plutôt d'améliorer les conditions de consultation sur place. Nous retrouvons des conseils semblables dans la plupart des manuels sélectionnés : Graesel se sert de l'arrivée de l'électricité afin « d'ouvrir une salle de lecture à huit heures du matin et de ne la fermer qu'à onze heures du soir<sup>33</sup> », Constantin formule le même conseil d'extension des horaires pour une plus grande ouverture au public, ce qui permettrait ainsi à tous de disposer du temps nécessaire pour consulter les collections.

D'autres préconisent un meilleur confort pour la consultation sur place, comme Seymour de Ricci : « le public a droit à des sièges confortables et à des tables suffisamment spacieuses<sup>34</sup> », ou encore Léo Crozet qui recommande pour le lecteur « une place suffisante (1m. 25 au moins)

---

<sup>31</sup> COUSIN, J., *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques*, op. cit. p.200

<sup>32</sup> *Ibid.*, pp. 200-201

<sup>33</sup> RICCI, Seymour de, *Le problème des bibliothèques françaises : Petit manuel pratique de bibliothéconomie*, Paris : L. Giraud-Badin, 1933, p.81

<sup>34</sup> *Ibid.*, p.16

pour qu'il puisse travailler sans gêne<sup>35</sup> », et au sujet des éclairages il affirme qu'il faut « disposer les lampes face au lecteur, à 40 centimètres de la table, de telle sorte que le cône lumineux ne dépasse pas le bord de la table. User de lampes de 50 bougies demi-watt, à allumage distinct<sup>36</sup>. » Rien ne doit être oublié pour assurer le confort des travailleurs : « Placer les porte-manteaux de manière à ne pas cacher les livres et à permettre aux lecteurs de surveiller leurs vêtements<sup>37</sup>. » Ainsi, le but de limiter les prêts à l'extérieur serait atteint grâce à l'amélioration du confort et à l'étendue des heures d'ouverture : pour Seymour de Ricci « les facilités de consultation et de communication des documents sont également les conditions nécessaires à la justification de l'absence de prêt à l'extérieur<sup>38</sup>. » Qu'est-ce que révèle l'ensemble de ces préconisations pour notre étude ? D'abord, que nos auteurs assignent leurs publics à une place assise confortable, suffisamment éclairée pour une plus grande visibilité, un espace de travail qui paraît assez large pour une personne seule. Cela nous amène à supposer que les bibliothèques ne sont pas considérées comme des lieux de sociabilité puisqu'il faut venir y étudier seul, rester assis à sa table suffisamment distante des autres. Ensuite, ces ajustements intérieurs nous dévoilent que nos professionnels voient leur public comme des personnes assez âgées puisque le confort et la visibilité sont largement mis en avant.

Ainsi, les professionnels des bibliothèques craignent les publics à l'intérieur des établissements parce qu'ils appréhendent leurs dégradations, leur négligence et que cela entre en conflit avec la mission de conservation. Encore plus qu'à l'intérieur, le lecteur est craint par l'usage qu'il peut faire des livres à l'extérieur. L'emprunteur doit justifier d'une utilité sociale ou érudite pour obtenir l'autorisation du prêt au dehors, mais il doit aussi justifier d'une moralité qui reposerait sur le respect des règlements et, par conséquent, des ouvrages patrimoniaux. On peut voir là un certain tiraillement chez les professionnels entre la volonté de conserver le patrimoine et l'envie de transmettre les savoirs à un public plus légitime. Pour lutter contre le prêt, les préconisations vont bon train pour l'amélioration du confort intérieur. Grâce aux descriptions faites, nous pouvons tenter de dessiner le portrait d'un lecteur qui serait légitime : l'usager d'une bibliothèque est un homme qui commence à avoir de l'âge et qui a donc besoin d'un certain confort et d'une luminosité suffisante. Il doit venir travailler seul à la bibliothèque qui n'est pas un lieu de sociabilité, et reste assis à sa table de travail plutôt espacée des autres. Mais ce public, est-il diversifié ou se le représente-t-on seulement savant et érudit ?

---

<sup>35</sup> CROZET, L., *Manuel pratique du bibliothécaire, op. cit.*, p.32

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> *Ibid.* p.33

<sup>38</sup> ARROS, J., *Regards sur les publics, op. cit.*, p.34

## 1.2 Les « travailleurs », un public tout de même plus légitime que d'autres ?

La réputation des bibliothèques s'est construite sur l'image d'un établissement poussiéreux et réservé aux savants pour diverses raisons. D'abord, parce que les collections héritées de la Révolution, des collections d'érudition et d'ouvrages religieux, ne correspondent pas au public de masse et, de fait, les éloignent incontestablement. Ensuite, parce que la plupart des bibliothécaires « estimaient que la jouissance exclusive de la Municipale devait compenser pour eux la médiocrité de leur traitement ; ainsi considéraient-ils leur dépôt comme un domaine qu'ils exploitaient en viager et devaient défendre contre les ignorants, les importuns et les désœuvrés<sup>39</sup>. » Déjà, nous pouvons avoir un ordre d'idée de quels discours sur les usagers nous pourrions rencontrer lors de notre étude puisqu'ici, on retrouve certains qualificatifs péjoratifs et qui désignent un type de public : ceux qui n'ont pas suffisamment d'instruction, les personnes sans gêne, les pauvres. Nous l'avons déjà sous-entendu, mais nous allons montrer que pendant très longtemps les bibliothèques n'ont accepté d'accueillir qu'un public bien défini comme savant. Ces informations seront essentiellement tirées des manuels publiés au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le travail sur les manuels de Julie Arros nous a montré que ce sont les érudits, souvent locaux, qui prédominent dans les représentations que se font les bibliothécaires des publics. Pour appuyer son propos, nous avons essayé de faire ressortir des qualificatifs qui pourraient nous indiquer quels sont les types de personnes dont on parle le plus dans les différents manuels étudiés. En ce qui concerne le public dirigé vers l'étude, nous avons choisi quatre qualificatifs qui pourraient les désigner : les termes de « travailleurs », « studieux », « érudits » et « savant ».

---

<sup>39</sup>POL, Neveu, « Origines de nos bibliothèques provinciales », *Revue des bibliothèques*, Paris : H. Champion, 1932, n°1, p.155

Tableau 1 : Les différentes désignations du public dans les manuels étudiés.

	« travailleurs »	« studieux »	« érudits »	« savants »
Namur	1	2	1	10
Constantin	5	8	0	4
Cousin	17	2	0	2
Graesel	68	0	12	5
Maire	9	0	3	0
Ricci	8	0	0	0
Crozet	11	0	1	0
<b>Total</b>	<b>119</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>21</b>

De ce sondage des qualificatifs, il en ressort que le public est plutôt qualifié de « travailleur », terme qui peut être interprété de plusieurs façons. D’abord, le public « travailleur » est celui qui travaille sur les ouvrages, qui se consacre à leur étude pour produire un contenu intellectuel. On peut se poser la question de savoir si le terme « travailleur » peut être compris au sens d’une catégorie socioprofessionnelle, mais il apparaît que ce n’est pas cette définition que l’on donne du mot dans les manuels puisque les termes « ouvriers » et « employés » ne reviennent que très peu, voire pas du tout, dans notre sondage de qualificatifs. Nous pouvons émettre l’hypothèse que si nos auteurs utilisent régulièrement ce terme, c’est parce que, selon eux, la bibliothèque n’a peut-être pas d’autre but que l’étude et le travail intellectuel érudit. En ce sens, nous pouvons dire que le public légitime serait nécessairement un public porté sur l’étude et l’érudition.

Les autres qualificatifs sont moins utilisés mais dénotent tout de même l’idée que nous venons de développer. Pour appuyer notre propos, citons Léopold-Auguste Constantin qui affirme que « l’utilité d’une bibliothèque publique<sup>40</sup> » réside dans « l’usage qu’en font les studieux<sup>41</sup> » et Jules Cousin qui rappelle que, selon lui, « le but de l’établissement d’une bibliothèque est de faciliter le travail des personnes studieuses<sup>42</sup> ». Il est clair que l’usage principal d’une bibliothèque, selon nos professionnels, est celui qu’en font les personnes venant pour l’étude ; ce sont d’ailleurs les élites cultivées<sup>43</sup> qui, presque exclusivement, peuvent bénéficier du droit de prêt. De plus, toute idée de lecture-loisir semble absolument exclue.

<sup>40</sup> CONSTANTIN, L.-A., *Bibliothéconomie*, op. cit., p.89

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> COUSIN, J., *De l’organisation et de l’administration des bibliothèques*, op. cit., p. II

<sup>43</sup> VARRY, Dominique, « D’un siècle à l’autre », dans VARRY, Dominique (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises : Les bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle, 1789-1914*, Paris : Cercle de la Librairie, vol. 3, p.832

Cette légitimité du public travailleur semble d'autant plus s'affirmer que les collections ne sont pas constituées pour d'autres personnes qu'eux. En ce qui concerne les acquisitions, Constantin insiste pour qu'il y ait « en priorité les ouvrages qui, à cause de leur prix ou de leur grand nombre de volumes, ne peuvent être achetés par des particuliers<sup>44</sup>. » Dans cette affirmation, Constantin pense à « [d]es grands ouvrages à gravures, [d]es mémoires des sociétés savantes, [d]es séries de classiques, de voyages, de journaux [...]»<sup>45</sup>. On voit bien que le type d'acquisition correspond au type de public visé : il s'agit d'acquérir des ouvrages suffisamment érudits pour intéresser les savants. D'ailleurs, l'auteur du manuel nous parle de l'acquisition de « livres d'une utilité moins générale<sup>46</sup> » mais cela est absolument secondaire et ce type d'achat ne se fait que s'il reste suffisamment de budget. Ajoutons en plus que la notion d'« utilité moins générale » est assez floue : comment est définie la notion d'« utilité générale » ? Quel niveau de connaissance faut-il avoir pour que ces ouvrages soient accessibles ? Et quel public serait intéressé par cela ? Nous retrouvons aussi l'idée d'une collection d'érudition chez Graesel : « Il en résulte que tous les livres dont l'acquisition peut être considérée comme utile se diviseront théoriquement en trois classes : 1° les livres importants au point de vue scientifique ; 2° les livres précieux ; 3° les livres rares<sup>47</sup>. » En d'autres termes, Arnim Graesel considère le public des bibliothèques comme exclusivement érudit, encore plus que Constantin. En effet, il affirme ici que la bibliothèque doit acquérir seulement trois catégories de livres qui font partie des livres d'érudition absolue. Il faut avoir une instruction et une connaissance pointue des pratiques littéraires pour pouvoir consulter des livres « précieux » et « rares » puisque, nous le pensons, ce sont surtout des livres manuscrits. Le public des bibliothèques doit donc posséder les connaissances suffisantes pour déchiffrer des livres rares et précieux, ce qui sous-entend également qu'il doit savoir les utiliser pour ne pas les abîmer et ne pas compromettre leur bonne conservation.

Les autres publics – ceux qui ne maîtrisent pas parfaitement la lecture ou qui n'ont pas des grandes connaissances érudites – semblent rejetés, et nous pouvons citer Constantin qui utilise des termes péjoratifs pour désigner un type de public qu'il ne veut pas en bibliothèque, c'est-à-dire des « curieux, des importants et même des gens pires que ceux-ci<sup>48</sup> ». Pour lui, les gens qui n'ont pas d'intérêt pour la bibliothèque, qui y viennent pour visiter l'établissement (les

---

<sup>44</sup> ARROS, J., *Regards sur les publics*, op. cit., p.48

<sup>45</sup> CONSTANTIN, L.-A., *Bibliothéconomie*, op. cit., p.92

<sup>46</sup> *Ibid.*, p.38

<sup>47</sup> GRAESEL, A., *Manuel de bibliothéconomie*, op. cit., p.176

<sup>48</sup> CONSTANTIN, L.-A., *Bibliothéconomie*, op. cit., p.85

« curieux ») et non pas pour étudier les ouvrages ne semblent pas les bienvenus en bibliothèque. Il existe même selon lui des personnes plus méprisables que ceux qu'il cite : est-ce les classes populaires qu'il a en tête ? Ou les enfants ? Nous ne pourrions pas répondre à cela, mais il est évident que, chez Constantin, la fréquentation des bibliothèques est strictement interdite à certaines personnes.

Le public visé est constitué essentiellement de personnes érudites et studieuses et cela est nettement visible dans les descriptions du mobilier faites par certains auteurs. Nous avons déjà traité la question du mobilier précédemment, mais ici nous pouvons citer Léopold-Auguste Constantin qui précise que les meubles doivent être « décents et assez commodes pour ne point éloigner les studieux et savants travailleurs, qui, le plus souvent, sont d'un âge avancé ou d'une constitution délicate<sup>49</sup> ». Si nous reparlerons de ce sujet ici, c'est parce que notre auteur utilise ici trois des quatre qualificatifs que nous avons choisi de sonder dans les manuels (« studieux », « savants », « travailleurs »). En plus de conforter notre propos sur la légitimité totale des « studieux et savants travailleurs<sup>50</sup> », Constantin ajoute dans cette description du mobilier une dimension dont nous avons parlé, celle de l'âge du public légitime. En effet, il préconise un mobilier assez confortable pour un public qu'il semble considéré plutôt âgé et d'une santé fragile.

Il nous faut cependant insister sur une idée importante à propos des publics légitimes : le fait de posséder les connaissances suffisantes pour l'étude des ouvrages ne suffit pas toujours à être totalement légitime en bibliothèque, nous l'avons mentionné. En effet, on peut voir régulièrement apparaître quelques critères de sélection des usagers qui reposent notamment sur la moralité : pour Arnim Graesel, la « moralité du public<sup>51</sup> » est « la meilleure et la plus sûre<sup>52</sup> » des garanties. Mais à cela, il ajoute d'autres garanties « basées sur la situation de fortune ou la position des personnes qui sollicitent la permission d'emprunter<sup>53</sup>. » Il ne dissocie pas la solvabilité de la position sociale et justifie l'usage de ces garanties par le fait que ces personnes pourront remplacer les ouvrages qu'ils ont détérioré. Pour avoir le droit d'emprunter, le public doit donc avoir un certain statut social et une aisance financière, ce qui sous-entend qu'une partie du public potentiel est exclu (les publics populaires).

Nous l'avons vu, la conservation des ouvrages passe avant le service au public, et de ce fait, on peut noter une certaine méfiance envers le public de façon globale. Nous avons mentionné le

---

<sup>49</sup> CONSTANTIN, L.-A., *Bibliothéconomie*, op. cit., p.77

<sup>50</sup> *Ibid.*

<sup>51</sup> GRAESEL, A., *Manuel de bibliothéconomie*, op. cit., p.406

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> *Ibid.*

fait que même les publics érudits étaient soumis aux conditions strictes du prêt, et nous rajoutons l'idée que bien que ce soit le type de public qui apparaît le plus légitime, il est tout de même surveillé : « croyons-nous, afin de prémunir la bibliothèque contre des dangers possibles, de soumettre tous les lecteurs à une surveillance courtoise mais stricte<sup>54</sup>. » Chacun des usagers des bibliothèques, quelle que soit sa condition sociale, doit être surveillé au sein de l'établissement et cela doit être réalisé de façon polie.

Cette étude nous permet également de souligner un paradoxe puisque même si certains professionnels se montrent très restrictifs quant à la fréquentation des publics, comme Constantin qui utilise des termes péjoratifs pour désigner un type de public qu'il refuse en bibliothèque, d'autres arrivent à nuancer leur propos. Revenons à Graesel dont la position est assez paradoxale puisque, nous l'avons vu, il refuse les publics autres que les érudits ou encore que ceux qui ont une garantie financière suffisante. Pourtant, dans son manuel on trouve des idées qui peuvent remettre en cause ce que nous avons dit jusque là. En effet, nous avons relevé deux phrases qui soulignent ce paradoxe, puisqu'il estime que la bibliothèque doit être « ouverte à tout le monde, et que riches et pauvres, savants et ignorants y soient accueillis au même titre et traités sur le même pied<sup>55</sup> » ou encore que le bibliothécaire ne doit pas céder aux demandes de « faveurs spéciales<sup>56</sup> » de personnes qu'on « lui aurait recommandées<sup>57</sup> », sous-entendu les élites locales qui ont une influence. Il met donc ici sur le même niveau les savants et des publics qui jusque là n'apparaissent pas dans notre discours, les « pauvres » et les « ignorants ». L'élitisme des publics intellectuels serait donc à nuancer en ce qui concerne certains de nos professionnels, bien que le paradoxe soit quelque peu déconcertant.

Il est utile de rappeler que les bibliothèques du XIX<sup>e</sup> siècle sont peu ouvertes vers l'extérieur et donc vers le public. Il est admis que leur mission première est de conserver le patrimoine et la communication à l'extérieur des collections aux usagers est donc fortement déconseillée par nos auteurs de manuels bibliothéconomiques. Les professionnels pensent tout de même au public par le biais des aménagements intérieurs. Nous parlons du public dans sa globalité, mais il est intéressant pour nous d'indiquer la façon dont on se le représente : il est généralement dans l'âge de la maturité, voire même assez âgé, et a besoin d'un certain confort. Il fait partie de l'élite culturelle locale, c'est pourquoi il utilise la bibliothèque pour l'étude des ouvrages. Comme le rappelle Jean Hassenforder, les bibliothèques « constituent à l'intention

---

<sup>54</sup> *Ibid.*, p.400

<sup>55</sup> *Ibid.* p.394

<sup>56</sup> *Ibid.*

<sup>57</sup> *Ibid.*

d'une minorité restreinte, érudite et lettrée, des temples de la conservation du livre<sup>58</sup> ». Rappelons la nuance que nous avons apportée, c'est-à-dire que même si le public savant paraît être légitime en bibliothèque, le XIX<sup>e</sup> attribue aux bibliothèques l'utilité première de conservation, ce qui implique que l'on se méfie généralement de tous les publics. Cependant, nous allons voir que l'on se méfie beaucoup plus de certains types de publics qui sont parfois décrits de façon très négative.

---

<sup>58</sup>HASSENFORDER, Jean, *Développement comparé des bibliothèques publiques en France et en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans la seconde moitié du XIXe siècle 1850-1914*, Paris, Cercle de la Librairie, 1967, p.38

## 2. Les publics : les représentations socioculturelles influencent les pratiques

Nous souhaitons ici souligner la diversité des représentations en montrant d'abord que le public illégitime des bibliothèques municipales a tout de même des établissements qui lui sont réservés : les bibliothèques populaires et scolaires. Mais ces publics plus populaires ne sont pas considérés de manière neutre, c'est un public qu'il faut éduquer et moraliser. Il s'agit également de mettre en avant la place des femmes dans les bibliothèques : d'abord non légitimes, nous allons essayer de comprendre quelles sont les raisons de ces considérations et de voir comment elles deviennent finalement les publics adultes les plus représentés. Les jeunes ont également un statut assez paradoxal dans les bibliothèques, que nous allons tenter de mettre à plat. Enfin, nous parlerons des personnes qui ne fréquentent pas les bibliothèques car ce sont elles qui finissent par représenter un enjeu majeur, nous allons le démontrer.

### 2.1 Quels publics pour quelles bibliothèques ?

Nous l'avons déjà vu, la principale cible des bibliothèques municipales a longtemps été le public studieux. Mais en parallèle, nous rencontrons, dans les bibliothèques populaires surtout, d'autres types de publics : les publics ouvriers, les ruraux, ceux qui n'ont pas toujours l'instruction nécessaire pour avoir le goût de lire. Considérés comme non légitimes par nos bibliothécaires d'établissements municipaux mais présents dans les établissements de lecture populaire, nous allons voir que ces publics sont davantage stigmatisés en lien avec des critères socioculturels voire socio-économiques. Nous mettrons ici l'accent sur les bibliothèques populaires, établissements dans lesquels ceci est d'autant plus vrai.

#### 2.1.1 Dans les bibliothèques municipales, la peur d'un public implicitement défini

Bien que l'on trouve des propos qui pourraient nuancer ce que l'on veut démontrer (nous parlons d'Arnim Graesel qui mentionne les « riches et pauvres, savants et ignorants<sup>59</sup> »), il est clair que les publics dits *populaires* ont, pendant longtemps, été maintenus loin des bibliothèques municipales. Cela a changé progressivement au cours du XX<sup>e</sup> siècle et, dans l'après-guerre, nous voyons se dessiner une autre idée des publics légitimes en bibliothèque. Il est admis que tous les

<sup>59</sup> GRAESEL, A., *Manuel de bibliothéconomie, op. cit.*, p.394.

types de publics peuvent être usagers des bibliothèques et on dénonce même le modèle passé : « Pour oser entrer dans ces « monuments », il fallait une certaine audace au lecteur ordinaire, il fallait montrer patte blanche, présenter un certain nombre de garanties, obtenir parfois l'autorisation du maire, ou appartenir au corps enseignant ou à telle ou telle autre catégorie de privilégiés, verser un cautionnement ou un droit de location, ou encore les deux ensemble<sup>60</sup>. » Dans la volonté d'insister pour dénoncer ce système passé, Michel Bouvy, bibliothécaire de Cambrai, n'hésite pas à construire une légère caricature car l'autorisation et le cautionnement dont il parle étaient demandés, dans la plupart des cas, pour l'emprunt à domicile seulement. Cependant, ses propos illustrent bien le refus d'un certain public puisque nous savons bien que ces autorisations, accordées par la municipalité, sont très restrictives et ne sont pratiquement données qu'aux personnages érudits (savants, enseignants, médecins, etc.) de la ville. Pourquoi donc, refuse-t-on pendant longtemps le prêt, voire la fréquentation des bibliothèques municipales à certains types d'usagers ?

D'abord, certains publics sont redoutés pour l'image qu'ils donnent – ou que l'on a d'eux : ils sont perçus comme des personnes négligentes et sales. Bien avant notre période d'étude, en 1473, Richard de Bury, homme d'Église et précepteur du futur Edouard III, fait déjà mention de la négligence de certains utilisateurs et notamment celle des étudiants : « Vous verrez peut-être un jeune écervelé, flânant nonchalamment à l'étude, et tandis qu'il est transi par le froid de l'hiver, et que comprimé par la gelée son nez humide dégoutte, ne pas daigner s'essuyer avec son mouchoir avant d'avoir humecté de sa morve honteuse le livre qui est au-dessous de lui<sup>61</sup>. » Nous reviendrons plus en détails sur la représentation que l'on se fait des jeunes, mais il est important mentionner ici ce type de public car, bien qu'utilisant les bibliothèques à des fins d'études au même titre que les érudits locaux, il n'est pas toujours accueilli avec bienveillance, et est même ici désigné par des termes péjoratifs comme « jeune écervelé ». On voit bien que, déjà en 1473, le public étudiant est perçu comme négligent puisque son hygiène est douteuse. De plus, il n'est globalement pas sérieux, comme nous le montre le terme « nonchalamment », synonyme d'une attention et d'une concentration dispersées.

Les jeunes ne sont pas les seuls publics que l'on se représente capables de négligence : Jules Cousin commente les propos de Richard De Bury en affirmant que « de nos jours encore,

---

<sup>60</sup> BOUVY, Michel, « Pour la bibliothèque publique », *Bulletin d'informations* de l'ABF, n°53, 1966, p.241

<sup>61</sup> DE BURY, Richard, *Philobiblion, Tractatus pulcherrimus de amore librorum*, (trad. H. Cocheris), Paris : Aubry, 1856, p.144 et suiv. cité dans COUSIN Jules, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, op. cit., p.140

combien ne trouve-t-on pas de gens plus âgés qui sont écoliers en ce point<sup>62</sup> ! ». Les adultes sont également mis en cause et Cousin est d'ailleurs un des plus exigeants en matière de propreté puisqu'il se refuse catégoriquement d'autoriser le prêt à ceux « dont on sait que la négligence expose à voir revenir le livre dans le plus triste état<sup>63</sup> ». Arnim Graesel quant à lui évoque trois types de personnes à qui l'on doit refuser l'entrée dans la salle de lecture et « les gens qui, par leur tenue, leur malpropreté, ou leur inconvenance, heurtent la décence et les bonnes mœurs et fournissent de justes motifs d'exclusion<sup>64</sup> » font partie de ce genre de publics. Arnim Graesel ne cite pas un public spécifique, sa remarque est assez générale, mais l'on voit que pour être accepté en bibliothèque il faut avoir une apparence propre et décente. Peut-être pouvons-nous supposer en revanche que le public visé ici est le public ouvrier qui n'est pas réputé pour son apparente propreté. En 1932, Léo Crozet préconise également de « n'admettre que les lecteurs dont la tenue ou l'état de santé apparent ne peut être une gêne pour leurs voisins<sup>65</sup>. » Ces critères de propreté, nous les jugeons tout de même assez louables puisque les collections doivent servir à tous les usagers le plus longtemps possible, d'autant plus qu'à l'époque, l'acquisition n'était pas aussi répandue que celle que nous connaissons. Ces préconisations sont d'ailleurs encore vraies aujourd'hui.

On retrouve également la peur du vol dans les tableaux peints par nos professionnels. En effet, nombre de nos auteurs se méfient des publics et dénoncent « les individus qui ont la réputation notoire de ne pas savoir distinguer le mien du tien<sup>66</sup> ». Pour se préserver de ces vols, on préconise beaucoup d'employer une surveillance stricte. Puisque certains « lecteurs osent arracher, dans le local même, pour s'éviter de copier un passage, les pages dont ils ont besoin, et abîmer ainsi, par un vol ignoble, l'ouvrage qu'on leur remet avec confiance<sup>67</sup> », il faut éviter les vols qui « malheureusement sont si fréquents dans les bibliothèques où le public est admis<sup>68</sup> ». On voit bien là une critique claire de notre auteur qui dénonce la négligence mais également la fainéantise de certaines personnes qui préfèrent dégrader un livre plutôt que de recopier le passage qu'ils veulent garder. Plus globalement, Jules Cousin semble critiquer implicitement l'ouverture publique des bibliothèques. Cette peur du vol et cette volonté de conservation sont d'ailleurs des justifications du non accès libre aux collections, même si ce ne sont pas les seuls.

---

<sup>62</sup> COUSIN, J., *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques*, op. cit., p.140

<sup>63</sup> *Ibid.*, p.137

<sup>64</sup> GRAESEL, A., *Manuel de bibliothéconomie*, op. cit., p.394

<sup>65</sup> CROZET, L., *Manuel pratique du bibliothécaire*, op. cit., p.140

<sup>66</sup> GRAESEL, A., *Manuel de bibliothéconomie*, op. cit., p.394

<sup>67</sup> CONSTANTIN, L.-A., *Bibliothéconomie*, op. cit., p.69

<sup>68</sup> *Ibid.*, p.29

Si dans tout ce que nous avons dit il ne ressort pas de publics socialement définis, c'est parce que les bibliothécaires des municipales se méfient de tous, même des publics érudits légitimes, nous l'avons déjà mentionné. En revanche, ce sont sans doute avant tout aux publics dits *populaires*, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas fait d'études supérieures et qui vivent dans les classes les moins aisées, que pensent les professionnels des bibliothèques lorsqu'ils dénoncent les abus dont nous avons parlé. Ils ont sûrement une tendance à caricaturer ces publics en les définissant comme sales et négligents ; ils ne les jugent pas convenables pour leurs bibliothèques. Ces personnes ne sont évidemment pas présentes dans les établissements municipaux de lecture mais elles fréquentent tout de même des bibliothèques : les scolaires ou les populaires.

### 2.1.2 Le « lecteur-enfant » dans les bibliothèques populaires

Les bibliothèques populaires et les scolaires sont totalement ouvertes vers l'extérieur puisque le service public constitue leur mission principale. Les bibliothèques scolaires sont fondées dans le but de toucher les publics des couches plus populaires par le biais des enfants puisqu'en 1862 le ministre de l'Instruction publique Gustave Rouland impose aux écoles, à la suite d'un arrêté, la constitution de bibliothèques<sup>69</sup>. Tandis que les bibliothèques populaires sont, quant à elles, nées principalement à la suite d'initiatives privées (surtout des associations) locales.

Ces deux typologies de bibliothèques se rejoignent sur le but de leur fondation : « elles sont la librairie gratuite de l'écolier et de l'adulte ; elles font pénétrer dans les campagnes des livres dont l'ouvrier et le cultivateur ne peuvent faire la dépense<sup>70</sup>. » Bien que les bibliothèques scolaires soient insérées au sein des écoles, on voit clairement que les enfants ne sont pas la cible principale, contrairement à ce que l'on pourrait penser, mais que ce sont bien les adultes ici qui doivent être concernés par ces établissements. Ce ne sont d'ailleurs pas n'importe quels publics adultes puisqu'il est spécifié ici que ce sont avant tout les « ouvrier[s] » et « cultivateur[s] ». Les bibliothèques populaires ont donc bien pour dessein principal de vouloir toucher les couches populaires. Mais comment ces publics sont-ils perçus ? Quels types de services souhaitent-t-on leur rendre et qu'est-ce que cela implique dans la vision que l'on se fait d'eux ?

Il est clair que les bibliothèques ont une vision bien précise des lectures que doivent avoir les publics populaires et que, de ce fait, elles permettent peu de dérogations à ces objectifs. Nettement, on voit se dessiner une « volonté d'influer sur le lecteur en lui inculquant les principes

---

<sup>69</sup> ROBERT, U., *Recueil de lois, décrets, ordonnance, arrêtés, circulaires, etc.*, op. cit., pp. 210-213

<sup>70</sup> ROGER, Maurice, « Situation des bibliothèques scolaires », *Revue des bibliothèques*, Paris : H. Champion, 1930, n°1, p.2

que le bibliothécaire juge être louables<sup>71</sup>. » Il ne s'agit apparemment pas ici de prendre en compte les goûts effectifs des lecteurs mais bien de leur imposer des lectures que les professionnels jugent *bonnes* pour ces publics.

Les différents acteurs des bibliothèques sont d'ailleurs entendus par les éditeurs, tels que Léon Curmer : « Si des bibliothèques rendent accessibles "de bons et excellents livres dont la lecture soit désirée, recherchée, honorée", "des lectures utiles et attachantes", "des livres irréprochables", la marque du démon sera chassée. Les effets bénéfiques seraient considérables : la moralisation du peuple serait soutenue, le taux de criminalité tomberait, les plus jeunes seraient habitués "au travail, à l'ordre, l'économie, au respect pour les lois, à la reconnaissance [...]»<sup>72</sup> ». Ce serait donc par la lecture de *bons livres* que passeraient toute l'éducation et la moralisation d'un peuple et ce seul moyen permettrait de chasser « la marque du démon », expression intense, c'est-à-dire de supprimer tous les mauvais penchants et tous les vices de ces personnes. Il affirme ici de façon très claire ce que souhaitent les bibliothèques : il s'agit pour elles d'éduquer les classes les plus populaires, de les faire entrer dans un moule dès le plus jeune âge afin que leurs comportements conviennent à la société et à leur condition sociale.

Pour utiliser une expression maintenant répandue, les acteurs de la lecture considèrent les publics des bibliothèques populaires et scolaires comme des « lecteurs-enfants » qu'il faut éduquer et moraliser. Cette mission est rappelée aux bibliothécaires par la Préfecture de la Seine en 1884 : « Le bibliothécaire ne doit jamais perdre de vue le véritable objet de l'institution des bibliothèques populaires : ce n'est pas seulement d'offrir à la population un simple passe-temps gratuit, mais aussi de lui fournir des éléments de moralisation, d'instruction et d'élévation intellectuelle<sup>73</sup>. » Cette « élévation intellectuelle » et culturelle est désirée au regard de la qualité des publications destinées aux lecteurs populaires, comme le résume très bien Keith Graham Barnett : « Un grand nombre de « mauvais livres » et d'ouvrages « de basse moralité » étaient colportés dans le pays, et le second argument généralement avancé par les défenseurs des bibliothèques était la nécessité de remplacer ce « déluge d'immoralité » par des lectures plus saines<sup>74</sup>. » Ces lectures de colportage étaient jugées immorales par les bibliothèques, c'est pourquoi leur mission était donc de les supprimer. On peut se demander en quoi les

---

<sup>71</sup> ARROS, J., *Regards sur les publics*, op. cit., p.68

<sup>72</sup> CURMER, Léon, *De l'établissement des bibliothèques communales en France*, Paris, 1846, cité dans BARNETT, Graham Keith, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p.126-127

<sup>73</sup> *Instruction pour le classement et le fonctionnement des bibliothèques municipales*, Paris, 1884, p.6 cité dans PELLISSON, Maurice, *Les bibliothèques populaires à l'étranger et en France*, Paris : H. Champion, 1906, p.177

<sup>74</sup> BARNETT, Graham Keith, *Histoire des bibliothèques publiques*, op. cit., p.141

professionnels jugeaient ces lectures immorales : est-ce parce qu'elles ne correspondaient pas à la bonne piété ? Est-ce parce qu'elles apportaient trop de rêveries aux femmes (en disant cela nous pensons aux romans) ? Quoi qu'il en soit, ces lectures ne sont pas celles que l'on juge bonnes dans les bibliothèques.

Ainsi, les collections des bibliothèques populaires doivent être étroitement surveillées. Très tôt en 1836, François Delessert, qui propose un règlement pour la bibliothèque populaire du 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris, insère un article concernant les collections : « On n'admettra dans la bibliothèque que des livres de piété, de morale, [d'éléments] des sciences, et leurs applications aux arts et métiers, d'arithmétique, de géographie ; de grammaire, de voyages, d'histoire, principalement celle de France, et en particulier les ouvrages composés pour l'instruction, soit des classes ouvrières, soit de la jeunesse<sup>75</sup> ». On imagine bien l'ensemble de la collection proposée aux publics populaires qui est constituée essentiellement d'ouvrages d'apprentissage. De plus, on note que ces bibliothèques sont réservées aux « classes ouvrières » et à « la jeunesse », ce qui confirme bien que l'on traite les publics selon les représentations socioculturelles et socioéconomiques que l'on se fait. Un siècle plus tard, Léo Crozet fera d'autres préconisations, mais sous forme d'interdits : il déconseille totalement certains types de lectures des bibliothèques populaires. Par exemple, « les ouvrages pornographiques [...] ou sadiques [...] ou fortement érotiques<sup>76</sup> », « les ouvrages donnant une réfutation de la morale courante et traditionnelle<sup>77</sup> », les « romans où sont décrites, même discrètement, les formes anormales de la vie sentimentale et physiologie<sup>78</sup> » sont absolument proscrits des bibliothèques populaires et il justifie cela en faveur de la mission des établissements qui est « l'élévation intellectuelle et morale<sup>79</sup>. »

Nous pouvons supposer que, si les professionnels refusent ce genre de lectures aux publics populaires, c'est à cause du lien avec la notion de « lecteur-enfant » dont nous avons parlé plus tôt. En effet, les bibliothécaires semblent considérer les classes populaires comme des personnes qui présentent des difficultés pour évaluer ce qu'ils lisent et sont ainsi jugées incapables de prendre du recul. Il faut donc prendre garde à ce que l'on met entre les mains de ces publics, sans doute parce qu'on les considère influençables, à l'instar des enfants. Ainsi, au même titre qu'il faut donner aux enfants de bonnes lectures pour leur apprendre des choses jugées louables, il faut faire de même avec les adultes des classes populaires. Ces représentations socioculturelles

---

<sup>75</sup> RICHTER, Noë, *Les bibliothèques populaires*, Paris : Cercle de la Librairie, 1970, p.170

<sup>76</sup> CROZET, L., *Manuel pratique du bibliothécaire*, op. cit., p.69-69.

<sup>77</sup> *Ibid.*

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> *Ibid.*

influencent donc fortement les pratiques des différents bibliothécaires puisqu'étant éloignés des bibliothèques municipales, les acteurs de la lecture constituent des établissements spécialement conçus pour ces publics particuliers.

## 2.2 Quelle place pour les femmes ?

« *La raison veut (dût-elle passer pour vandale), que les femmes (filles, mariées ou veuves) ne mettent jamais le nez dans un livre, jamais la main à la plume*<sup>80</sup>. »

Ce *Projet de loi* de 1801 illustre la place qui a longtemps été accordée à la femme en ce qui concerne la lecture. Pendant longtemps, le rôle des femmes est réduit à l'organisation de leur foyer : elles doivent tenir convenablement leur maison, éduquer leurs enfants et obéir à leur mari. Cette place est même attestée par le pouvoir puisque Napoléon affirme ceci dans une circulaire de 1811 : « Je ne pense pas qu'il faille s'occuper d'un régime d'instruction pour les jeunes filles... l'éducation publique ne leur convient point puisqu'elles ne sont point appelées à vivre en public... le mariage est toute leur destination<sup>81</sup> ». Ainsi, la lecture apparaît comme une perte de temps, une occupation qui ne présente aucune utilité pour les femmes dont le devoir est de tenir leur foyer.

La seule lecture absolument légitime et d'ailleurs considérée comme essentielle pour les femmes est celle du livre de piété. On retrouve souvent l'idée que les femmes ne lisent qu'à l'église : « Il ne va, les jours fériés, aucune femme à la mairie, à l'école, au cabaret ; elles vont toutes à l'église...C'est en lisant dans leurs livres de prière qu'elles apprennent à ne pas oublier de lire, ne lisant jamais que là et que cela<sup>82</sup> ». On remarque bien que leurs lectures sont restreintes. Parallèlement aux livres de prière, leur éducation peut être concédée, mais toujours en lien avec l'intérêt du mari : « Si la femme est trop inférieure à son mari, elle est incapable de le comprendre, d'avoir avec lui un commerce intellectuel. Le mari se fatigue bientôt de sa société et déserte le foyer domestique. L'instruction leur est donc nécessaire. Ce n'est pas que je veuille qu'elle devienne supérieure à son mari, non certes. L'homme doit gouverner, la raison le dit aussi bien que la loi<sup>83</sup>. » Ainsi, la femme n'est presque jamais dissociée de son rôle dans la sphère familiale : tout ce qu'elle doit faire est en lien avec son *travail* de femme au foyer. De plus ici, son éducation

---

<sup>80</sup> MARECHAL, Sylvain, *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes*, Paris : Mille et une nuits, nouv. éd., 2007, Article I, p.53

<sup>81</sup> NAPOLEON, *Circulaire aux recteurs*, 4 avril 1811, cité dans RICHTER, Noë, *Les femmes et la lecture au dix-neuvième siècle*, Paris : Société d'histoire de la lecture, 2004, p.12

<sup>82</sup> DELAHAYE DE CORNEMIN, *Entretiens de village*, 8<sup>e</sup> éd., 1846, p.91-114, cité dans RICHTER, Noë, *Les femmes et la lecture au XIXe siècle*, op. cit., p.19

<sup>83</sup> PERDONNET, Auguste, 1861, cité dans RICHTER, Noë, *Les femmes et la lecture au XIXe siècle*, op. cit., p.18

(rudimentaire parce qu'elle ne doit pas avoir plus de connaissances que le chef du foyer) semble être un devoir envers son mari pour qu'elle l'intéresse suffisamment.

Ces différentes raisons nous montrent que l'absence des femmes dans les manuels bibliothéconomiques est expliquée par le contexte historique. Les femmes ne sont pas des publics légitimes pour nos auteurs. Nous retrouverons seulement deux occurrences du terme « lectrice » et une du terme « fille », dans le manuel de Léo Crozet ce qui s'explique par le caractère plus récent de l'ouvrage (1937). Globalement, les femmes n'ont tout simplement pas leur place dans la société paternaliste de l'époque.

Leur situation va connaître une petite amélioration à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle grâce au développement de leur éducation ; ainsi, leur légitimité face à la lecture commence à s'imposer dans les années 1860. La loi de Victor Duruy du 10 Avril 1867 entend améliorer l'alphabétisation des femmes : « Toute commune de cinq cents habitants et au-dessus est tenue d'avoir au moins une école publique de filles<sup>84</sup> ». La mesure que prend alors le ministre de l'Instruction permet de toucher beaucoup de villes et les femmes rattrapent rapidement leur retard d'alphabétisation dans les années 1870. Pour autant, elles ne trouvent pas tout de suite leur place dans les bibliothèques puisqu'elles y sont à la fois acceptées et rejetées. Elles sont présentes mais s'y font discrètes, avant de s'imposer tardivement comme lectorat principal de ces établissements. Nous nous aiderons en partie d'une rapide étude entreprise par Noë Richter<sup>85</sup> dans laquelle il se pose les questions de savoir si les femmes sont acceptées en bibliothèque durant le XIX<sup>e</sup> siècle et, si elles ne le sont pas, quelles sont les raisons de ce refus.

Noë Richter note un fait surprenant à propos de statistiques qu'il a trouvées concernant les publics de la bibliothèque populaire de la ville de Pau en 1871 : « la femme apparaît comme une CSP [catégorie socioprofessionnelle] (15 sur 265 lecteurs), entre "étudiants, avocats, professeurs", et "Ecclésiastique" ». Ce classement que l'on fait de la femme implique de réels questionnements sur la façon dont on se représente le sexe féminin. D'abord nous pouvons émettre l'hypothèse que la catégorie socioprofessionnelle (CSP) « femme » correspondrait au travail en tant que femme au foyer (tâches ménagères, éducation des enfants). Si l'on classe la femme dans une CSP, cela signifie-t-il qu'elle est définie seulement par rapport à son rôle dans la sphère familiale ? Est-ce que ce n'est pas lui retirer son identité propre (contrairement à l'homme bien défini en tant

---

<sup>84</sup>DURUY, Victor, *Loi du 10 avril 1867*, article 1er, Base Numérique du Patrimoine d'Alsace : [http://www.crdp-strasbourg.fr/data/histoire/ecole-alsace/textes/loi\\_10avril\\_1867.pdf?parent=13](http://www.crdp-strasbourg.fr/data/histoire/ecole-alsace/textes/loi_10avril_1867.pdf?parent=13), (consulté le 13 mai 2016).

<sup>85</sup>RICHTER, Noë, *Les femmes et la lecture au dix-neuvième siècle*, *op. cit.*, pp. 7-8

qu'homme) ? En tout cas, il semble que nous pouvons sous-entendre cela, que leur place dans les bibliothèques n'est pas tout à fait claire.

D'ailleurs, Noë Richter note que certaines bibliothèques refusent explicitement l'entrée des femmes dans leur établissement. C'est le cas pour « la Société de lecture Saint-Nizier de Lyon (1863) [...] ; la première bibliothèque municipale de Paris (1865) ; les bibliothèques populaires de Lorient (1871) et d'Angers (1878)<sup>86</sup>. » Les justifications sont variées : « Lyon exprime une misogynie primaire. Lorient réduit la femme à la passivité et lui interdit visiblement l'accès direct au livre en brossant un tableau de genre convenu, poncif de la littérature bien-pensante. Angers évoque les dangers auxquels la femme s'expose en venant à la bibliothèque<sup>87</sup>. » Ces remarques nous permettent de nuancer l'idée d'un paternalisme assuré. Certes, les bibliothèques de Lyon et de Lorient entrent dans cette justification, mais la bibliothèque populaire d'Angers soulève un autre argument : une des raisons pour laquelle on aurait tendance à refuser l'accès des femmes en bibliothèques serait de les protéger des hommes, de leur mauvaise influence et de leurs potentiels mauvais actes : « La motivation donnée en 1878 par les promoteurs angevins révèle un aspect positif du rejet de la femme : il faut la préserver des mauvaises rencontres nocturnes<sup>88</sup>. » Cette protection est toujours placée sous le signe du paternalisme mais il est plus mesuré et plus positif, comme l'explique Richter.

On retrouve l'idée de la séparation des publics dans la *Revue des bibliothèques* dans un article présentant les bibliothèques italiennes. Monsieur Chilovi, directeur de la bibliothèque Nationale italienne, parle de cette bibliothèque : « il faudra deux salles de lecture et de travail : l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Aujourd'hui on peut seulement affecter une table aux lectrices dans la salle publique ; c'est déjà un progrès, mais tout le monde gagnerait à l'existence des deux salles<sup>89</sup>. » La raison de cette séparation n'est pas signalée explicitement, mais nous pouvons émettre l'hypothèse que cela se justifie par la protection des femmes, évoquée plus haut. Ainsi, il ressort des discours que les femmes sont exclues pour des raisons de misogynie (justifiée par l'époque), mais également pour les protéger des hommes. On retrouve également cette idée chez Léo Crozet : « L'attitude de certains lecteurs oblige parfois à réserver une table aux lectrices. On établira cette table réservée dès que le moindre incident en aura révélé l'utilité. Son

---

<sup>86</sup> *Ibid.*, p.19

<sup>87</sup> *Ibid.*

<sup>88</sup> *Ibid.*

<sup>89</sup> PELLECHET, Marie, « Lettre sur quelques bibliothèques publiques d'Italie », *Revue des bibliothèques*, Paris, 1898, n°8-9, pp.287-188

usage sera, naturellement, facultatif<sup>90</sup>. » Conflits, possibles agressions ou manipulations des femmes, ces éléments font partie des raisons pour lesquelles on refuserait le sexe féminin en bibliothèque.

Au XIX<sup>e</sup> siècle la femme apparaît donc comme un public qui n'est pas légitime en bibliothèque pour trois principales raisons : la lecture est synonyme de perte de temps puisque la femme qui doit essentiellement s'occuper de son foyer et de sa famille ; elle ne doit pas être non plus supérieure à l'homme, il est donc inutile pour elle d'acquérir des connaissances ; enfin, si elle est refusée en bibliothèque, c'est parce qu'on la considère comme un être faible qu'il faut protéger des mauvaises intentions des hommes.

Pourtant, elles sont tout de même présentes, puisqu'à Pau elles représentent 5,66% des inscrits<sup>91</sup> en 1871, et à Batignolles en 1885, 249 femmes sont inscrites sur les 778 lecteurs<sup>92</sup>, soit 32% des inscrits. Nous l'avons dit, nous avons peu de mention des jeunes filles et des femmes dans les manuels, quant aux revues, le sujet des femmes en bibliothèque est également peu abordé spécifiquement. Elles sont parfois mentionnées dans des articles, comme lorsque Marie Pellechet fait un rapport sur les bibliothèques Italiennes, nous l'avons cité plus haut. En effet, on voit qu'en 1898 le public féminin semble posséder une certaine légitimité pour fréquenter la Bibliothèque Nationale italienne, ajoutons même que cette fréquentation paraît ancrée dans leurs habitudes. Nous avons parlé de la bibliothèque nationale italienne, mais à la biblioteca Marucilliana, il est fait mention d'« une jolie salle [...] aménagée pour l'usage exclusif des lectrices, qui viennent, la plupart, préparer leurs devoirs pour les classes de l'enseignement secondaire ou supérieur des jeunes filles<sup>93</sup>. » Là encore, on note la séparation des hommes et des femmes qui pose toujours les mêmes questions. Mais une nouvelle dimension apparaît ici, celle de la raison de la fréquentation des bibliothèques. Nous retrouvons la même idée qu'en France à propos des publics légitimes et des missions des bibliothèques, c'est-à-dire qu'elles sont avant tout faites pour l'étude : en effet, ici, il est fait mention des jeunes filles venant en bibliothèque pour effectuer leurs devoirs d'étudiantes. Nous pouvons donc ajouter un critère à la définition de notre public féminin : c'est un public jeune et étudiant (en Italie mais aussi en France ?). Dans tous les cas, le fait que la place des femmes dans les bibliothèques italiennes soit abordée dans la *Revue des bibliothèques* montre que l'on a une certaine volonté de valoriser ce type d'approches en France. Il semble que nous pouvons dire que cela s'inscrit dans un discours plutôt militant.

---

<sup>90</sup> CROZET, L., *Manuel pratique du bibliothécaire*, op. cit., p.34

<sup>91</sup> RICHTER, NOË, *Les femmes et la lecture au dix-neuvième siècle*, op. cit., p.17

<sup>92</sup> *Ibid.*

<sup>93</sup> PELLECHET, Marie, « Lettres sur quelques bibliothèques publiques d'Italie », art. cit., p.296

Il est vrai qu'en France, à la même époque, on remarque une situation plutôt différente. C'est en tout cas vrai à la bibliothèque Sainte-Geneviève où il est question de la participation des femmes aux séances du soir : « Désormais, les femmes peuvent venir étudier chez nous, le soir, de six à dix heures ; mais sous certaines conditions, que je vais vous dire. Ces lectrices du soir seront assimilées aux jeunes gens de moins de dix-huit ans, c'est-à-dire qu'elles ne seront admises que sur la demande de leurs parents ou sur la recommandation de leurs professeurs<sup>94</sup>. » Plusieurs remarques nous viennent à l'esprit lorsqu'on lit cela. D'abord, si les femmes sont acceptées aux séances du soir, c'est seulement dans le but d'étudier et non pas de se divertir. Cela réduit donc considérablement le public touché par cette autorisation et on peut penser que cela concerne presque seulement les étudiantes ou les institutrices, par exemple. Il n'est pas surprenant pour l'époque de voir les femmes considérées comme des mineures puisqu'elles sont entièrement sous la tutelle de leur mari. Mais ici, on se pose la question de savoir exactement quel public féminin a en tête le bibliothécaire puisque le mari n'est pas mentionné dans les recommandations que doivent fournir les femmes. Ainsi, nous posons l'hypothèse que les femmes mariées ne sont pas envisagées comme public potentiel des séances du soir de Sainte-Geneviève, mais bien seulement les jeunes femmes dans un but d'étude des collections. Insistons sur le fait qu'il s'agit ici d'un cas particulier qu'est la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Les femmes ont tout même leur place en bibliothèque, et en particulier dans les bibliothèques populaires où elles sont plus régulièrement présentes. En revanche, elles ne trouvent pas toujours ce qu'elles souhaitent concernant leurs choix de lectures. Nous savons que leurs lectures sont critiquées parce qu'elles sont constituées, pour la majorité, de romans, genre littéraire longtemps critiqué. Or, nous savons également que le roman était proscrit des collections des bibliothèques populaires. Ainsi, les femmes peinent à trouver l'utilité que peut représenter la bibliothèque et ces dernières leur refusent majoritairement la légitimité.

Les femmes ne vont que tardivement entrer de façon massive en bibliothèque. Nous n'avons que peu de sources sur cette arrivée des publics féminins, c'est pourquoi nous présumons que cela s'est fait assez discrètement. Nous souhaitons émettre l'hypothèse que l'arrivée réelle des femmes en bibliothèque s'est faite en lien avec leur émancipation juridique. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, les femmes commencent à revendiquer leurs droits et obtiennent progressivement leur liberté par rapport aux hommes. Notamment, la loi de 1938 met fin à l'incapacité juridique des femmes et celle de 1942 à l'obéissance due au mari. D'autres lois viendront ensuite, comme celle

---

<sup>94</sup> « Chronique des bibliothèques », *Revue des bibliothèques*, Paris, 1898, n°12, p.467

de 1944 qui leur reconnaît le droit de vote, et celle de 1965 qui permet aux femmes de pouvoir exercer une profession indépendante, de gérer leurs biens et d'ouvrir un compte bancaire. Tout cela permet sans doute aux femmes de trouver leur place au sein de la société et donc, conjointement, dans la bibliothèque. Puisqu'elle n'est plus sous la surveillance du mari, la femme devient libre de ses actes, et peut se rendre ouvertement dans les établissements de lecture publique. Ce n'est pas pour autant, en revanche, que les mœurs changent rapidement puisqu'en 1948, dans le *Petit manuel du bibliothécaire* les femmes sont définies comme « maîtresse[s] de maison<sup>95</sup> », ce qui les réduit à la vision misogyne qui a longtemps perduré.

Les femmes ont longtemps été les oubliées des bibliothèques parce que leur place dans la société était tout à fait secondaire. Totalement absente des manuels que nous étudions, la femme est aussi peu présente dans les revues professionnelles. Cela relève du manque d'intérêt que l'on porte au sexe féminin jusqu'à la moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Avec leur émancipation face aux hommes, les femmes entrent en bibliothèque, bien que cela se fasse de manière discrète. À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, les femmes ont rattrapé leur retard de lecture. Elles lisent même plus que les hommes et sont devenues les publics les plus représentés en bibliothèque. Ce n'est pas pour autant que l'on peut dégager des représentations plus récentes de professionnels sur ces lectrices féminines. En effet, elles n'apparaissent toujours pas – ou très peu – dans les discours des bibliothécaires. Elles sont englobées dans les publics, et même si l'on fait ressortir le fait qu'elles soient les plus inscrites ou les plus présentes dans les animations grâce aux statistiques, il semble que l'on traite peu de leur diversité en tant que public.

## 2.3 Quelle prise en compte des jeunes publics ?

Les publics jeunes (enfants et adolescents) méritent d'être étudiés car les représentations que s'en font les professionnels sont plutôt contradictoires au fil des siècles. Comme le souligne Blasselle, « l'absence des enfants et des adolescents est constante, dans les bibliothèques municipales<sup>96</sup> », et nous pouvons facilement confirmer cela grâce aux manuels. En effet, nous y trouvons très peu de références à propos de ces types de publics<sup>97</sup>, si ce n'est quelques fois pour dénoncer leur agitation et leur négligence. Seul Léo Crozet consacra une partie aux

---

<sup>95</sup> BACH, Charles Henri, ODDON, Yvonne, *Petit guide du bibliothécaire*, 3e éd., Paris : Je sers, 1948, pp. 1-3

<sup>96</sup> BLASSELLE, B., « La bibliothéconomie, théorie et pratique », *op. cit.*, p.209

<sup>97</sup> Voir annexe 1

« bibliothèques pour enfants<sup>98</sup> », mais cela s'explique par l'époque de la publication du manuel puisque la bibliothèque de l'Heure Joyeuse spécialement conçue pour les enfants est ouverte depuis 1924. À peine mentionnés par la plupart des auteurs des manuels bibliothéconomiques, ceci nous pousse à croire que leur absence était considérée comme normale et consentie.

Prenons l'exemple de Constantin qui affirme que « malgré l'opinion que les seuls ennemis des livres soient les vers, les rats, l'humidité et la poussière, il y en a d'autres, moins hostiles en apparence, mais tout aussi redoutables : ce sont les emprunteurs, les personnes maladroites et aux doigts sales, les domestiques, les enfants, les chiens, les chats, etc.<sup>99</sup> » Nous ne pouvons pas citer cela sans faire une importante remarque. Il est nécessaire de voir que Constantin met sur le même plan les insectes, les dangers atmosphériques ou encore les animaux et certains types de publics comme les emprunteurs – n'oublions pas ce que nous avons dit à ce sujet –, les domestiques et surtout, les enfants. Cela nous amène à affirmer que chez cet auteur, le refus des enfants est catégorique. Ajoutons de plus que c'est la seule occurrence de ce terme qui désigne ce type de public dans son manuel. Lorsque les jeunes sont évoqués dans les livres bibliothéconomiques, c'est surtout d'après le qualificatif d' « étudiants » puis, dans une moindre mesure, ils sont désignés par le terme « enfants »<sup>100</sup>. On se représente donc les jeunes publics comme des étudiants avant tout, et les enfants semblent d'emblée exclus des établissements de lecture. Cet étudiant constitue, au XIX<sup>e</sup> siècle, la « terreur des bibliothèques<sup>101</sup> » selon Eugène Morel.

Ainsi, la présence des jeunes en bibliothèques ne semble pas aller de soi. D'ailleurs, Arnim Graesel refuse « les mineurs qui, à vrai dire, ne font pas partie du public, au moins dans le sens que nous attachons à ce mot<sup>102</sup> ». Notons ici une indication intéressante, puisque Graesel confirme plus ou moins la définition et les caractéristiques du public légitime du XIX<sup>e</sup> siècle que nous avons essayé de définir (nous l'avons montré, le public légitime est défini comme étant un homme de haute morale, plutôt âgé, utilisant la bibliothèque pour l'étude et donc possédant les connaissances nécessaires pour cela). Graesel atteste ici que les jeunes – en tous cas les mineurs – n'ont pas de raison de fréquenter la bibliothèque et ne font donc pas partie de ce public légitime.

---

<sup>98</sup> CROZET, L., *Manuel pratique du bibliothécaire*, op. cit., p.248.

<sup>99</sup> CONSTANTIN, L.-A., *Bibliothéconomie*, op. cit., p.64.

<sup>100</sup> Voir annexe 1

<sup>101</sup> MOREL, Eugène, *Bibliothèques. Essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*, Mercure de France, Paris, 1909, p.27

<sup>102</sup> GRAESEL, A., *Manuel de bibliothéconomie*, op. cit., p.394

En bibliothèque municipale, les jeunes sont craints pour leur négligence et leur manque d'hygiène, comme nous l'avons brièvement mentionné plus haut en commentant les propos de Richard de Bury. Nous souhaitons nous pencher plus en avant sur cela pour appuyer notre idée puisqu'il fait plusieurs autres références intéressantes à propos des jeunes publics : il parle des « jeunes gens imprudents auxquels on devrait défendre spécialement de toucher aux livres<sup>103</sup> » notamment parce qu'ils se permettent d'écrire dans les marges des livres précieux, ou encore parce que, pour eux, « il n'est pas honteux de manger du fruit ou du fromage sur son livre ouvert, et de promener mollement son verre tantôt sur une page tantôt sur une autre<sup>104</sup> », mais aussi en raison du fait que le jeune lecteur « a un ongle de géant, parfumé d'une odeur puante, avec lequel il marque l'endroit d'un plaisant passage ». Le jeune apparaît comme une menace pour la conservation du livre, une menace donc pour la bibliothèque en générale. Notre auteur utilise d'ailleurs des termes péjoratifs forts pour désigner ce type de public tels que « imprudents », « odeur puante ».

On voit apparaître certaines conditions pour l'entrée des jeunes en bibliothèque – surtout pour les bibliothèques publiques. Pendant longtemps, les jeunes n'ont pas été acceptés en bibliothèques lorsqu'ils avaient « moins de quinze ans<sup>105</sup>. » Il est vrai que l'on note plusieurs fois la mention de l'âge minimum de quinze ans pour entrer en bibliothèque : certaines « refusent d'accueillir de jeunes lecteurs et exigent un âge minimum pour le prêt : celui-ci est de quinze ou seize ans par exemple dans les bibliothèques parisiennes<sup>106</sup>. » De même, pendant longtemps « seuls les lecteurs déjà confirmés sont acceptés<sup>107</sup> ». Ainsi, lorsque l'entrée est possible à un âge moins avancé, la condition est que l'enfant maîtrise la lecture, comme à l'Heure Joyeuse. On retrouvera assez tard cette idée puisqu'elle apparaît encore en 1948 : selon Charles-Henri Bach et Yvonne Oddon, un enfant de moins de quinze ans ne peut s'inscrire à la bibliothèque que lorsqu'il « sait facilement trouver l'ouvrage qu'il désire dans le catalogue sur fiches et sur les rayons, qu'il sait prendre soin des livres et que l'on est certain qu'il a bien compris les explications données<sup>108</sup> ». On souhaite que le jeune sache utiliser la bibliothèque de façon sérieuse et selon les codes imposés ; l'utilisation adéquate de la bibliothèque apparaît comme un critère essentiel pour que les enfants puissent fréquenter la bibliothèque de façon légitime.

---

<sup>103</sup> DE BURY, Richard, *op. cit.*, p.144 et suiv.

<sup>104</sup> *Ibid.*

<sup>105</sup> *Ibid.*, p.210.

<sup>106</sup> MOURANCHE, Marielle, « Les enfants et les bibliothèques », VARRY, D., *Histoire des bibliothèques françaises, op. cit.*, p.694

<sup>107</sup> *Ibid.*

<sup>108</sup> BACH, C.H., ODDON, Y., *Petit guide du bibliothécaire, op. cit.*, p.107.

En conséquence, c'est un public qui nécessite d'être surveillé par rapport à son comportement au sein de la bibliothèque. Nous l'avons vu, les jeunes ont toujours été considérés comme des publics gênants parce qu'ils n'utilisent pas convenablement la bibliothèque ou qu'ils engendrent beaucoup de bruit. Parfois la fréquentation et le prêt en bibliothèque sont réglementés, notamment dans les bibliothèques municipales de province : « Dans la majorité des cas les enfants qui désirent fréquenter la bibliothèque doivent présenter une autorisation écrite ou être présentés par leurs parents pour lire sur place et emprunter des livres<sup>109</sup>. » Qu'est-ce que cette autorisation peut sous-entendre à propos des représentations que l'on se fait des publics jeunesse ? D'abord, la nécessité d'une autorisation écrite peut montrer que l'on ne considère pas l'enfant comme une personne responsable, et l'on reporte donc cette responsabilité sur ses parents. Quant au fait que l'on souhaite que les parents présentent eux-mêmes leurs enfants, nous pouvons supposer qu'inconsciemment – ou non – les bibliothécaires vont juger les jeunes par rapport à la situation de leurs aînés. Nous pouvons nous poser la question de savoir si les parents devaient décrire leurs enfants, leur caractère et leur moralité, par exemple. Dans tous les cas, l'obligation d'obtenir une autorisation engendre peut-être une surveillance accrue des enfants dont les parents sont illettrés et dont l'apparence n'est pas toujours soignée. D'ailleurs, les bibliothécaires ne sont pas les seuls à n'avoir pas confiance : « Parfois, à la suite de demandes de parents qui tiennent à vérifier si leurs enfants sont bien venus à la bibliothèque, les cartes sont timbrées à date à chaque venue du lecteur<sup>110</sup>. » Ainsi, les enfants et adolescents ne sont que rarement dissociés des adultes et leur surveillance dépend sûrement de l'idée que l'on se fait de leur niveau socioéconomique.

Le jeune public est déjà considéré comme gênant dans les bibliothèques du XIX<sup>e</sup> siècle et cette idée à tendance à perdurer dans le temps. Dans l'entre-deux guerre, on envisage de séparer les publics jeunes et les publics adultes : « Le mélange des publics est ressenti comme une gêne : l'idée vient donc de séparer plus nettement les enfants et les adultes<sup>111</sup>. » On envisage de « développer les bibliothèques scolaires en les transformant en véritables bibliothèques enfantines<sup>112</sup> » mais aussi de « créer des sections enfantines dans des bibliothèques populaires entièrement rénovées<sup>113</sup>. » C'est de ce contexte que naîtront l'Heure Joyeuse en 1924 et, plus tard, la Joie par les Livres (1965) ; ce sont des bibliothèques enfantines créées par des associations.

---

<sup>109</sup> BOUYSSI, Marcelle, « Les sections pour la jeunesse dans les bibliothèques municipales de province », Paris : BBF, n° 7, 1964, p.286

<sup>110</sup> *ibid.*

<sup>111</sup> MOURANCHE, Marielle, « Les enfants et les bibliothèques », *art. cit.*, p.695

<sup>112</sup> *ibid.*

<sup>113</sup> *ibid.*

Pourquoi souhaite-t-on séparer les enfants des adultes ? Plusieurs raisons sont concevables. D'abord, on envisage de constituer des sections enfantines parce que les enfants ne se sentent pas toujours acceptés lorsqu'ils sont mélangés avec les adultes. Ils refusent souvent d'être confrontés à eux et le refus de leur autorité les amène à repousser la lecture, ce que l'on veut éviter. Mais d'autres hypothèses sont envisageables. Parlons de la gêne occasionnée par les enfants qui pousse les bibliothécaires à leur confectionner des coins réservés. Par exemple, à la bibliothèque populaire de Pau, on note un témoignage à propos des enfants : « La présence d'un grand nombre de jeunes enfants à nos distributions du dimanche était une cause d'embarras ; [...] elle nous empêchait de causer avec les travailleurs sérieux<sup>114</sup>. » Ainsi, il en ressort que les enfants engendrent une forte gêne puisque leur agitation ne permet pas aux bibliothécaires de se consacrer aux autres publics qui, ici, paraissent plus légitimes que les enfants.

Dans le rapport, les bibliothécaires de Pau se plaignent également au sujet des acquisitions : « Forcés de consacrer une grande partie de nos ressources à l'acquisition de livres pour enfants, nous ne pouvions enrichir notre bibliothèque d'ouvrages variés pour notre clientèle normale<sup>115</sup>. » Il est important pour nous de noter l'expression « clientèle normale » qui nous amène à nous poser quelques questions. Qu'est-ce qu'une « clientèle normale » et comment peut-on la définir ? Est-ce une considération objective ? Pourquoi les enfants ne sont-ils pas considérés comme une « clientèle normale » ? Une autre raison est à envisager pour la création de sections consacrées aux jeunes, raison qui peut avoir plusieurs justifications. Il s'agit de pouvoir faire plus attention aux lectures des enfants. Pour montrer cela, revenons au rapport concernant la bibliothèque de Pau : « Nous étions obligés d'apporter une surveillance extrême pour que des livres convenables pour les adultes ne tombassent pas entre les mains des enfants<sup>116</sup>. » On y voit une plainte de la part des bibliothécaires de devoir constamment surveiller les jeunes lecteurs pour qu'ils ne choisissent pas des livres qui ne sont pas de leur âge. Mais si on veut mieux surveiller les lectures dans enfants, c'est aussi parce que l'on méprise certains types de lecture : « On crée aussi des sections pour adolescents dans le but de protéger les jeunes contre la nocivité de certaines lectures : œuvres trop réalistes qui peuvent provoquer en eux désarroi, anxiété, aversion pour « le monde des adultes », susceptibles de les conduire à la révolte sous des formes diverses [...] ; œuvres qui, falsifiant la réalité les détournent des tâches auxquelles ils doivent et

---

<sup>114</sup> « Rapport sur la bibliothèque populaire de Pau », *Bulletin de la Société Franklin*, vol. XII, 1880, pp. 208-209

<sup>115</sup> *Ibid.*

<sup>116</sup> *Ibid.*

devront faire face, et ont sur eux un effet débilant<sup>117</sup> ». Ces types de lectures ne conviendraient pas aux adolescents : ce sont des lectures qui apparaissent nocives pour eux. Mais nous pouvons dégager d'autres causes de cette méfiance des lectures : d'abord, nous pouvons dire que les professionnels veulent protéger les adolescents qui sont dans une période de la vie instable, victimes de changements comportementaux et sentimentaux ; ils ont un comportement paternaliste. Ensuite, le but est de faire entrer les adolescents dans le droit chemin en leur indiquant les bonnes manières de penser afin d'éviter de les « conduire à la révolte<sup>118</sup> ». Enfin, il s'agit d'éviter « un effet débilant<sup>119</sup> », c'est-à-dire d'élever le niveau intellectuel des jeunes pour leurs futurs tâches et métiers.

Les enfants, puisqu'ils peuvent difficilement accéder aux bibliothèques municipales, se rendent dans celles qui leur sont accessibles : les bibliothèques scolaires. Bien que plus faciles d'accès, elles ne sont pourtant pas toujours constituées selon les goûts des enfants, leur fonction étant aussi de desservir toute la population locale et donc les adultes également. En effet, « les livres concédés aux bibliothèques scolaires n'ont le plus souvent rien de récréatif<sup>120</sup> » et « les enfants en sont réduits à s'arracher les trop rares livres faits pour eux<sup>121</sup> ». De surcroît, dès l'entre-deux-guerres se dessine une politique d'acquisition qui nous permet de tracer quelques traits des représentations que l'on se fait des publics jeunesse. On doit surveiller son comportement dans la bibliothèque, nous l'avons dit, mais également ses lectures. Henri Lemaître mentionne deux aspects des missions des bibliothèques scolaires : le « délassement<sup>122</sup> » et ce qu'il appelle l'« enseignement inconscient<sup>123</sup> ». Le jeune public doit donc se divertir, mais les ouvrages qu'on lui propose ne doivent pas être du pur divertissement : ils doivent nécessairement instruire de façon transparente. Il nous faut souligner qu'à cette époque, la lecture n'est pas réellement considérée comme un loisir puisqu'il faut éduquer le peuple, lui apprendre à lire les *bons livres*. Il est donc logique que cela soit particulièrement vrai pour les lectures infantiles qui doivent préparer le

---

<sup>117</sup>GRUNY, Marguerite, « La lecture des adolescents : le passage de la bibliothèque pour enfant à la bibliothèque pour adultes », *Bulletin d'informations*, ABF, 1960, n°33, p.170

<sup>118</sup>*Ibid.*

<sup>119</sup>*Ibid.*

<sup>120</sup>MOURANCHE, Marielle, « Les enfants et les bibliothèques », *art. cit.*, p.693

<sup>121</sup>*Ibid.*

<sup>122</sup>LEMAITRE, Henri, « Comptes rendus : A. Goby, inspectrice de l'enseignement primaire. *L'instituteur et la lecture*. – Paris, Plon, 1930. In-16, 214p. », *Revue des bibliothèques*, 1931, n°1-6, p.79

<sup>123</sup>*Ibid.*

jeune « à sa vie d'homme<sup>124</sup> » et la surveillance s'applique donc surtout sur le type de lecture que les enfants doivent avoir :

*« Les romans « à l'eau de rose » sont proscrits dans la majorité des cas. Les romans policiers ont des adversaires farouches, une douzaine les accepte avec des réserves. Dans l'ensemble, les bandes illustrées ne figurent pas dans les rayons. En ce qui concerne les romans pour enfants avec aventure policière où les jeunes jouent des rôles de détectives, plusieurs bibliothèques les excluent impitoyablement<sup>125</sup>. »*

Cette citation nous permet d'illustrer très clairement notre propos puisque la plupart des lectures loisirs sont proscrites pour les enfants. Les bibliothécaires auraient donc pour mission d'apprendre aux enfants à lire ce que les adultes considèrent comme des *bons livres*, et l'on prend peu en considération le goût des enfants. Peut-être considère-t-on les lectures choisies instinctivement par les enfants comme incorrectes ? Supposons également que les bibliothécaires se font une image d'un public jeune idéal qui lirait de lui-même des documentaires dans le but de s'instruire avant la volonté de se divertir. Cette idée d'un public jeunesse idéal peut être soutenue par le fait que certaines bibliothèques, on y inclut la célèbre bibliothèque de l'Heure Joyeuse, obligent les enfants à emprunter un documentaire en même temps qu'ils empruntent un roman.

De plus, on voit se dessiner une volonté de diriger les lectures : « La plupart du temps, c'est le responsable de la bibliothèque qui oriente le choix de ses jeunes lecteurs, selon une conception très dirigiste de lecture populaire, encore accentuée puisqu'il s'agit d'enfants : mise à l'écart de tous les « mauvais livres », obligation de ne choisir qu'un seul roman sur deux livres empruntés, réunion en un seul volume d'un roman et d'un livre instructif, etc. Tous s'accordent pour dénoncer le goût des enfants pour les romans et les contes<sup>126</sup> ». Nous pourrions donc définir le public jeunesse idéal selon les bibliothécaires comme un enfant (un jeune) qui a des lectures elles aussi idéales, mêlant le sérieux, l'apprentissage ludique, et refusant les livres de pure distraction. On ne laisse pas les enfants choisir les lectures qu'ils souhaitent vraiment et ce dès l'acquisition puisque les bibliothécaires effectuent déjà un premier choix. Ajoutons également que l'on retrouve l'idée de lectures stéréotypées, ou en tout cas définies selon un genre : « Mais comment « accrocher » ces jeunes gens trop habitués à la facilité des bandes de « comics », de « superman » (les garçons)

---

<sup>124</sup>GRUNY, Marguerite, « La lecture des adolescents : le passage de la bibliothèque pour enfant à la bibliothèque pour adultes », *art. cit.*, p.172

<sup>125</sup>BOUYSSI, Marcelle, « Les sections pour la jeunesse dans les bibliothèques municipales de province », *art. cit.*, p.290

<sup>126</sup>MOURANCHE, Marielle, « Les enfants et les bibliothèques », *art. cit.*, p.695

ou aux romans à l'eau de rose et aux multiples Confidences (les filles)<sup>127</sup> ? » Cela est peut-être dit au regard des évaluations des prêts ou des achats en librairie, mais il semble régulier de ne pas considérer qu'une jeune fille puisse lire des bandes-dessinées, par exemple.

Mais même s'il faut guider leurs lectures, il faut prendre garde à ne pas les décourager face à l'intervention des adultes : « toute contrainte n'aboutit qu'à les dégoûter de ce qui ne doit être pour eux qu'une tâche agréable<sup>128</sup>. » Nous pouvons peut-être voir derrière cette affirmation une certaine vision négative des enfants puisqu'on imagine que la moindre contrainte semble les décourager face à une activité qu'ils ne connaissent pourtant pas.

Nous l'avons dit, les lectures des jeunes sont surveillées pour une question de moralité et de *bonnes lectures*. Il apparaît donc que la séparation des publics permettrait aux bibliothécaires de mieux veiller aux lectures des jeunes et de leur consacrer plus de temps pour les conseiller et orienter leurs choix. Il faut que les enfants « y apprennent l'ordre et la discipline dans la gaieté<sup>129</sup> ». Lorsque l'on commence à créer des espaces spécifiques qui leur sont consacrés ou encore des bibliothèques qui leur sont entièrement dédiées, les professionnels tentent de leur apprendre à utiliser une bibliothèque comme il convient parce qu'on craint que l'enfant ne prenne « l'habitude de la dispersion<sup>130</sup> » à cause du développement du libre accès. Ainsi, on instaure des règlements rédigés de façon positive afin que l'enfant les accepte : « Tu entreras discrètement pour ne pas gêner tes camarades<sup>131</sup>. » Il faut également guider ses lectures parce qu'il « est influençable<sup>132</sup> » et qu'elles « peuvent lui être néfastes comme elles peuvent, au contraire, diriger ses pensées et son intelligence vers de nobles buts ou d'utiles réalisations<sup>133</sup>. »

Le public jeune est donc considéré comme gênant tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, il n'est d'ailleurs pas accepté en dessous de l'âge de quinze ans. On se le représente sale, bruyant et donc gênant pour l'ensemble de la bibliothèque. Il trouve plus ou moins sa place dans l'entre-deux guerres grâce au CARD et à l'Heure Joyeuse. Les professionnels se représentent ce public comme ayant besoin d'être guidé dans ses lectures pour le former à l'avenir, à sa vie d'adulte mais aussi pour lui éviter des mauvaises lectures, notion qui paraît subjective à cette époque. On lui refuse les lectures de fiction, de purs divertissements au profit de documentaires dans le but de

---

<sup>127</sup> LEVY-BRUHL, Odette, « Enquête sur les goûts de lecture des adolescents par le « nouveau test du catalogue » », *BBF*, 1960, n°9-10, p.321

<sup>128</sup> LEMAITRE, Henri, « Comptes rendus », *op. cit.*, p.79

<sup>129</sup> SCHMIDT, Charles, « La bibliothèque et la vie moderne », *Bulletin d'informations*, ABF, 1935, n°1, p.31

<sup>130</sup> GUILLEN, Geneviève, « Une bibliothèque des jeunes à Villeurbanne », *BBF*, 1961, n°7, p.339

<sup>131</sup> *ibid.*

<sup>132</sup> BACH, C.H., et ODDON, Y., *Petit guide du bibliothécaire*, *op. cit.*, p.8

<sup>133</sup> *ibid.*

l'instruire. On surveille ses lectures, mais aussi son comportement : il faut lui apprendre à vivre en société, lui apprendre à se comporter comme on lui demande. Pour mieux le surveiller mais aussi mieux le conseiller, on le sépare des adultes. Ce public jeune a également un statut paradoxal : il finit par être accepté, mais il est toujours plus ou moins considéré comme gênant, nous y reviendrons.

## 2.4 L'émergence d'une nouvelle légitimité pour le « non public »

Dans cette dernière partie de notre étude sur l'influence des représentations nous allons parler de publics qui n'en sont pas réellement. Il s'agit ici de mentionner, autant que nous le pouvons, les personnes qui ne fréquentent pas les bibliothèques car, comme nous allons le voir, les professionnels se penchent plus en avant sur ces questions à la fin du XX<sup>e</sup> siècle et cela influence leurs pratiques.

Il est évident, au regard de ce que nous avons dit jusqu'ici à propos des publics légitimes, que le XIX<sup>e</sup> siècle ne prend pas en compte ces non publics. En effet, puisqu'un seul public apparaît légitime, c'est-à-dire l'homme érudit d'âge mûr et dont la moralité est reconnue, les bibliothécaires ne vont pas chercher les personnes qui ne fréquentent pas leur établissement : par définition, ce sont elles que l'on rejette. La mission démocratique des bibliothèques municipales n'est pas encore en marche, et la marginalisation de certains publics est assumée par les professionnels des institutions de lecture. Parallèlement, en revanche, ce sont les bibliothèques populaires qui tendent bien évidemment à porter ce rôle de lecture pour tous même si, nous l'avons vu, c'est une lecture qui doit instruire et moraliser un public que l'on se représente comme un « lecteur-enfant ».

Le XX<sup>e</sup> siècle est quant à lui synonyme de changements pour les bibliothèques et la notion de bibliothèque pour tous commence à émerger. Certains bibliothécaires s'attachent dès le début du siècle à prendre en compte ces non usagers des bibliothèques dans le but de toucher une portion plus grande de la population. Mais ce n'est vraiment qu'après la Seconde Guerre mondiale que ce mouvement va véritablement s'amorcer et se porter principalement vers « trois types de publics : les enfants, les jeunes travailleurs, les ruraux, trois types de lecteurs « mineurs », pour qui

le bibliothécaire servira de guide<sup>134</sup>. » Les publics visés ne sont donc pas n'importe lesquels : il s'agit ici de populations assez éloignées de la culture, de petits lecteurs à qui il faut transmettre une habitude de lecture. L'enjeu est donc de faire entrer en bibliothèque des personnes qui ont peu de connaissance de la littérature et que le bibliothécaire pourra guider. Anne-Marie Chartier résume bien cette situation : « Enfin, défi ultime de la lecture publique, elle [la bibliothécaire] s'intéresse aux lecteurs fragiles, aux non-lecteurs, qu'ils soient étrangers ou illettrés. Celui qui ne lit pas, qui ne veut ou ne peut pas lire, n'est-il pas en danger d'exclusion sociale et de perte de citoyenneté<sup>135</sup> ? » Le non public doit donc être inséré dans les bibliothèques car il faut l'éduquer, le guider dans ses lectures et surtout lui apporter la lumière ; c'est un public potentiel auquel il faut apprendre les bonnes habitudes de lecture. C'est donc de cette façon là que l'on se représente les personnes qui ne montrent pas d'intérêt pour la bibliothèque.

Ces nouvelles réflexions autour du public absent mettent en avant une nouvelle problématique : les bibliothèques accueillent apparemment des publics qui ne sont pas leurs cibles principales. Elles essuient d'ailleurs depuis l'après-guerre des critiques à ce propos. En effet, la typologie de leurs usagers n'a pas véritablement changé puisqu'elles accueillent toujours des publics bien définis : « Dans la plupart des grandes villes, la Bibliothèque Municipale est essentiellement une bibliothèque de conservation (manuscrits, livres anciens, reliures de prix, éditions rares), d'étude et de documentation, fréquentée par les érudits locaux, le corps enseignant, les étudiants et les élèves de l'enseignement secondaire ou supérieur<sup>136</sup>. » Anne-Marie Bertrand qui utilise cette citation de Pierre Lelièvre met en exergue les termes qui désignent les publics : « érudits locaux », « corps enseignant », « les étudiants et les élèves ». On voit que ce que nous avons dit au début de notre étude est attesté ici, même si nous pouvons nuancer : depuis le début de notre période étudiée, les publics présents en bibliothèque sont les érudits, les savants, les étudiants. En revanche, contrairement à l'époque précédente, en 1944 il ne s'agit pas d'une mauvaise volonté de la part des bibliothécaires puisque notre discours s'inscrit dans un désir d'ouverture à tous de la part des professionnels. Si ces publics sont très souvent les mêmes qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, cela s'explique sûrement par l'influence des habitudes et des représentations des lieux que sont les bibliothèques. Dans la décennie 1990, les statistiques prouvent que les

---

<sup>134</sup> BERTRAND, Anne-Marie, « Le peuple, le non-public et le bon public : Les publics des bibliothèques et leurs représentations chez les bibliothécaires » : <http://www2.culture.gouv.fr/deps/colloque/bertrand.pdf> (consulté le 16/05/2106), p.3

<sup>135</sup> CHARTIER, Anne-Marie, « De nouvelles définition du lire », POULAIN, Martine, (dir.), *Histoire des bibliothèques : Les bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle*, nouv. éd., Paris : Cercle de la librairie, vol. 4, p.718

<sup>136</sup> LELIEVRE, Pierre, *Note sur l'« Organisation d'un service de la lecture publique »*, 1944, cité dans BERTRAND, A.-M., « Le peuple, le non-public et le bon public », *op. cit.*, p.1

bibliothèques sont fréquentées principalement par des adultes des classes moyennes et possédant un diplôme des études supérieures ; en somme, c'est un public qui possède des connaissances, ce qui ne change pas véritablement des savants du XIX<sup>e</sup> siècle.

Quoi qu'il en soit, on voit que les acteurs de la lecture publique commencent à poser des réflexions autour des publics absents. Dans la réalité, ce n'est que tardivement dans le XX<sup>e</sup> siècle que le non usager va être tout à fait au centre des préoccupations des bibliothèques. En effet, ce n'est qu'avec la reconnaissance réelle de la mission démocratique et l'émergence des publics dans les années 1970 que l'on voit les bibliothécaires s'intéresser véritablement à ceux qui ne se rendent pas dans leurs établissements.

Nous l'avons sous-entendu en parlant des publics présents en bibliothèques qui ne satisfont pas les bibliothécaires, et nous allons ici poser clairement notre idée : la notion de public légitime a complètement changé par rapport au XIX<sup>e</sup> siècle. À la fin du siècle suivant, les publics légitimes ne sont plus ceux qui fréquentent les bibliothèques, mais bien ceux qui en sont absents. Une enquête menée par Anne-Marie Bertrand auprès de bibliothécaires de grandes bibliothèques d'Ile de France va d'ailleurs montrer un certain mécontentement des professionnels face à leurs publics présents : « Ce public là, finalement, ce n'est pas celui qu'on espérait : les bibliothécaires, une fois de plus, attendaient les classes populaires, et ce sont les étudiants, des consommateurs, des hommes pressés, des femmes désinvoltes des usagers incompetents, des jeunes bruyants, voire incivils, à qui, en nombre, en grand nombre, en très grand nombre, les bibliothécaires font face<sup>137</sup>. » Nous le verrons en détails dans la suite de notre étude, ces publics, ici définis très clairement, ne correspondent pas à l'idéal du bibliothécaire et, par conséquent, ce ne sont pas eux qui représentent les publics légitimes. Anne-Marie Bertrand a une formulation que nous trouvons assez juste à propos du public légitime : « Les bibliothécaires souhaitent accueillir le « grand public », qui semble avoir deux caractéristiques principales : il est pauvre et il ne vient pas dans les bibliothèques<sup>138</sup>. »

Le professionnel des bibliothèques a tendance à se représenter le public idéal comme celui qui a besoin d'être guidé, celui qui a besoin d'être éclairé par les savoirs et grâce à l'aide du bibliothécaire. C'est ce public idéal que symbolisent les absents : l'inconnu pousse les bibliothécaires à croire qu'ils pourront aider les non usagers qu'ils se représentent comme éloignés de la culture. Nous pouvons dire que dans l'imaginaire des bibliothécaires les absents des

---

<sup>137</sup> BERTRAND, A.-M., « Le peuple, le non-public et le bon public », *op. cit.*, p.5

<sup>138</sup> *Ibid.*, p.8

institutions de lecture publique leur permettraient de revaloriser leur métier : en effet, en voulant cibler d'abord les « les "démunis", "les milieux défavorisés", "les lecteurs les plus fragiles", "les laissés pour compte"<sup>139</sup> », les professionnels peuvent retrouver leur place centrale au sein de la bibliothèque puisque ce serait sur eux que reposerait l'accès de ces publics aux connaissances.

<sup>139</sup> *Ibid.*, p.9

### 3. Les problèmes de la multiplication des publics et leur cohabitation

Le XX<sup>e</sup> siècle est synonyme de changement pour les bibliothécaires : leurs idées évoluent, leur perception des publics également. Ils commencent à envisager les usagers de leurs établissements comme des publics à part entière, avec leurs spécificités et leurs diversités. Parallèlement à ces nouvelles idées, la mission démocratique des bibliothèques prend son essor : il faut à présent essayer de cibler tous les publics possibles. C'est ainsi que l'on voit les publics émerger en bibliothèque dans les années 1970 et 1980 et leur fréquentation augmenter. Mais cette fréquentation accrue des bibliothèques devenues médiathèques municipales pose parfois des problèmes aux bibliothécaires : ils se retrouvent confrontés à des publics aux réalités multiples qui mettent à mal l'idéalisation des professionnels.

#### 3.1 Vers une diversité des publics

Une nouvelle idée significative vient s'installer dans les débats des professionnels : le service public commence à prendre la première place des devoirs des bibliothèques (dans un idéal théorique) et va peu à peu détrôner la mission sacrée de conservation du patrimoine culturel écrit. Nous avons déjà mentionné que cela était le cas dans les bibliothèques populaires, mais celles-ci tendent à décliner au XX<sup>e</sup> siècle et ce sont les bibliothèques municipales qui prennent le relais. La « Chronique » de la *Revue des bibliothèques* rappelle que « les livres étant faits non pas seulement pour les bibliothèques mais surtout pour les lecteurs, il est indispensable de songer à réaliser la meilleure utilisation possible des richesses importantes que nous possédons<sup>140</sup>. » Cela sous-entend donc qu'on prend conscience que les livres n'ont pas seulement vocation à être stockés dans les bibliothèques pour être conservés, mais qu'ils servent à être consultés et utilisés par le public. Pour cela, il faut donc organiser les bibliothèques selon ce public. Nous allons essayer de mettre en avant ce que cette nouvelle prise en compte suggère à propos des représentations que les professionnels des bibliothèques municipales se font des publics : s'agit-il réellement de prendre en compte les besoins des différents publics ou seulement prendre en compte les différents publics ?

---

<sup>140</sup> « Chronique des bibliothèques », *Revue des bibliothèques*, Paris, 1924, n°4-6 (avril-juin), p.234

Dès 1907, certains professionnels des bibliothèques n'hésitent pas à tenir des propos novateurs sur l'insertion de nouveaux types de publics : Charles Sustrac propose d'« organiser tous les services en vue de mettre l'ouvrier, le laboureur, l'employé à même aussi bien que le bibliophile, l'érudit et le savant de trouver et d'utiliser exactement les livres différents qu'il faut à chacun<sup>141</sup> ». Charles Sustrac utilise des catégories socioprofessionnelles pour certains types de publics (« l'ouvrier, le laboureur, l'employé<sup>142</sup> ») alors que « le bibliophile, l'érudit et le savant<sup>143</sup> » sont, quant à eux, nommés par rapport à leur activité culturelle. On peut se demander s'il utilise ce type de désignations parce qu'il ne dissocie pas le public populaire de son activité professionnelle, ce qu'il arrive pourtant à faire avec les publics savants dont on ne sait rien de leur profession ici. Cela implique-t-il qu'il souhaite fournir aux publics populaires des lectures seulement portées sur ce qui semble les définir, c'est-à-dire leur métier ?

Quoi qu'il en soit, le débat n'en est qu'à ses balbutiements à l'époque où Charles Sustrac écrit ceci, et certains continuent donc à se positionner contre l'utilisation démocratique des bibliothèques. Sustrac reçoit notamment une réponse à son article : « Je ne voudrais pourtant pas que l'on pût oublier que nous sommes, avant tout, conservateur du beau et du bien, de tout ce qui dure, de tout ce qui est non pas mort, périmé, vieilli mais toujours vivant, ce qui doit servir non pas aux générations futures, mais à l'élite de la génération actuelle, dût l'élite devenir majorité, ce qui est le rêve du vrai démocrate<sup>144</sup>. » Les positions conservatrices du XIX<sup>e</sup> siècle ressortent nettement ici. D'abord on voit le refus de passer au second plan le rôle de conservation des bibliothèques. Ensuite, on prône toujours le rejet d'accès « aux générations futures », c'est-à-dire qu'on refuse d'englober tous les publics potentiels, et que l'on insiste sur la nécessité d'une élite intellectuelle. Le débat est donc inévitablement ouvert.

Ce débat va s'approfondir un peu plus dans l'entre-deux-guerres, notamment avec l'intervention du CARD (Comité Américain pour les Régions Dévastées). L'influence des bibliothèques américaines qui accueillent déjà tous les publics ou qui proposent déjà leurs collections en libre service va conforter les bibliothécaires français dans leur volonté d'ouvrir les bibliothèques au plus grand nombre. En 1930, les discours ont totalement changé de ton et la plupart des professionnels de la lecture publique s'inscrivent dans le renouveau des bibliothèques.

---

<sup>141</sup>SUSTRAC, Charles, « De l'orientation des bibliothèques modernes », *Bulletin d'informations*, ABF, 1907, n°5 (septembre-octobre), p.108

<sup>142</sup>*ibid.*

<sup>143</sup>*ibid.*

<sup>144</sup>BERTHET, « À propos de l'orientation moderne des bibliothèques », *Bulletin d'informations*, ABF, 1908 : n°2 (mars avril), p.34.

L'inspecteur général des bibliothèques, Charles Schmidt, montre bien d'ailleurs que les bibliothèques s'inscrivent majoritairement dans l'idée d'une ouverture à tous :

*« La Bibliothèque municipale de l'avenir devrait être à la fois une bibliothèque d'étude, avec salle de travail convenablement installée, et une bibliothèque circulante intégrée dans l'organisation générale de la lecture publique. Il aura le double souci de fonds ancien qu'il faut conserver et faire connaître, et du fonds moderne qu'il faut tenir au courant pour le plus grand profit des lecteurs. Ainsi dirigée la Bibliothèque municipale sera vraiment ce qu'elle doit être, à savoir, non pas simplement un musée de belles reliures mais le premier instrument d'éducation pour toutes les catégories de lecteurs : professeurs, étudiants, élèves de Lycées et des écoles primaires, techniciens à tous les degrés<sup>145</sup>. »*

L'usage érudit de la bibliothèque perd de sa suprématie et l'on commence à vouloir insérer une dimension plus démocratique à l'institution, ou en tout cas à vouloir constituer des collections d'études moins avancées (pour les élèves dès l'école primaire, par exemple) et accessibles au plus grand nombre. C'est le signe du début d'un déplacement des représentations des publics chez les professionnels des bibliothèques puisque, au-delà de l'érudition, la bibliothèque doit également, et surtout, accompagner l'éducation toujours sommaire de certains publics. La fin des bibliothèques purement savantes est ainsi réitérée : « Il faut donc veiller tout d'abord à ce que la bibliothèque rende des services au grand public, les érudits passeront après<sup>146</sup> ». Les publics intellectuels, qui étaient légitimes au XIX<sup>e</sup> siècle, sont relayés au second plan. Notons ici la notion importante de « grand public » qui prend de plus en plus son essor dans les discours des professionnels, d'abord parce que l'on accorde aux bibliothèques une mission de service public plus polyvalente, ensuite parce que certains publics deviennent enfin légitimes et que l'on va finir par leur accorder une véritable place au sein des établissements.

Mais quel type de public se cache derrière cette notion de « grand public » ? Visiblement, il semble que l'on se représente le « grand public » comme porteur d'une diversité culturelle et sociale. En effet, la majorité des bibliothécaires souhaitent voir leurs établissements fréquentés par « quelques lettrés qui ont des loisirs<sup>147</sup> » mais aussi par les « lecteurs ignorants<sup>148</sup> ». Ils veulent aussi accueillir toutes les réalités sociales, comme le fait déjà remarquer en 1915 Ernest

---

<sup>145</sup>SCHMIDT, Charles, « Rapports faits à la commission ministérielle de la lecture publique : Les bibliothèques municipales », *Revue des bibliothèques*, 1930, n°1, p.29

<sup>146</sup>LEMAITRE, Henri, « L'administration des bibliothèques », *Revue des bibliothèques*, 1930, n°7-12, p.165

<sup>147</sup>SCHMIDT, Charles, « À travers la presse : bibliothèques et bibliothécaires », *Revue des bibliothèques*, 1930, n°7-12, p.200

<sup>148</sup>*Ibid.*

Coyecque : on veut accueillir tout le monde, y compris « l'enfance et la vieillesse, le travail fatigué et la retraite oisive, les vacances joyeuses et le chômage cruel, la maladie et la convalescence, le bonheur et le chagrin<sup>149</sup>. » On voit bien que l'on construit un nouveau public idéal, constitué de tous les âges de la vie, de tous les milieux socioéconomiques. Il faut toucher un maximum de personnes, quelles que soient leurs conditions de vie.

Une nouvelle définition de la bibliothèque voit ainsi le jour à cette période : « la bibliothèque publique est celle qui remplit de façon absolue ces deux conditions essentielles : 1° elle est *ouverte à tous* ; 2° elle contient des ouvrages *convenant à tous*, – ou plus exactement – à tous ceux qui la fréquentent<sup>150</sup>. » Mais est-ce qu'on prend véritablement en compte *tous les publics* ? Finalement, on peut voir que l'élargissement du public est plus ou moins limité à quelques nouveaux usagers définis socialement ou culturellement. Certains publics ne semblent toujours pas disposer de leur légitimité, comme les femmes auxquelles il est peu fait référence. Les enfants gagnent peu à peu leur droit d'entrée en bibliothèque grâce à l'Heure Joyeuse (1924), nous l'avons vu.

Il nous faut nous poser la question des lectures que l'on préconise pour les nouveaux publics. Il est clair que les professionnels se voient comme des guides pour les couches les plus populaires. Leur mission est de participer à leur éducation et à leur moralisation. Lorsque Charles Sustrac parle du travail que doit effectuer un bibliothécaire, il souligne qu'il doit « mettre le savoir à la disposition du lecteur<sup>151</sup> ». Ici, ce n'est pas donc pas le divertissement, ce n'est pas la lecture-loisir qui doit être accessible au public mais bien la lecture-savoir. De plus, le bibliothécaire est là pour guider le lecteur, pour l'orienter vers les bons livres : il doit « éclairer le public sur ses vrais besoins et au fur et à mesure des progrès que nous réalisons dans nos bibliothèques, lui apprendre le chemin<sup>152</sup> ». Il apparaît que le bibliothécaire doit permettre au lecteur de prendre conscience de ce que sont ses « vrais besoins » en matière de lecture : cela sous-entend qu'il existe un type de bonnes lectures qu'on doit faire lire à tous dans le but d'inculquer les bonnes choses. Il semble que l'on peut voir une volonté d'instruction idéale et commune à tous.

En 1915, Ernest Coyecque parlait également de la mission d'instruction des bibliothèques : « La bibliothèque doit instruire, instruire tout le monde, offrir à chacun les outils d'instruction qui lui sont nécessaires, écoliers de tout âge et de tout degré, primaires supérieurs, professionnels,

---

<sup>149</sup> COYECQUE, Ernest, « Les bibliothèques municipales de Paris », Bulletin d'informations, ABF, 1915, n°1-2 (janvier-avril), p.10

<sup>150</sup> DEPASSE, Charles, « Les bibliothèques publiques en Belgique », *Revue des bibliothèques*, 1931, n°1-6, p.68

<sup>151</sup> SUSTRAC, C., « De l'orientation des bibliothèques modernes », *art. cit.*, p.106

<sup>152</sup> *Ibid.*, p.109

potaches, sorbonnards, – sans oublier leurs maîtres eux-mêmes, non plus que les autodidactes, ni les ouvriers conscients, [...] ni encore les simples curieux, - curieux de flâner à travers le domaine infini du savoir et de la recherche et d'assister au labeur infatigable des bons ouvriers du progrès dans toutes les branches de l'activité humaine<sup>153</sup>. » On voit qu'il est assez exhaustif sur le type de public que doivent toucher les bibliothèques et qu'il considère déjà à son époque que les institutions de lecture publique doivent être ouvertes et utiles à tous ; il nomme des classes sociales tout à fait variées. En revanche, il ressort que le but premier d'une bibliothèque est d'instruire tous les publics possibles. En 1924, Henri Lemaître, dans une comparaison avec les bibliothèques populaires italiennes, illustre également cette idée : « on a évité de propos délibéré les lectures dites populaires, dans le mauvais sens du mot s'entend, et on leur a préféré autant que possible les œuvres d'auteurs qui, à une valeur littéraire effective, associent des vertus communicatives et émotives capables de prendre l'esprit du lecteur, car les livres des bibliothèques populaires doivent servir aux jeunes gens qui quittent l'école et les accompagner jusqu'à l'âge adulte pour en faire des hommes<sup>154</sup>. » La lecture pour les classes populaires doit donc essentiellement se situer dans la continuité de l'école. C'est en participant à l'élévation intellectuelle de ces publics que la lecture permet de les former à leur future condition d'homme.

Cependant, c'est après la Seconde Guerre mondiale que l'idée d'accueillir absolument tous les publics prend réellement son sens et que les professionnels vont s'exprimer plus unanimement sur ce sujet. Cette idée démocratique semble acquise en 1948 : « La bibliothèque publique s'adresse à tous : jeunes et vieux, riches et pauvres, lecteurs cultivés ou ignorants, quelles que soient leurs croyances, leur profession, leur lieu de résidence<sup>155</sup> ». La nouvelle mission de service public sous-entend donc qu'il faut accueillir les enfants, les adolescents, les adultes quelque soit leur âge, leur niveau socioéconomique et culturel. Avec l'idée d'une ouverture démocratique des bibliothèques, les discours tendent à montrer que l'on refuse de faire des différenciations entre les publics. Pourtant, les professionnels semblent catégoriser les usagers selon leurs statuts professionnels : l'agriculteur « trouve à la bibliothèque des ouvrages sur l'élevage, les récoltes, la lutte contre les fléaux, etc.<sup>156</sup> », « le professeur, le conférencier, le journaliste y cherchent les informations, les faits, les découvertes récentes, utiles pour leurs cours ou leurs articles ; les étudiants viennent lire à la bibliothèque les textes des auteurs classiques anciens ou modernes,

---

<sup>153</sup> COYECQUE, Ernest, « Les bibliothèques municipales de Paris », *art. cit.*, p.10

<sup>154</sup> LEMAITRE, Henri, « Comptes rendus : *La Biblioteca popolare. Catalogo tipo*. – Milano, Federazione italiana delle biblioteche popolari (1924). In-16, 22 p. », *Revue des bibliothèques*, Paris, 1924, [sans numéro], p.472

<sup>155</sup> BACH, C.H., ODDON, Y., *Petit guide du bibliothécaire*, *op. cit.*, p.I

<sup>156</sup> *Ibid.*

qu'il devient difficile ou trop coûteux de se procurer [...]. La *maîtresse de maison*, par exemple, y trouve des inspirations pour organiser son foyer<sup>157</sup> ». On se représente les publics comme voulant lire ce qui concerne son métier ou sa condition, mais il semble que l'on ne prenne pas en compte la variété de leurs goûts : un agriculteur qui travaille beaucoup d'heures par jour veut-il vraiment lire des livres à propos de son métier plutôt que des livres sur d'autres sujets qui pourraient le distraire ? La « *maîtresse de maison*<sup>158</sup> » qui s'occupe toute la journée de son foyer ne veut-elle pas avoir accès à des ouvrages sur des sujets plus divers ? Cela montre qu'on envisage toujours la bibliothèque publique comme le lieu de la lecture qui instruit chacun selon ses besoins de formation. On accepte les différents besoins de formation, mais on ne prend pas encore en compte les différents besoins de lecture.

Il est utile tout de même de nuancer notre propos, parce que, même si les professionnels préconisent des lectures liées à la formation des différents types de publics, certains commencent à vouloir comprendre leurs goûts en matière de lecture, ce qui tend à prouver que des professionnels veulent les faire réellement participer à la vie de la bibliothèque et que leur place au sein des établissements apparaît de plus en plus légitime et essentielle. Dès l'entre-deux-guerres certains admettent que « *tous les lecteurs ne se ressemblent pas ; tous n'ont pas les mêmes besoins*<sup>159</sup> » ou encore que « pour chacun de nous, il y a de mauvais livres, mais il est évident aussi que ce ne sont pas les mêmes<sup>160</sup>. » Certains acteurs de la lecture commencent donc à accepter que les bibliothèques ne soient pas simplement faites pour la consultation et l'étude d'ouvrages précieux et savants, et que chacun puisse avoir des lectures variées qu'il faut insérer dans les collections. Cette prise de position n'est pas forcément majoritaire, mais elle montre que les débats sont nombreux autour de l'insertion des nouveaux publics. L'utilité de la bibliothèque devient plurielle et il en va de même pour les catégories d'utilisateurs des bibliothèques. Il est de plus en plus admis qu'il faut « constituer les bibliothèques, non selon nos préférences du pouvoir, mais au gré des gens qui la fréquentent, c'est-à-dire répondre aux *demandes des lecteurs*<sup>161</sup> », comme le souligne déjà Charles Depasse en 1931.

Après la Seconde Guerre mondiale on entreprend d'ailleurs plus régulièrement d'étudier ces publics : on voit ressortir une volonté de connaître l'utilisation qu'ils font de la bibliothèque et de prendre en compte leurs goûts et leurs besoins, notamment par le biais de questionnaires.

---

<sup>157</sup> *Ibid.*

<sup>158</sup> *Ibid.*

<sup>159</sup> BAUCOMONT, Jean, « L'organisation de la lecture publique », *Bulletin d'informations*, ABF, 1930, n°7-12, p.207

<sup>160</sup> DEPASSE, C., « Les bibliothèques publiques en Belgique », *art. cit.*, p.67

<sup>161</sup> *Ibid.*

Nous en trouvons un en 1956 dans le *Bulletin d'informations* de l'ABF à l'initiative de Jean Hassenforder<sup>162</sup> et dont le but final est de connaître les habitudes des publics à propos de leurs lectures mais également de leurs habitudes dans la bibliothèque. En effet, ce questionnaire est constitué d'interrogations à thèmes variés. Il s'agit dans un premier temps de faire un bilan de la situation socioéconomique des publics puisqu'on leur demande leur profession et leur âge. On veut également connaître les représentations qu'ils se font des bibliothèques ainsi que leur utilisation de l'établissement et des collections (questions n°1, 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14, 15, 16) ou encore leurs goûts et leurs habitudes en matière de lecture (questions n°2, 3, 4, 9, 10, 11). Certaines questions sont plus ouvertes (« pourriez-vous citer 10 noms de vos auteurs préférés », question 3) alors que d'autres sont des questions à choix multiples (questions 2, 11, par exemple).

Il est intéressant de voir que la question 1, sur le rôle de la bibliothèque, insère les nouvelles missions des bibliothèques : la constitution de la question montre que l'on a accepté l'idée d'une lecture loisir puisque c'est un des rôles proposés. Le questionnaire établi par Jean Hassenforder vise à comprendre les habitudes des usagers et l'on remarque que l'on commence à prendre en compte leur diversité et leurs différentes pratiques de la culture (question 11). Leurs goûts commencent à être pris en compte également, et l'on voit cela notamment grâce à la question 2.

Ces questionnaires constituent un progrès particulier pour les bibliothèques puisque ce sont eux qui, petit à petit, vont guider les bibliothécaires dans leur métier et pour l'organisation de leurs établissements. Mais ils dévoilent aussi, nous avons insisté là-dessus, que les publics commencent à trouver leur place dans les bibliothèques et qu'ils ne représentent plus un danger pour celles-ci. La fréquentation des bibliothèques par les publics devient un des objectifs principaux des bibliothèques.

Cependant, cette idée de prise en compte des diversités des lectures ne s'imposera que tardivement. C'est à partir de 1945 que l'on commence à considérer la lecture comme un réel loisir et qu'on abandonne peu à peu l'idée des lectures moralisatrices et éducatives. Cette idée s'implante notamment grâce à la création des BCP<sup>163</sup> dont les missions sont de desservir tous les publics et tous les livres, sans distinction : « Dans les B.C.P., on ne fit plus de différence entre le roman et le documentaire, même d'un niveau relativement élevé<sup>164</sup>. » Ainsi, on voit la notion lecture loisir entrer progressivement dans les bibliothèques, même si certains professionnels se

---

<sup>162</sup>Voir annexes 2 et 3

<sup>163</sup>Ordonnance du 2 novembre 1945

<sup>164</sup>Bouvy, Michel, « Pour la bibliothèque publique », *art. cit.*, p.242

montrent toujours réticents. La bibliothèque accepte tout de même progressivement son nouveau rôle de divertissement, sa mission de « mettre à la disposition d'un public de tous âges et de toutes catégories socioprofessionnelles, [...] l'ensemble des livres et documents susceptibles de satisfaire tous les besoins de loisir, d'information, d'étude, de culture, quels qu'ils soient<sup>165</sup>. » Ce nouveau rôle montre que les bibliothèques réalisent la diversité des publics et de leurs besoins. Pour autant, l'influence des BCP met du temps à s'implanter réellement : nous pouvons citer Michel Bouvy pour qui, encore en 1966, « la notion de l'existence de deux publics différents, « élite » et « peuple », tend de plus en plus à disparaître<sup>166</sup> », notamment en matière de goûts pour la lecture, comme nous l'avons signalé. Il affirme que « l'« élite » cherche souvent une lecture de délasserment, l'ancien public « populaire » recherche de plus en plus fréquemment une lecture de dépassement<sup>167</sup> », ce qui montre que les bibliothécaires commencent à observer et mieux connaître leur public. Le public, nous pourrions même dire *les publics*, est de plus en plus pleinement intégré à la bibliothèque et sa légitimité ne fait plus aucun doute.

Nous l'avons mentionné, les professionnels ne veulent plus voir s'afficher de différences entre les publics : le bibliothécaire doit « être vrai avec chacun, accueillir le faible d'esprit, l'alcoolique ou la prostituée, comme on accueille le préfet ou le maire, le prêtre, le pasteur et le rabbin, le bourgeois et le communiste, le petit enfant et le vieux savant<sup>168</sup> ». D'abord, on peut se poser la question de savoir si les bibliothécaires étaient réellement confrontés à cette réalité : les fréquentations des bibliothèques reflétaient-elles réellement cet idéal de diversité ? Nous pouvons en douter, sachant que l'émergence des publics a véritablement lieu à la fin des années 1960 et surtout dans le courant des années 1970. Il est également utile de se poser la question de savoir s'il est réellement possible d'accueillir le préfet de la même façon qu'une prostituée ou qu'une personne *lambda*. Les représentations que les professionnels se font des publics ont visiblement changé lorsque l'on regarde le contenu des écrits professionnels, mais dans la pratique on peut se demander si ces nouvelles convictions étaient réellement admises par la majorité des bibliothécaires.

Ainsi, avec ce que nous venons de dire, il est évident que la notion de public légitime est en mutation après la Grande Guerre. Les publics qui étaient auparavant craints par les bibliothécaires tendent à devenir des usagers plus légitimes, et les publics savants sont descendus de leur

---

<sup>165</sup> *Ibid.*, p.244

<sup>166</sup> *Ibid.*, p.243

<sup>167</sup> *Ibid.*

<sup>168</sup> ENJOLRAS, Yvette, « L'aspect social des bibliothèques municipales et le rôle du bibliothécaire », *Bulletin d'informations*, ABF, 1959, n°30, p.133

piédestal. Ces nouveaux publics sont avant tout définis selon leur position socioculturelle, et l'usage que l'on souhaite de la bibliothèque est assez conventionné avant la Seconde Guerre mondiale : le but est d'instruire les publics selon leur activité socioéconomique avant tout. Les acteurs de la lecture publique se placent en position paternaliste par rapport au peuple et veulent avant tout le faire entrer dans un moule commun. On commence tout de même à intégrer le public dans les bibliothèques après la Seconde Guerre mondiale, et surtout dans les années 1960-1970 puisque l'on construit progressivement les collections par rapport à leurs goûts et leurs besoins. C'est aussi à cette époque que l'on va commencer à envisager la lecture comme un moyen de divertissement et que la mission de moralisation du peuple va donc disparaître. Nous verrons ensuite que l'émergence accrue de la fréquentation des publics change profondément la vision que les professionnels se font d'eux.

### 3.2 L'augmentation de la fréquentation des bibliothèques : un problème pour les bibliothécaires ?

Nous avons insisté là-dessus, les bibliothèques connaissent une évolution à partir de l'entre-deux-guerres, surtout grâce à l'intervention du CARD qui œuvre pour la reconstruction des bibliothèques. Les nouvelles bibliothèques françaises se construisent sur le modèle américain et reposent « sur l'ouverture, la gratuité, la qualité d'accueil, l'accès libre du public enfantin, la desserte circulante des zones éloignées et le souci de professionnalisation dont dépend la réussite de l'ensemble<sup>169</sup>. » Nous sommes à présent loin du modèle de la fin du siècle dernier. Les changements seront encore plus conséquents dans les années 1960, notamment grâce à l'intervention de l'État : le « plan Pompidou » de 1967 permet la modernisation des bibliothèques grâce à de nouvelles constructions, de nouvelles politiques d'acquisitions et à l'insertion des nouveaux médias. La bibliothèque devient alors médiathèque et tente de redorer son image. Ces améliorations vont amener les bibliothèques à mettre les publics au centre de leurs actions, et l'effort sera récompensé : dans les années 1970, les publics commencent enfin à fréquenter les bibliothèques de façon massive. Mais cette émergence des publics en bibliothèque est un mouvement vécu de manière mitigée par les professionnels. D'un côté, cette arrivée en masse des usagers conforte les professionnels dans leur mission, mais cela les déstabilise également. Nous

---

<sup>169</sup> LEVEILLE, Laure, « Fascinations étrangères et naissance de la lecture publique », dans POULAIN, M. (dir.), *Histoire des bibliothèques*, op. cit., p.203

allons essayer de comprendre cette nouvelle image ambivalente des publics, à la fois légitimes en bibliothèque mais parfois dérangeants pour les bibliothécaires.

Cette arrivée en masse, cette « irruption (d'aucuns diront aujourd'hui l'invasion)<sup>170</sup> », et nous relevons ces termes pour une raison bien précise, des publics est donc vue à la fois comme la récompense aux efforts fournis par les acteurs de la lecture publique mais également comme un nouveau poids dans l'exercice du métier de bibliothécaire. Si nous voulons faire ressortir le terme d'invasion, c'est que les bibliothécaires semblent démunis face au nombre important d'usagers qui se rendent désormais en bibliothèque. En effet, le service public se transforme, ce qui a aussi une influence sur leur profession. On voit se dessiner de nouvelles représentations des publics.

Les progrès techniques de la société, les nouveaux modes de consommation de masse font changer les habitudes des populations et cela inclut leurs habitudes au sein des bibliothèques. En effet, l'institution que représente la bibliothèque n'est plus considérée par le grand public comme un lieu sacralisé, même si sa réputation s'est construite sur cette image et qu'elle n'a pas changé pour les personnes éloignées des bibliothèques. Parallèlement, les habitués et les nouveaux publics se comportent en bibliothèque comme dans un supermarché. C'est en tous cas le sentiment qui ressort chez les bibliothécaires interrogés par Anne-Marie Bertrand. En effet, les publics sont qualifiés de « consommateurs<sup>171</sup> », surtout les jours de grande affluence comme le mercredi et le samedi. Les publics qui fréquentent les bibliothèques sont assez jeunes, ils sont donc habitués à cette société de consommation.

Leur nombre est un facteur dérangeant, d'autant plus qu'ils ne font que consommer les collections. L'abondance des usagers est parfois vue comme « *un problème que... auquel on doit répondre*<sup>172</sup> ». Qu'est-ce qu'implique un public défini comme consommateur ? Nous pouvons supposer que ce type de public est plutôt rapide, dans le sens où il passe sans doute peu de temps dans la bibliothèque car son but est de trouver rapidement ce dont il a besoin. Le public consommateur aurait donc très peu de lien direct avec le bibliothécaire qui est parfois relayé au poste de simple caissier : « *J'ai l'habitude de dire qu'ici, c'est la grande distribution, donc, à certaines périodes, on est vraiment réduits au rôle de "caissier"*<sup>173</sup> ». Puisque les usagers n'abordent presque pas les bibliothécaires et que ces derniers n'ont plus le rôle clé auprès d'eux, les professionnels se sentent débordés et se représentent les publics comme des assaillants qui

---

<sup>170</sup> BELAYCHE, Claudine, « De l'idéologie à la technique : la constitution des collections en bibliothèque publique », *Bulletin d'informations, ABF*, 1995, n°166, p.59

<sup>171</sup> BERTRAND, Anne-Marie, *Bibliothécaires face au public*, Paris : BPI, 1995, p.32

<sup>172</sup> *Ibid.*

<sup>173</sup> *Ibid.*, p.40



souhaitent être rapidement servis et avec qui on ne peut plus créer de réel lien. Un bibliothécaire de Saint-Quentin en Yvelines se pose la question de « *savoir si c'est ça qui est intéressant, savoir si avoir du public... du public pour avoir n'importe quoi*<sup>174</sup> ». Les nouveaux utilisateurs de la bibliothèque ne respecteraient donc pas les codes de l'établissement, des codes qui, nous pouvons le dire, reposent sur des réalités anciennes.

Ces nouveaux arrivants en bibliothèque sont d'ailleurs très décevants parce qu'ils ne ressemblent en rien au public d'avant. Ils ne sont plus l'élite culturelle et certains professionnels considèrent que « la qualité du public a beaucoup baissé<sup>175</sup>. » Leur agressivité est surtout mise en avant, mais également la gêne qu'ils occasionnent. En effet, c'est une des représentations des publics qui perdure depuis le début de notre période chronologique : le public est gênant, il n'agit pas comme les bibliothécaires le souhaiteraient. Ceci s'accroît encore plus à la fin du XX<sup>e</sup> siècle car il y a moins de différenciations entre les classes sociales, tout le monde peut plus facilement accéder à tous les services souhaités. Nous voulons dire par là que les bibliothèques ne sont plus seulement fréquentées par les érudits à qui les codes de la bibliothèque paraissaient naturels et dont on pensait qu'ils avaient le savoir vivre nécessaire. Par exemple, une des bibliothèques de l'enquête d'Anne-Marie Bertrand réalisée auprès des bibliothécaires est la BPI, dont on sait qu'elle est fréquentée par beaucoup de personnes sans domiciles fixes<sup>176</sup>. Les préjugés amènent les bibliothécaires à penser que ces publics n'ont pas le même respect des lieux que d'autres usagers. Malgré la volonté d'ouvrir la bibliothèque à tous, on se rend compte que cela est nuancé dans les propos des bibliothécaires qui ont toujours une assez haute estime de leur public ou, plus exactement, qui l'idéalisent assez régulièrement. Le public qui fréquente les bibliothèques ne se comporte pas selon les codes anciens des bibliothèques et est donc gênant.

Ces nouveaux usagers se comportent dans une bibliothèque comme dans n'importe quel lieu public : « *Ils arrivent en hurlant comme s'ils étaient au marché, en quai de gare, en s'interpellant, en mangeant leur casse-croûte, en buvant leurs bières...*<sup>177</sup> » On craint certains publics parce qu'ils mettent à mal la représentation sacralisée que l'on se fait des bibliothèques, qui sont censées être des lieux d'étude, de divertissement raisonné. Le type de public décrit dans la citation ne convient pas parce qu'il utilise anormalement l'établissement, parce qu'il désacralise le lieu. On voit bien d'ailleurs que c'est cet aspect là que critique le bibliothécaire ici : « *La bibliothèque, c'était quelque chose de très... le lieu de recueillement... Et ça, ça a complètement*

---

<sup>174</sup> *Ibid.*, p.192

<sup>175</sup> *Ibid.*, p.40

<sup>176</sup> GIORGETTI, Camila, PAUGAM, Serge, « Des pauvres à la bibliothèque », *BBF*, n° 5, 2013, p. 105-106.

<sup>177</sup> BERTRAND, A.-M., *Bibliothécaires face au public*, *op. cit.*, p.191

*basculé et je pense que le public a très très bien compris ce que c'était qu'une bibliothèque publique, très bien compris. Il investit les lieux sans aucun... Alors je ne dis pas qu'il faut respecter ce lieu comme une église... enfin c'est... il y a quand même toujours un peu cet aspect-là quoi qui intervient*<sup>178</sup>. » Ici, notre bibliothécaire semble tiraillé entre deux désirs : ouvrir la bibliothèque à tous au risque de changer les usages du lieu, ou maintenir la sacralisation des bibliothèques. Visiblement on refuse en partie la nouvelle définition de l'espace qu'est la bibliothèque, et les professionnels semblent regretter l'ancien fonctionnement des bibliothèques. Paradoxalement, c'est une idée que l'on a vu émerger dans la littérature professionnelle, que la bibliothèque devienne un lieu de sociabilité. Cela montre que dans la pratique, cette réflexion est nuancée. Posons-nous tout de même la question de savoir si tout est possible en bibliothèque, si on ne doit pas limiter certains comportements au nom des usages propres à chacun, au nom de la liberté d'autrui ?

Un bibliothécaire de la BPI souligne également ceci : « *Y'a des vagabonds, y'a beaucoup de drague, y'a beaucoup de tout ça. Donc, il faut vivre et travailler là-dedans au milieu de tout cela...*

<sup>179</sup> ». Nous ne pouvons pas passer à côté de l'information importante que nous donne cette remarque, c'est-à-dire que la bibliothèque est un lieu de travail avant tout. On retrouve ici une conception ancienne d'il y a un siècle. En théorie, la bibliothèque des années 1980-1990 est un lieu de sociabilité, mais nous voyons bien qu'en pratique beaucoup de professionnels semblent nostalgiques de la sacralisation du travail en bibliothèque. Ainsi, les publics présents surtout pour son rôle de lieu de sociabilité ne sont pas montrés comme des usagers positifs. Nous pouvons aussi nous poser la question de savoir ce qu'est un « vagabond » pour notre bibliothécaire. Quelqu'un qui flâne dans la bibliothèque, une personne sans abri, quelqu'un qui n'utilise pas l'établissement pour le travail intellectuel ? En tous cas, ce type de public n'est pas bien vu en bibliothèque.

Il y a aussi les plaintes des autres publics rapportées aux bibliothécaires : « *Y'a des gens qui se plaignent aussi... y'en a beaucoup qui se plaignent aussi que ça sent mauvais... que y'en a un qui ronfle et qui fait du bruit*

<sup>180</sup> ! » Ces lecteurs qui se plaignent des autres usagers, sont-ils considérés comme plus légitimes parce qu'ils essaient de travailler dans le brouhaha des bibliothèques modernes ? C'est une question qu'il faut se poser, particulièrement lorsque l'on voit que, à l'instar de nos auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle, certains bibliothécaires n'hésitent pas à montrer leur désir

---

<sup>178</sup> *Ibid.*

<sup>179</sup> *Ibid.*, p.45

<sup>180</sup> *Ibid.*

d'instaurer une surveillance stricte : « *Moi, je pense qu'avant de trier les gens à l'entrée, il faudrait peut-être... je ne sais pas, des rondes entre guillemets, pour ceux qui sont trop bruyants, trop ça ou trop ci, qui embêtent les autres, on les vire mais...*<sup>181</sup> ». Il est même envisagé, en cas de mesure extrême, de trier les personnes dès l'entrée de la bibliothèque et donc de refuser le droit d'utilisation de l'établissement à certains.

Nous essayons de montrer là que les représentations que se font les professionnels des publics n'ont pas tout à fait changé. On accepte en effet plus de publics et celui-ci se rend plus facilement dans les établissements de lecture publique, mais les bibliothécaires considèrent que l'établissement doit toujours être utilisé de façon sérieuse, pour le travail intellectuel et l'apport culturel avant tout. C'est ici que se situe tout le paradoxe, comme l'explique clairement Anne-Marie Bertrand : « Les nouveaux venus dans les bibliothèques sont des usagers particulièrement précieux, qu'il faut tenter d'accueillir, de conserver, de ne pas rebuter, d'instruire (...). Mais, en même temps, les bibliothécaires reconnaissent que le nouveau public est bien décevant : il doit, il ronfle, il est sale... ou bien il consomme sans esprit critique des produits commerciaux, toujours les mêmes, toujours interchangeables<sup>182</sup>. » Comme nous l'avons dit donc, les nouveaux publics sont gênants dans l'utilisation qu'ils font de la bibliothèque et, dans le même temps, les bibliothécaires semblent refuser leur goût pour la culture de masse, la culture que l'on peut définir comme commerciale.

Le nouveau public est consommateur, le nouveau public est gênant, et le nouveau public n'est pas celui attendu par les bibliothécaires : « ce public-là, finalement, n'est pas celui qu'on espérait : les bibliothécaires, une fois de plus, attendaient les classes populaires, et ce sont les étudiants, des consommateurs, des hommes pressés, des femmes désinvoltes, des usagers incompetents, des jeunes bruyants, voire incivils<sup>183</sup> » qui sont entrés en bibliothèque. Les statistiques le montrent, les adultes qui fréquentent le plus les bibliothèques sont les « diplômés, issus des classes moyennes, culturellement favorisés<sup>184</sup> ». Là encore, le paradoxe est à souligner : les professionnels des bibliothèques souhaitent voir entrer dans les bibliothèques les personnes éloignées de la culture, qui n'ont pas l'habitude d'entrer dans ce type d'établissement et n'en connaissent donc pas les codes, et c'est pourtant ce genre de public qui est critiqué lorsqu'on parle de la gêne provoquée. On se demande donc comment les bibliothécaires se représentent réellement les publics. Ils affirment que la bibliothèque est faite pour le travail et l'étude, ce qui

---

<sup>181</sup> *ibid.*

<sup>182</sup> *ibid.*, p.44

<sup>183</sup> BERTRAND, Anne-Marie, « Le peuple, le non-public et le bon public », *art. cit.*, p.5

<sup>184</sup> *ibid.*, p.9

n'intéresse pas ou peu les personnes éloignées de ces établissements, mais ce sont pourtant ces dernières qu'ils veulent voir entrer.

Anne-Marie Bertrand souligne une raison que nous trouvons assez cohérente : si les bibliothécaires souhaitent voir entrer les publics défavorisés dans les bibliothèques c'est pour se sentir plus utiles, pour réévaluer leur métier mis à mal par les usagers consommateurs avec qui il n'y pas de relation. Les professionnels idéalisent donc le public selon leur propre intérêt. Ils éprouvent sans doute une sorte de nostalgie de la relation que pouvait entretenir le bibliothécaire avec son public. Certains essaient donc de construire cette relation et apportent leur aide, lorsqu'ils le peuvent : « *je le fais très volontiers avec des gens – alors ça fait un peu... ça fait un peu je ne sais pas quoi boyscout – avec les gens plus âgés, ou les gamins. On a de temps en temps, ici des petits gosses égarés, qui viennent avec un exposé sur Molière, et là je, je... effectivement oui...*<sup>185</sup> ». On remarque que ce n'est pas n'importe quel public à qui il faut venir en aide ; ce sont « les gens plus âgés, ou les gamins ». Cela implique plusieurs choses : soit que les autres publics ne demandent généralement pas l'aide des bibliothécaires, soit que les bibliothécaires ne considèrent pas que ce sont des publics qu'il faut aider. Ainsi, « l'utilisateur est plus ou moins bien accueilli, reçu et toléré, selon qu'il s'approche plus ou moins d'un modèle relevant des objectifs de la profession, dont les deux axes principaux sont le modèle « professionnel » (l'excellence documentaire) et le modèle « guide » (l'ouverture à tous les publics)<sup>186</sup> ».

Les bibliothécaires se font donc une représentation des publics assez paradoxale. Leur entrée en bibliothèque devient légitime, le service public est alors une des missions principales des bibliothèques. D'ailleurs, les usagers deviennent le gage de l'utilité d'une bibliothèque et ils sont ainsi un argument des professionnels auprès des municipalités, par exemple. Mais les bibliothécaires restent mitigés face à ces publics qui sont nombreux, qui prennent de la place dans l'espace physique mais également dans l'espace sonore. C'est un public qui dévalorise leur métier puisqu'ils ne se sentent plus utiles, si ce n'est pour des tâches vues comme péjoratives : indiquer les toilettes, faire de la monnaie pour les photocopieuses, etc. Les bibliothécaires tendent à mépriser certains publics, nous allons le voir plus en détails. Ils veulent toucher tous les publics, mais cette expression englobe avant tout les publics absents, ceux qui ne viennent justement pas dans l'établissement. Les publics qui sont présents, nous les avons nommés tout à l'heure, ne sont

---

<sup>185</sup> BERTRAND, A.-M., *Bibliothécaires face au public, op. cit.*, p.123

<sup>186</sup> BERTRAND, Anne-Marie, « Légitimité professionnelle et modèles d'excellence : le bibliothécaire et l'utilisateur », *BBF*, n° 6, 1995, n°6, p.53

pas ceux dont la fréquentation est la plus légitime. Nous verrons ensuite plus en détails quelles représentations se dessinent des différents types de publics présents en bibliothèques.

Pour conclure totalement ce point, il nous faut souligner un fait important : la littérature professionnelle est peu prolifique sur la question des publics, si ce n'est, nous l'avons dit, pour étudier leurs goûts et leurs comportements au sein des bibliothèques. Nous avons conscience que le manque de diversité des sources peut nous faire manquer des débats internes aux bibliothèques. Nos sources sur l'arrivée des publics sont assez récentes (1995 pour l'ouvrage d'Anne-Marie Bertrand) et il nous manquerait l'étude de la période des années 1970-1980. Nous avons cependant essayé de faire ressortir tout ce que nous paraissait cohérent et intéressant pour notre étude en complétant cela avec les quelques rares articles que nous avons trouvés (bien qu'ils soient pratiquement tous rédigés par Anne-Marie Bertrand).

### 3.3 Faire cohabiter les publics n'empêche pas la différenciation

Les bibliothèques connaissent donc un afflux du public dans les années dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, afflux indispensable pour la survie des institutions de lecture publique mais pas nécessairement bien supporté par les professionnels. Dans cette abondance de publics, ils ne parviennent plus à créer le lien qui leur était nécessaire pour sentir l'utilité de leur métier. Ces nouveaux publics, puisqu'ils sont mal connus, ne sont donc pas toujours perçus de la façon la plus positive et, comme fréquemment en bibliothèque, certains d'entre eux s'imposent comme étant plus légitimes que d'autres. Nous l'avons constaté, les personnes légitimes aux yeux des bibliothécaires sont, assez paradoxalement, ceux qui n'entrent pas. Mais qu'en est-il de celles qui fréquentent les bibliothèques ? Quels types de publics apparaissent plus légitimes dans l'espace physique de la bibliothèque ? Pour mieux dessiner la diversité des publics dans les bibliothèques modernes, nous mettrons également en exergue des publics qui ont des difficultés à trouver leur place au sein des bibliothèques, tels que les immigrés, les personnes sans abris ou encore les personnes handicapées ; ces potentiels publics sont pourtant les seuls publics désignés dans leurs diversités à travers les discours des professionnels.

Nous voudrions, avant de commencer, porter votre attention sur un point sensible. Il faut souligner que la presse professionnelle est peu fournie en matière d'opinions sur les publics à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Le BBF, que nous utilisons davantage ici, est une revue qui contient beaucoup d'études sur les publics, mais ces discours sont assez neutres. Il s'agit d'étudier leurs habitudes et

leurs goûts en matière de lecture ou encore leur utilisation de la bibliothèque. Cela montre que l'on prend en compte les publics, mais il est difficile de trouver les opinions des bibliothécaires. C'est pourquoi, tout ce que nous allons dire sont surtout des représentations hypothétiques.

### 3.3.1 Les jeunes publics

Les jeunes publics ont toujours eu un statut particulier au sein des bibliothèques : leur présence est à la fois gênante pour les bibliothécaires mais nécessaire étant donné que l'on souhaite parfaire leur éducation, leur formation, mais surtout créer chez eux des habitudes de lecture. Dans les deux dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, cette position contradictoire est loin d'avoir disparue.

#### 3.3.1.1 Les plus jeunes et les adolescents

Nous devons tout d'abord apporter une nuance et différencier les tranches d'âges en soulignant que les publics enfants (de 0 à 9 ou 10 ans) sont mieux acceptés au sein des établissements de lecture publique. D'ailleurs, les publics les plus jeunes sont les plus représentés en bibliothèque, et ce jusqu'à l'âge de 14 ou 15 ans, moment où leur taux de réinscription diminue. La tendance est donc plutôt au soin apporté à ces usagers dans le but de les initier à la lecture, de les ancrer dans une habitude de pratique de la lecture pour ainsi les fidéliser. Les acteurs de la lecture publique s'inquiètent de voir les jeunes lire moins au fur et à mesure des générations. La bibliothèque a donc un rôle important à jouer auprès de ces publics et leur intérêt est d'ailleurs double puisque le but est de faire lire les jeunes, de leur apprendre à bien lire mais, en s'intéressant particulièrement à eux, les bibliothèques espèrent également fidéliser ce lectorat. Les jeunes publics deviennent l'élément central des bibliothèques : par exemple, en 1994 le numéro 165 du *Bulletin d'informations* de l'ABF sera entièrement consacré à ces publics. Les bibliothèques travaillent d'ailleurs régulièrement en partenariat avec les écoles primaires, ce qui prouve que l'on souhaite réellement s'occuper de ce type de public.

Les plus jeunes publics (0-9 ou 10 ans) apparaissent comme un des publics les plus légitimes dans les bibliothèques. La littérature professionnelle n'est pas très prolifique au sujet de représentations de ce type de publics, mais il est clair que les bibliothèques font tout pour garder ces usagers au sein de leurs établissements. Il suffit de feuilleter les BBF pour comprendre que le développement accru des animations pour enfants, les réflexions autour des acquisitions ou

encore le soin que l'on porte à l'aménagement de leurs espaces sous-entend que le public jeunesse est hissé à la place centrale dans les bibliothèques.

Nous arrivons à voir que, globalement, les enfants sont des publics dont il faut prendre soin. Il faut leur aménager des espaces spécifiques, ne pas les brusquer, ne pas les mêler aux plus âgés face auxquels ils seraient intimidés. De plus, à propos de ses lectures, « le lecteur enfant est considéré comme plus sensible que l'adulte à la bonne ou mauvaise influence potentielle de ses lectures<sup>187</sup> ». Il faut donc se méfier de la littérature jeunesse car les enfants paraissent très influençables pour les adultes. Il faut leur faire découvrir les bons livres et ce, le plus précocement possible.

L'enfant, le jeune enfant, est un enjeu pour les bibliothèques car il faut lui apprendre à aimer la lecture qui « est censée avoir une action formatrice sur l'esprit, la sensibilité et la personnalité des lecteurs<sup>188</sup> ». Mais il représente un enjeu car il est nécessaire de le fidéliser à l'institution pour qu'il constitue les publics futurs. Pour rendre tous les services à cet enfant et le guider dans ses lectures, il faut apprendre à le connaître : « Notre déontologie première doit être de respecter le lecteur et pour le respecter il faut le *connaître* : connaître son évolution psychologique mais aussi sa (ses) culture(s), ses différences sociales, ses goûts, ses désirs<sup>189</sup>. » On reconnaît donc ici la pluralité des jeunes publics et on veut les connaître pour les respecter, ce qui les place au centre des préoccupations des professionnels.

Parmi le public des jeunes, ce sont davantage les adolescents qui dérangent quelque peu les codes d'une bibliothèque et, par conséquent, les professionnels. Cela est vrai surtout lorsqu'ils utilisent le lieu comme un espace de sociabilité, y viennent avec d'autres jeunes se rencontrer et se divertir. C'est lors de ces rencontres qui engendrent du bruit qu'ils mettent à mal les codes de la bibliothèque et en ce sens, gênent les professionnels, au même titre, nous le verrons par la suite, que les étudiants.

Nous prendrons un exemple qu'il ne faut bien sûr pas généraliser car il représente une situation bien spécifique, celle des bibliothèques implantées au sein de quartiers dits sensibles. Cet exemple nous permet de montrer seulement un des aspects des problèmes que peuvent rencontrer les professionnels face à ces publics et qui les poussent à considérer ces jeunes comme

---

<sup>187</sup> VAN DE WIELE, Nic, « Le rôle des bibliothèques de jeunesse dans le développement de la lecture des jeunes et dans la promotion de la littérature de jeunesse », *Bulletin d'informations*, ABF, 1989, n°135, p.6

<sup>188</sup> *Ibid.*

<sup>189</sup> PETITPAS, François, « Le choix des livres pour enfants dans une bibliothèque municipale », *Bulletin d'informations*, ABF, 1987, n°135, p.14

moins légitimes. Il s'agit de la médiathèque de Bron dans laquelle « de petits groupes de jeunes, âgés de 14 à 16 ans, garçons ou filles<sup>190</sup> » se sont appropriés « les espaces de la bibliothèque avec un comportement provocateur ou perturbateur<sup>191</sup> ». C'est bien ici une situation spécifique mais nous pouvons globalement dire que ce sont les comportements envahissants qui poussent les bibliothécaires à ne plus voir les publics adolescents de manière positive. L'auteure de cet article nous explique que, dans ce cas, les jeunes « ont véritablement envahi l'espace de la bibliothèque, commun aux adultes et aux enfants, excluant le public adulte<sup>192</sup> ». Si on prend cette remarque pour l'appliquer à des cas plus généraux, il est vrai que les publics jeunesse qui sont décrits par leur aptitude à être bruyants, peuvent être susceptibles d'envahir l'espace sonore de la bibliothèque.

Bien entendu, la majorité des adolescents en bibliothèque ne se comportent pas comme dans la situation de notre exemple. Mais les comportements bruyants des jeunes sont de vrais problèmes auxquels les bibliothécaires se sentent confrontés et c'est, nous pensons, une des raisons pour laquelle les jeunes, à partir d'un certain âge, ne sont plus tout à fait des publics positifs pour les bibliothécaires. Cela ne s'arrange pas avec le nouveau statut qu'ils obtiennent en devenant plus âgés, c'est-à-dire celui d'étudiants.

### 3.3.1.2 Les étudiants

Le public étudiant a toujours eu un statut ambivalent en bibliothèque et c'est encore le cas à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Il est accepté, mais sa présence dérange parce qu'il est exigeant, bruyant, et fait sa propre utilisation de la bibliothèque.

C'est un public dont la place dans la bibliothèque n'est pas tout à fait légitime. Par exemple, des bibliothécaires considèrent qu'ils sont trop nombreux au sein de leur établissement, par rapport à d'autres publics qui apparaissent de fait plus légitimes : « *Moi, ce que je trouve très très dommage, c'est qu'on a plus d'étudiants que de gens du troisième âge parce que les gens du troisième âge, moi j'ai toujours dit qu'il y avait quelque chose à faire*<sup>193</sup> ! » On voit bien ici que la fréquentation des publics plus âgés serait préférable à celle des étudiants. Cela suppose que l'on se représente les collections comme adaptées à un public plus vieux, ou peut-être que ce type de public fait preuve d'un comportement plus adéquat pour ces lieux.

---

<sup>190</sup>BOUCHARD, Véronique, « Favoriser la cohabitation des publics : l'exemple de la bibliothèque municipale de Bron », *BBF*, 1995, n°5, p.21

<sup>191</sup>*Ibid.*

<sup>192</sup>*Ibid.*

<sup>193</sup>BERTRAND, A.-M., *Bibliothécaires face au public*, op. cit., p.38

Si les étudiants ne sont pas une priorité au sein de la bibliothèque municipale c'est aussi explicitement parce que d'autres établissements leurs sont destinés : « *C'est un peu embêtant, car ce n'est pas vraiment pour eux qu'on est là en premier, c'est plutôt pour les gens du quartier. Les étudiants ont une bibliothèque universitaire*<sup>194</sup>. » En plus de nous révéler que le public étudiant a plutôt sa place en bibliothèque universitaire, cette citation souligne bien l'idée que l'on se fait du rôle de la bibliothèque. En effet, selon ce bibliothécaire et sûrement selon une majorité des professionnels, la bibliothèque doit avant tout toucher le public de proximité, c'est-à-dire « les gens du quartier ». Cela implique effectivement que l'étudiant n'a pas sa place à l'intérieur des bibliothèques municipales, ou néanmoins qu'il n'est pas une priorité pour ces établissements.

Pour autant, bien que les professionnels n'intègrent pas toujours à leur mission le service aux étudiants, ce type de public n'est pas mal reçu. Ici nous citerons le cas particulier de la BPI qui accueille énormément les publics étudiants du fait de sa surface et ses horaires d'ouverture étendus. Mais ce n'est pas les seules raisons qui poussent les étudiants à fréquenter la bibliothèque du Centre Georges Pompidou : « *Il faut quand même dire que la majorité des documents sont quand même accessibles qu'à une population étudiante... enfin, je dis étudiants, "bac plus" tout ce que vous voulez, donc on a plus... on a quand même plus de documents accessibles à un public élitiste d'étudiants qu'à un grand public. Donc peut-être qu'on n'aime pas les étudiants mais enfin on fait tout pour qu'ils restent (...)*<sup>195</sup>. » Notre bibliothécaire expose très bien le paradoxe que nous avons souligné tout au long de notre étude. Bien sûr, cette réalité n'est pas avérée pour toutes les bibliothèques de lecture publique puisque la BPI a un statut particulier, et une mission de savoir encyclopédique. Cependant, les bibliothécaires se rendent bien compte de leur problème avec ces publics : ils désirent les maintenir à l'intérieur de leurs bibliothèques mais, dans l'idée, ce n'est pas pour eux que la bibliothèque municipale a été initialement créée. On souhaite que les étudiants se rendent en bibliothèque, mais peut-être davantage dans un but de lecture-loisir, ce à quoi est de plus en plus destinée la bibliothèque municipale. On consent à ce qu'il vienne, mais en moins grand nombre : « *J'admire les étudiants, je veux qu'ils viennent. Bon, je veux ou je souhaite aussi, j'aimerais bien que le projet, le vieux projet qui a été un peu abandonné de grande bibliothèque universitaire se fasse, déjà parce que ça nous débarrasserait un peu, mais moi j'aime bien le public étudiant (...). C'est l'avenir*<sup>196</sup>. » Ces étudiants sont donc perçus comme des publics prometteurs : ils sont désignés comme étant « l'avenir », vraisemblablement parce

---

<sup>194</sup> *Ibid.*, p.37

<sup>195</sup> *Ibid.*

<sup>196</sup> *Ibid.*

qu'ils sont amenés à maintenir leur fréquentation dans le futur puisqu'on sait que les bibliothèques sont fréquentées par un nombre majoritaire d'adultes détenant des diplômes d'études supérieures.

Mais en tant qu'étudiants, les jeunes sont des publics exigeants qui attendent de la bibliothèque municipale le même service qu'on leur réserve en bibliothèque universitaire : « *Et puis, ils ne se rendent pas vraiment compte qu'ils ne sont pas en bibliothèque universitaire, non plus... Ils ont tendance à penser que... Ben en fait ça leur est dû : les étudiants en droit, il leur faudrait... je ne sais pas... cinq exemplaires de chaque ouvrage de base en droit mais bon, c'est pas possible*<sup>197</sup>. » Si on se représente les jeunes étudiants comme des publics envahissants, c'est entre autre parce que, nous l'avons dit, ils utilisent la bibliothèque municipale au même titre que la bibliothèque universitaire. En ce sens, ils estiment qu'ils peuvent tout trouver dans les collections des bibliothèques publiques et n'envisagent pas que les ouvrages trop scientifiques ne soient pas présents.

De surcroît à cette incommode exigence, les professionnels tendent à voir dans ces publics une cause de dévalorisation de leur métier : « *Quand il y a tous les étudiants d'école de commerce et tout ça qui sont là et qui sont un peu, un peu méprisants ou hautains qui demandent des choses d'une façon aussi pas toujours agréable, moi je comprends qu'on n'ait pas forcément envie de se lever ou de se décarcasser...*<sup>198</sup> » L'attitude ambivalente des bibliothécaires face à ces publics s'expliquerait en raison de la façon dont ils se comportent. Ils ont apparemment une attitude de mépris envers les bibliothécaires qu'ils considèrent peut-être comme moins diplômés qu'eux. Mais il est important de voir qu'ici notre bibliothécaire désigne un type d'étudiant particulier, ceux issus des écoles de commerces, et ajoute une remarque (« *et tout ça* ») qui tend à montrer qu'il a en tête des étudiants plutôt favorisés. Cette dévalorisation est mal vécue par les bibliothécaires qui, nous l'avons signalé, se sentent déjà dévalués par l'arrivée en masse des usagers consommateurs. Si les bibliothécaires ne désirent pas vraiment orienter leur service public vers les étudiants, c'est sans doute pour ces multiples raisons.

Des bibliothécaires trouvent parfois des justifications au jeune étudiant pour son comportement inapproprié en bibliothèque municipale : « *Je pense qu'ils ne se rendent pas vraiment compte qu'ils sont en bibliothèque publique en faite et que si on essaye de répondre à leurs demandes parce qu'ils font partie de notre public, ce ne sont pas les seuls*<sup>199</sup>. » Il est vrai que

<sup>197</sup> *Ibid.*, p.40

<sup>198</sup> *Ibid.*

<sup>199</sup> *Ibid.*

la bibliothèque universitaire est destinée aux étudiants et ses collections sont d'ailleurs adaptées à leurs travaux d'étude. De même, la bibliothèque universitaire est d'autant plus usitée en tant que lieu de sociabilité car les jeunes s'y retrouvent assez fréquemment entre deux heures de cours, pour passer le temps, par exemple. Si tout à l'heure on notait que les bibliothécaires estiment que « *ce n'est pas vraiment pour eux [qu'ils sont] là en premier*<sup>200</sup> », ici on retrouve l'idée que les étudiants font partie intégrante des publics de la bibliothèque. En revanche, le but des bibliothécaires est de leur faire comprendre que ce ne sont pas les seuls à avoir des besoins documentaires et qu'ils ne sont donc pas prioritaire au sein de bibliothèques qui ne sont pas initialement prévues pour eux.

Anne-Marie Bertrand a une bonne formule pour résumer les représentations qu'on les professionnels des bibliothèques municipales des publics étudiants : « globalement, si le public étudiants est bien accueilli, c'est dans la limite où sa présence massive, son hyper-fréquentation, ne contribuent pas à repousser un autre public, pour une part mythique, que l'on a coutume d'appeler le « grand public » et auquel les bibliothèques publiques se pensent prioritairement consacrées<sup>201</sup>. » Pour reprendre son idée, nous pouvons dire que les étudiants sont donc des publics qui peuvent trouver leur place au sein des bibliothèques municipales s'ils respectent les codes et les usagers des établissements. Nous l'avons vu, les bibliothécaires ont tendance à craindre les étudiants à cause de leur nombre et de leur éventuelle incivilité. Nous avons longuement parlé de cette position ambivalente de la part des professionnels face aux publics étudiants qui dure depuis le début de notre période étudiée. Plus récemment donc, l'étudiant peut se trouver en position de légitimité s'il se soumet aux formalités des bibliothèques, mais dans la réalité, il est le public gênant qu'il a toujours été.

### 3.3.2 Les publics en situation de handicap

Les publics en situation de handicap, ou empêchés, et l'on entend par là les personnes atteintes de handicaps physiques, sont des publics peu représentés en bibliothèque : selon une enquête faite en 1982 auprès de 622 bibliothèques, « 66 % ne reçoivent aucun enfant handicapé » et « 61 % ne reçoivent aucun adulte handicapé<sup>202</sup>. » On peut comprendre donc pourquoi la littérature professionnelle est peu prolifique à ce sujet, même si l'on trouve bien entendu des

---

<sup>200</sup> *Ibid.*, p.37

<sup>201</sup> *Ibid.*

<sup>202</sup> GRANET, Nicole, « Bibliothèques et handicapés », *BBF*, 1982, n° 7, p. 403

questionnements autour de ce problème. Mais si le nombre d'usagers handicapés est si bas, c'est entre autre parce que ce n'est pas un des principaux publics visés.

Ce n'est pas que ces publics n'ont pas leur place dans les bibliothèques, mais plutôt que leur place est considérée comme difficile à ancrer dans les pratiques. D'abord parce que des initiatives privées se sont chargées il y a bien longtemps du cas des personnes handicapées (l'Association Valentin Haüy par exemple). Mais, la question est posée à juste titre de savoir si cela est « une raison pour que les bibliothèques publiques renoncent à jouer un rôle auprès des lecteurs potentiellement défavorisés<sup>203</sup> ? » Il est vrai que la situation de la France en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap est inquiétante, car les bibliothèques étrangères montrent plus d'innovations et de modernisme dans ce domaine.

Si les publics handicapés ne se rendent pas en bibliothèque, c'est en partie parce que ces dernières ne se tournent pas vers eux : « il n'y a pas d'accessibilité réelle, pas d'accueil spécifique, pas (ou peu) de collections adaptées, pas de liens avec les associations ni les structures spécialisées<sup>204</sup> ». Qu'est-ce qui se cache derrière ces réalités ? Un manque de moyens, certainement, mais également un manque d'envie ou d'intérêt de la part des professionnels de la lecture envers ces publics. Cela se remarque notamment lorsque l'on s'intéresse aux collections : sur les 622 bibliothèques de l'étude de 1982, « 41,5 % n'ont pas de livres en gros caractères ; 94 % n'ont aucun enregistrement de texte ; aucune bibliothèque sauf Toulouse n'a de fonds en Braille exploitable ». C'est dire donc si les politiques documentaires éloignent nettement les publics en situation de handicap.

Ces quelques constatations nous montrent que les personnes handicapées trouvent difficilement leur place en bibliothèque et, c'est un fait, dans la société. Déjà en 1982, on faisait référence à « une certaine absence de prise de conscience de l'existence et des besoins de cette catégorie d'usagers<sup>205</sup> » et, 16 ans plus tard, cette question reste encore délicate : « il faut transformer son regard, surmonter son appréhension, et même quelquefois son premier mouvement de recul<sup>206</sup>. » Si le public empêché n'est, à priori, pas exclu des bibliothèques, il ne semble en tout cas pas faire partie des priorités de la majorité des bibliothécaires. Catherine Desbuquois soulève un argument qu'elle a sûrement rencontré : « Mais, objectera-t-on encore,

---

<sup>203</sup> ROBIN, Marie-Cécile, FRIGOT, Germaine, « Handicapés visuels et lecture », *Bulletin d'informations*, ABF, 1987, n°135, p.43

<sup>204</sup> *ibid.*

<sup>205</sup> GRANET, Nicole, « Bibliothèques et handicapés », *art. cit.*,

<sup>206</sup> DESBUQUOIS, Catherine, « Y a-t-il des personnes handicapées dans les bibliothèques ? » *Bulletin d'informations*, ABF, 1998, n°181, p.45

[...] nous sommes au service du plus grand nombre et nous ne faisons aucune différence de traitement : que les personnes handicapées s'intègrent et qu'elles soient autonomes et nous les accueillerons comme tout un chacun<sup>207</sup>. » On voit bien le problème soulevé ici : les bibliothécaires ont des difficultés à s'orienter vers les publics handicapés voire même refusent parfois d'aller vers eux sous le couvert de l'indifférenciation des usagers. Mais les publics en situation de handicap sont des usagers spécifiques qui, du fait de leurs difficultés physiques, peuvent difficilement se rendre d'eux même dans les établissements de lecture publique. Nous laissons planer le doute autour des problèmes évoqués par les bibliothécaires : sont-ils réels ou sont-ils davantage avancés pour camoufler une gêne face à ces potentiels publics ?

### 3.3.3 Les publics particuliers

Nous souhaitons parler maintenant de publics un peu plus particulier, eux encore peu représentés en bibliothèque mais tout de même présents. Il s'agit de les mettre en avant dans notre étude afin d'exposer la diversité des publics, bien que la littérature professionnelle ne mette que très rarement ces personnes en avant. Les sources sont donc très restreintes, et ce sont avant tout des hypothèses que nous allons poser ici.

Ces publics, ce sont d'abord les personnes en difficulté (les sans abris, les malades) qui sont surtout remarquables dans les grandes bibliothèques, et particulièrement à la B.P.I., comme le souligne Anne-Marie Bertrand : elle justifie cette présence voyante avec deux arguments : « d'une part, la sensibilité actuelle de la société aux phénomènes d'exclusion et, d'autre part, la visibilité particulière de ces publics qui ne respectent pas toujours les normes de comportement en usage dans les lieux publics (notamment les conventions implicites en termes de niveau sonore, d'odeur, de réserve ou de déférence), sans négliger le fait qu'ils peuvent tout simplement ignorer les normes et conventions<sup>208</sup> ». Notre auteur résume bien ici les opinions que se font les bibliothécaires de ces publics : de façon involontaire ces personnes mettent à mal les usages d'une bibliothèque. Parce qu'ils n'ont pas appris les convenances des bibliothèques, ils peuvent parfois déranger. De même, à cause de leurs difficultés financières ou sociales, leur apparence n'a pas toujours le soin adéquat pour les lieux publics. En même temps, on ressent parfois une gêne à les écarter de la bibliothèque parce qu'ils sont déjà éloignés de la société et que la question de leur exclusion est un sujet sensible. Nous pensons que c'est dans ces publics que s'ancre la notion de bibliothèque pour tous, de bibliothèques démocratiques.

---

<sup>207</sup> *Ibid.*

<sup>208</sup> BERTRAND, A.-M., *Bibliothécaires face au public*, op. cit., p.35

Les immigrés font également parti de ces publics particuliers même si « l'attention portée aux travailleurs immigrés est restée plus limitée<sup>209</sup>. » Ce sont eux aussi des publics qui fréquentent peu la bibliothèque, parce qu'ils ne connaissent pas toujours le fonctionnement de celles-ci et que cela en fait des lieux austères. Mais les bibliothécaires ne vont pas toujours chercher ces publics, et la presse professionnelle révèle le peu d'intérêt que l'on porte à ces publics. En effet, il est peu fait mention des immigrés, même si on trouve quelques articles, notamment dans les *BBF*. On note quelques réflexions autour de ces questions, par exemple le Groupe Ile de France de l'ABF a « organisé le 12 Décembre 1977 une journée d'étude sur le thème bibliothèque et immigrés<sup>210</sup>. » Cela souligne bien que l'on se préoccupe tout de même de ces publics délicats.

Mais, la difficulté est soulevée par monsieur Grinberg qui expose l'obstacle que représentent les bibliothécaires : « le problème est pour nous, bibliothécaires, de considérer cette catégorie dans sa diversité, comme des interlocuteurs à part entière et non comme cela s'est trop souvent fait comme une catégorie d'assistés, envers qui une action bénévole et charitable est souvent insuffisante<sup>211</sup>. » Les bibliothécaires, comme toute personne, sont soumis aux préjugés : certains n'arrivent pas à s'en détacher et ont tendance à mettre une distance entre eux et les immigrés. C'est le facteur de l'inconnu qui éloigne les bibliothèques des immigrés, et qui rendent le service difficile. Les professionnels ne savent pas toujours comment gérer ces publics qui ont souvent de grandes difficultés avec la lecture, ils n'arrivent pas toujours à répondre à leurs besoins ou ne savent pas comment y répondre. Les publics immigrés ne sont donc pas spécialement considérés comme des publics illégitimes ; ce sont surtout des publics auxquels on ne prête pas attention par peur de l'inconnu.

Les images qui ressortent des discours des professionnels à propos des deux publics que nous venons de mentionner sont assez paradoxales : nous avons montré que les bibliothèques souhaitent accueillir les publics les plus défavorisés, les plus éloignés de la culture ; pourtant, les constatations que nous venons de faire nous montrent que ce n'est pas tout à fait la réalité sur le terrain puisque les bibliothécaires sont réticents à vouloir cibler les personnes confrontées à des fortes difficultés sociales ou économiques (les sans domiciles fixes, par exemple), ou encore celles en situation de handicap. Cela implique une forte contradiction avec les discours tenus sur la mission démocratique des bibliothèques.

---

<sup>209</sup> GRINBERG, G., « Immigrés et bibliothèques publiques », *Bulletin d'informations*, ABF, 1978, n°99, p.99

<sup>210</sup> *Ibid.*

<sup>211</sup> *Ibid.*, p.101

Nous avons essayé de démontrer que, bien que l'on estime que les bibliothèques doivent être ouvertes à tous dans un but démocratique, cela n'est pas toujours le cas en réalité. Certains publics sont plus légitimes que d'autres notamment parce qu'ils correspondent à l'idéal que se sont façonnés les bibliothécaires. Anne-Marie Bertrand dresse un « portrait-robot de l'utilisateur idéal vu par les bibliothécaires<sup>212</sup> » grâce à son étude auprès de ces derniers. Le public qui serait le plus légitime devrait connaître les usages et convenances de la bibliothèque, et s'adresser au bibliothécaire de façon à ce que celui-ci se sente quelque peu en position très respectueuse : « On peut ainsi identifier, dans les discours, l'attente, l'exigence de la manifestation de politesse, de reconnaissance, de considération, de discrétion<sup>213</sup>. » Le bibliothécaire va donc privilégier les personnes qui ne sous-estiment pas son travail. En résumé, l'utilisateur légitime constitue « le portrait du bon élève. Il est poli, attentif, reconnaissant, méritant, s'exprime clairement, est à l'heure, se tient à sa place, connaît les codes, respecte le maître (le bibliothécaire)...<sup>214</sup> ».

Les autres publics, que les professionnels tendent à différencier du *bon public*, ne sont pas directement désignés comme tels. Nous l'avons vu, il s'agit surtout des jeunes publics (les adolescents et les étudiants) et des publics plus particuliers (handicapés, immigrés, sans abris, personnes en difficulté sociale, etc.). Mais cette réalité n'est pas directement décrite par les bibliothécaires : « comme si une opinion aussi peu « politiquement correcte » que de dire « il y a un public qu'on ne souhaite pas recevoir » ne pouvait que se cacher derrière le souci (louable) du confort des autres usagers<sup>215</sup>. » Anne-Marie Bertrand relève cela parce qu'elle explique que certains bibliothécaires se cachent derrière la gêne subie par les autres usagers pour critiquer les publics qu'eux-mêmes veulent difficilement voir dans leur établissement. Il est vrai qu'aucun bibliothécaire ne dira directement qu'il ne veut pas recevoir certains publics, ce sont surtout les comportements de certains qui sont critiqués : « peu de publics sont spécifiquement désignés comme indésirables : ce sont les attitudes des usagers qui sont dénoncées comme irrecevables, déplacées, insatisfaisantes<sup>216</sup> ». En revanche, nous avons vu que les réticences vont majoritairement aux mêmes types de publics, c'est-à-dire en particulier les adolescents ainsi que les étudiants.

---

<sup>212</sup>BERTRAND, A.-M., *Bibliothécaires face au public, op. cit.*, p.117

<sup>213</sup>*Ibid.*

<sup>214</sup>*Ibid.*, p.122

<sup>215</sup>*Ibid.*, p.44

<sup>216</sup>*Ibid.*

## Conclusion

L'étude qui vient de s'achever avait pour but de démontrer quelles sont les différentes représentations des professionnels par rapport à leurs publics, mais aussi de voir que ce sont ces images qui ont longtemps guidé l'organisation des bibliothèques.

D'abord, le XIX<sup>e</sup> siècle est synonyme de conservation du patrimoine et, par conséquent, d'exclusion des publics. Certains usagers sont plus légitimes – les savants, les érudits locaux – mais, globalement, les bibliothécaires les craignent tous parce que leur utilisation des ouvrages remet en cause la mission principale de conservation. Ceci implique un refus majoritaire du prêt qui apparaît dangereux, même s'il y a quelques exceptions pour les personnes jugées assez morales et dont le besoin relève d'une utilité publique. En contrepartie, cette interdiction du prêt implique des mesures à l'intérieur des établissements qui dessinent certaines de leurs représentations : l'utilisateur légitime est un homme d'un certain âge, souvent un érudit local, qui a besoin d'un certain confort et d'une luminosité suffisante ; il doit venir seul à la bibliothèque qui n'est pas un lieu de sociabilité mais un lieu où l'on effectue des travaux intellectuels et sérieux et où l'on reste assis à sa table de travail.

Les bibliothèques populaires et scolaires existent, en parallèle, mais fonctionnent d'une toute autre façon : elles sont destinées spécifiquement aux classes populaires. Les professionnels estiment qu'il faut moraliser et surtout instruire par la lecture un public dont l'éducation est rudimentaire ; ce sont des « lecteurs-enfants » très influençables. C'est pourquoi les collections contiennent des livres considérés comme moraux, dont l'influence va améliorer les mœurs de ces couches populaires. Ces prises en compte montrent que l'on traite les personnes selon les représentations socioculturelles que l'on se fait d'elles.

Globalement, ces publics sont désignés en tant qu'hommes dans les bibliothèques municipales, et dans leur globalité pour ce qui est des établissements populaires. Les autres publics, les femmes et les enfants, trouvent difficilement leur place en tant que publics spécifiques dans les discours. Les femmes ont longtemps été soumises à l'autorité des hommes et leur rôle dans la société était réduit à celui de femmes au foyer. La lecture leur était donc très fortement interdite – excepté la lecture religieuse. Elles trouveront leur place au sein des bibliothèques – selon les statistiques – en même temps que leur émancipation dans la société, mais ce n'est pas pour autant que leur spécificité en tant que public va apparaître dans les discours des professionnels. Quant aux publics jeunes, ils trouvent leur place dans les bibliothèques dans

l'entre-deux-guerres, notamment grâce à l'influence américaine du CARD. Mais il faut les éduquer, leur apprendre les bonnes mœurs afin que, dès le plus jeune âge, ils acceptent leurs conditions sociales, au même titre que les adultes des bibliothèques populaires. Cette nouvelle prise en charge des publics jeunesse marque cependant le début de nouvelles considérations : il va devenir de plus en plus légitime au sein des bibliothèques, pour devenir, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, le public le plus représenté et celui qu'on cherche à fidéliser.

Finalement, c'est durant le XX<sup>e</sup> siècle que les bibliothèques vont connaître des changements importants. Elles tendent à devenir de plus en plus ouvertes vers l'extérieur, et le désir de desservir un public plus large prend son essor après la Seconde Guerre mondiale. Les publics qui étaient auparavant craints par les bibliothécaires deviennent les usagers plus légitimes, et les savants sont descendus de leur piédestal. Cette nouvelle fonction démocratique permet le développement de réflexions autour des personnes qui ne fréquentent pas les bibliothèques parce qu'éloignées de la culture. Ces non publics sont idéalisés et redorent l'imaginaire des bibliothécaires à propos de leur métier – ce sont des publics qui ont besoin d'être guidés – ; ils deviennent les cibles des bibliothèques, les potentiels publics légitimes.

Mais la mise en place de cette nouvelle doctrine va prendre du temps, et ce n'est réellement que dans les années 1970 avec l'émergence massive des publics que cela va avoir un véritable impact sur les bibliothèques. Les populations arrivent en masse s'inscrire dans les bibliothèques, mais ces nouveaux publics ne sont pas ceux que désiraient voir arriver les professionnels : on attendait les plus démunis, les plus éloignés de la culture ; ce sont les adolescents, les étudiants, les jeunes adultes de classes moyennes qui sont venus. Les bibliothécaires sont donc déçus, et tendent à voir de façon négative ces publics qui ne correspondent pas à leur idéal.

La notion de public légitime a complètement changé durant le siècle dernier puisque, le non public correspond à présent à la définition de la légitimité. Si ce public est perçu comme plus légitime que les autres, c'est parce qu'il incarne la mission démocratique des bibliothèques. Les bibliothécaires semblent préférer idéaliser un public inconnu plutôt que de servir un public déjà présent mais dont la réalité des comportements est décevante.

Cependant, aucun public n'est réellement désigné comme étant un public que l'on ne désire pas accueillir ; les bibliothécaires ont tendance à se cacher derrière l'argument du confort des publics plus sérieux et moins bruyants : c'est parce que les comportements d'une partie des publics gênent les autres qu'ils sont critiqués par les bibliothécaires.

Globalement, les discours des professionnels autour des publics s'inscrivent dans la globalité puisque, mise à part les publics jeunesse et particuliers, il est difficile de trouver des écrits consacrés à des usagers spécifiques.

Aujourd'hui, les bibliothèques se heurtent à des difficultés pour accueillir tous les publics : les budgets insuffisants ne permettent pas aux bibliothèques d'améliorer leur accessibilité, ou encore d'acquérir les ouvrages les plus divers ; la forte ruralité de la France crée de grandes disparités entre les différentes bibliothèques du territoire, et celles-ci ont des difficultés à toucher de nouveaux publics. Mais, dans les grandes villes où les budgets sont parfois plus conséquents, les bibliothécaires ne se cacheraient-ils pas derrière ces difficultés pour refuser des actions envers certains publics parce qu'ils ne correspondent pas à leur idéal ? Il apparaît peut-être difficile de répondre à cela car le politiquement correct empêche forcément les bibliothécaires d'affirmer qu'ils ne veulent pas accueillir des personnes spécifiques, mais il serait sûrement intéressant d'enquêter auprès d'eux, d'observer leurs pratiques, pour peut-être réussir à retirer certaines observations constructives. Cela s'inscrirait dans la lignée de l'enquête effectuée par Anne-Marie Bertrand et nous permettrait de voir si, vingt ans plus tard, les choses ont évolué.

Finalement, cette étude a été bénéfique parce qu'elle a permis de prendre conscience des évolutions autour des représentations de l'élément central des bibliothèques que sont les publics et de voir que, encore à l'époque contemporaine, ces réflexions sont délicates et pas toujours assumées par les professionnels. Ces difficultés que rencontrent les bibliothécaires face à leurs publics nous font nous poser des questions quant aux formations professionnelles. En effet, aujourd'hui encore, très peu de formations aux métiers des bibliothèques permettent une préparation à l'accueil des publics, alors que le service public est devenu la fonction principale des bibliothèques. N'est-ce pourtant pas grâce à la formation que l'on pourra changer les mentalités et déconstruire les préjugés dont font parfois preuve les bibliothécaires face à leurs publics ? N'est-ce pas par la formation à l'accueil des publics particuliers ou en situation de handicap que la bibliothèque pourra répondre à sa mission démocratique ?

# Bibliographie

## Généralités

BARNETT, Graham Keith, *Histoire des bibliothèques publiques en France, de la Révolution à 1939*, Paris : Promodis, 1987, 489 p.

BOUVY, Michel, « Pour la bibliothèque publique », *Bulletin d'informations*, ABF, n°53, 1966

CHARTIER, Anne-Marie, HEBRARD, Jean, *Discours sur la lecture*, Paris : BPI – Fayard, nouv. éd., 2000, 762 p.

HASSENFORDER, Jean, *Développement comparé des bibliothèques publiques en France et en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans la seconde moitié du XIXe siècle 1850-1914*, Paris : Cercle de la Librairie, 1967, 210 p.

JOLLY, Claude, dir., *Histoire des bibliothèques françaises : Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, vol. 2, nouv. éd., Paris : Cercle de la Librairie, 2008, 746 p.

POULAIN, Martine, dir., *Histoire des bibliothèques françaises : Les bibliothèques au XXe siècle, 1914-1990*, vol. 4, nouv. éd., Paris : Cercle de la Librairie, 2009, 1187 p.

ROBERT, Ulysse, *Recueil de lois, décrets, ordonnance, arrêtés, circulaires, etc. concernant les bibliothèques publiques communales, universitaires, scolaires et populaires publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique*, Paris : H. Champion, 1883, 258 p.

VARRY, Dominique dir., *Histoire des bibliothèques françaises : Les bibliothèques de la Révolution et du XIXe siècle : 1789-1914*, vol. 3, nouv. éd., Paris : Cercle de la Librairie, 2009, 922 p.

## Les bibliothèques populaires

PELLISSON, Maurice, *Les bibliothèques populaires à l'étranger et en France*, Paris : Impr. Nationale, 1906, 220 p.

RICHTER, Noë, *Les bibliothèques populaires*, Paris, Cercle de la Librairie, 1978, 226 p.

## Les publics des bibliothèques

ARROS, Julie, *Regards sur le public à travers les manuels de formation des bibliothécaires, 1830-1940*, ENSSIB, 2014, 106 p.

BELAYCHE, Claudine, « De l'idéologie à la technique : la constitution des collections en bibliothèque publique », *Bulletin d'informations*, ABF, 1995, n°166

– Les femmes

DURUY, Victor, *Loi du 10 avril 1867*, article 1er, [http://www.crdp-strasbourg.fr/data/histoire/ecole-alsace/textes/loi\\_10avril\\_1867.pdf?parent=13](http://www.crdp-strasbourg.fr/data/histoire/ecole-alsace/textes/loi_10avril_1867.pdf?parent=13), (consulté le 13 mai 2016).

LEMAITRE, Henri, « Comptes rendus : A. Goby, inspectrice de l'enseignement primaire. *L'instituteur et la lecture*. – Paris, Plon, 1930. In-16, 214 p. », *Revue des bibliothèques*, 1931, n°1-6, pp.78-79

MARECHAL, Sylvain, *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes*, Paris : Mille et une nuits, nouv. éd., 2007, 108 p.

RICHTER, Noë, *Les femmes et la lecture au dix-neuvième siècle*, Paris : Société d'histoire de la lecture, 2004, 27 p.

#### – Les jeunes publics

AROT, Dominique (dir.), *Les bibliothèques en France, 1991-1997*, Paris : Cercle de la Librairie, 1998, 315 p.

BOUCHARD, Véronique, « Favoriser la cohabitation des publics : l'exemple de la bibliothèque municipale de Bron », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, n°5, pp. 20-24

BOUYSSI, Marcelle. « Les sections pour la jeunesse dans les bibliothèques municipales de province », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 7, 1964, pp. 283-294

GUILLEN, Geneviève, « Une bibliothèque des jeunes à Villeurbanne », Paris, *Bulletin des bibliothèques de France*, 1961, n°7, pp. 337-341

SCHMIDT, Charles, « La bibliothèque et la vie moderne », *Bulletin d'informations*, ABF, 1935, n°1

VAN DE WIELE, Nic, « Le rôle des bibliothèques de jeunesse dans le développement de la lecture des jeunes et dans la promotion de la littérature de jeunesse », *Bulletin d'informations*, ABF, 1987, n°135, pp. 5-11

#### – Les non-publics

BERNARD, Marie-Christine. « Les non-utilisateurs. Le cas de la BM de Saint-Etienne », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1989, n° 6, p. 526-537.

BERTRAND, Anne-Marie, « Accueillir les absents », In *Congrès de l'ABF*, Nantes, 2007. Consulté le 22/05/2016 : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/1507-accueillir-les-absents>

BERTRAND, Anne-Marie, « Le peuple, le non-public et le bon public : Les publics des bibliothèques et leurs représentations chez les bibliothécaires », [s. d.], : <http://www2.culture.gouv.fr/deps/colloque/bertrand.pdf> (consulté le 16/05/2106), 12 p.

#### – Les publics particuliers

DESBUQUOIS, Catherine, « Y a-t-il des personnes handicapées dans les bibliothèques ? » *Bulletin d'informations*, ABF, 1998, n°181, pp. 44-45

GRANET, Nicole, « Bibliothèques et handicapés », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 7, 1982, pp. 403-409

GRINBERG, G., « Immigrés et bibliothèques publiques », *Bulletin d'informations*, ABF, n°99, 1978

ROBIN, Marie-Cécile, FRIGOT, Germaine, « Handicapés visuels et lecture », *Bulletin d'informations*, ABF, 1987, n°135, pp. 43-47

## **Sur les bibliothécaires**

BERTRAND, Anne-Marie, « Légitimité professionnelle et modèles d'excellence : le bibliothécaire et l'utilisateur », *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 40, n° 6, 1995, pp. 52-55

POL, Neveu, « Origines de nos bibliothèques provinciales », *Revue des bibliothèques*, Paris, 1932, n°1.

## Annexes

Annexe 1 : tableau récapitulatif des occurrences concernant les publics jeunesse dans les manuels bibliothéconomiques étudiés.

	"enfants"	"adolescents"	"jeunes"	"étudiant"	
Namur	0	0	0	0	0
Constantin	1	0	1	0	0
Cousin	0	0	0	0	15
Graesel	0	0	0	0	18
Maire	0	0	0	0	22
Ricci	0	0	1	1	1
Crozet	16	0	4	8	8
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>64</b>	

## Recherche sur le comportement des lecteurs dans les bibliothèques publiques

*Un de nos jeunes membres qui s'intéresse spécialement aux questions de lecture publique, a entrepris, à titre personnel, une enquête sur le comportement des lecteurs. Nous avons pensé qu'il serait intéressant de faire connaître le questionnaire qu'il a établi et nous souhaitons qu'une telle enquête soit possible dans un grand nombre de bibliothèques.*

N.D.L.R.

**N**OUS connaissons mal actuellement les goûts et le comportement des lecteurs fréquentant les bibliothèques publiques. Certes chaque bibliothécaire a des vues empiriques sur le problème mais à ma connaissance aucune grande enquête n'a été effectuée en France pour répondre d'une façon scientifique aux questions en suspens.

Une large diffusion du questionnaire ci-après devrait permettre de combler en partie cette lacune.



Les premières questions visent à identifier le lecteur (profession, âge, sexe). Si l'on dispose d'un nombre suffisant de réponses, il sera ainsi possible d'établir une corrélation entre les caractéristiques envisagées et le comportement et les goûts des usagers.

La question n° 1 a pour but de rechercher quel rôle principal les lecteurs attribuent à la bibliothèque. Ainsi, à notre avis, une bibliothèque publique de moyenne importance n'a pas essentiellement pour mission de conserver des livres. Il sera intéressant de savoir l'opinion des usagers sur ce problème et notamment celle des jeunes.

La question n° 2 permettra de connaître d'une façon détaillée le goût des lecteurs. Sont-ils désireux de disposer de nouvelles catégories documentaires : disques, films ? Ne désirent-ils pas qu'une attention plus grande soit portée à l'acquisition de revues et de journaux hebdomadaires et quotidiens ? Quels sont les intérêts prédominants en fonction de l'âge et de la profession ? Les réponses à la question n° 3 nous apporteront des précisions supplémentaires.

La question n° 4 a pour but de rechercher les facteurs qui conditionnent le plus souvent le choix des ouvrages : influence de la famille ou des amis, des moyens d'information modernes (presse, radio, télévision, films), du libraire; part de détermination personnelle.

Quel est le rôle exercé par le bibliothécaire ? et qu'attendent les lecteurs de sa présence ? (Voir aussi la question n° 13.)

Les questions n° 5 et n° 6 visent à connaître l'attitude des usagers en présence du fichier. Quel est celui qui est le plus fréquemment utilisé ? Quels sont les éléments recherchés le plus souvent sur la fiche de catalogue ? Les réponses obtenues contribueront à résoudre le problème suivant : Quelle doit être la part du catalogage dans le travail effectué par le responsable d'une bibliothèque publique ? N'est-elle pas parfois actuellement surestimée ?

Les réponses aux questions suivantes permettront de mieux connaître la vie et les préoccupations du lecteur. (questions n° 7, 8, 9, 10, 11, 12.)

Sa famille participe-t-elle à ses curiosités et à ses recherches ? L'usager de la bibliothèque est-il aussi un bon client du libraire et quels sont les liens existant entre le prêt effectué et les achats en librairie ? A quoi l'usager consacre-t-il le plus de temps : à la lecture des ouvrages ou à la lecture des journaux et périodiques ? Y a-t-il des corrélations entre la lecture et d'autres formes de loisir ? L'usager désire-t-il fréquenter la bibliothèque ou au contraire préfère-t-il lire au dehors au maximum ?

En posant les dernières questions (n° 13, 14, 15), nous voulons savoir si l'usager désire que la bibliothèque soit un centre de vie sociale : Aimait-il participer à des cercles de lecture ? Dans quelle mesure est-il prêt à participer à la vie de sa bibliothèque ?

La dernière rubrique enfin : « Observations sur les bibliothèques publiques » devrait permettre de connaître les critiques principales formulées par les lecteurs et ainsi de mettre au point les remèdes appropriés.

Les premières réponses obtenues nous ont permis de mesurer l'intérêt de ce questionnaire. Mais pour tirer des conclusions détaillées, il importe de disposer d'un nombre important de questionnaires remplis. Seul un travail collectif peut permettre l'obtention de résultats pleinement satisfaisants. C'est pourquoi la formation d'un groupe de travail sur cette question a été envisagée (1).

Jean HASSENFORDER.

## QUESTIONNAIRE

En répondant à ce questionnaire, vous nous permettrez de mieux satisfaire vos aspirations. Merci.

Profession (ou occupation exacte) :

Age :

Sexe :

1) Quel doit être, selon vous, le rôle *principal* d'une bibliothèque ?

*oui* *non*

- a) Conserver des livres;
- b) vous permettre de vous distraire;
- c) vous permettre de vous instruire.
- d) vous permettre de vous documenter.

2) Voici une liste des différentes catégories de documents dont peut disposer une bibliothèque publique.

Indiquez par une croix, celles qui semblent vous intéresser ; par deux croix celles qui vous intéressent tout particulièrement.

<p style="text-align: center;"><i>Œuvres littéraires</i> notamment :</p> <p>Romans, Romans d'aventure, Romans policiers, Poésies, Pièces de théâtre, Essais, Divers.</p>	<p>applications (physique, chimie, mécanique). Les sciences de la vie et leurs applications (biologie, médecine, agriculture, etc...), Les arts (architecture, peinture, sculpture, etc...) Les langues, L'histoire, La géographie et les voyages, La vie d'hommes célèbres, <i>Livres d'enfants,</i> <i>Ouvrages en langue étrangère,</i> <i>Revue et périodiques,</i> <i>Journaux hebdomadaires,</i> <i>Journaux quotidiens,</i> <i>Partitions musicales,</i> <i>Disques,</i> <i>Films documentaires.</i></p>
<p style="text-align: center;"><i>Ouvrages documentaires</i> concernant :</p> <p>La philosophie, La religion, Les questions politiques, Les questions économiques, Les sciences humaines, (psychologie, sociologie, éducation). Les sciences de la matière et leurs</p>	

3) Pourriez-vous citer 10 noms de vos auteurs préférés, si possible par ordre de préférence :

4) Dans le choix des ouvrages empruntés, vous déterminez-vous en fonction :

	<i>Jamais</i>	<i>Parfois</i>	<i>Souvent</i>
a) des conseils de membres de votre famille ?			
b) des conseils d'amis ou de connaissances ?			
c) de la lecture des journaux ou des périodiques ?			
d) de l'écoute de la radio ?			
e) de l'écoute de la télévision ?			
f) de l'assistance à des films ?			
g) de la vue des livres en librairie ?			
h) de votre goût personnel pour un auteur ou un sujet ?			
i) des conseils du bibliothécaire ?			
j) des livres rencontrés au hasard en parcourant les rayons de la bibliothèque ?			
k) divers.			

Indiquez votre opinion par une croix sous la mention choisie).

5) Vous servez-vous ?

Du fichier par auteurs,  
Du fichier par sujets,  
Du fichier par titres.

Indiquez votre opinion par une croix sous la mention choisie.

<i>Jamais</i>	<i>Parfois</i>	<i>Souvent</i>

6) Si oui, quelles indications, recherchez-vous en général sur la fiche du catalogue ? (Marquez une croix en face de la rubrique).

Non de l'auteur,	Format,
Titre exact,	Nombre de pages,
Lieu d'édition,	Illustrations,
Editeur	Indication de collection,
Date.	Cote (indication de la place sur les rayons).

7) Lorsque vous empruntez un ouvrage, est-il lu aussi par des membres de votre famille ? (Barrez mention inutile).

*Jamais*

*Parfois*

*Souvent*

8) Combien de volumes empruntez-vous en moyenne par mois à la bibliothèque ?

9) Achetez-vous des livres chez le libraire ?

Si oui, combien en moyenne par an ?

Empruntez-vous aussi des livres à vos amis ?

10) Combien d'heures environ consacrez-vous à la lecture chaque semaine ?  
Lecture de livres :  
Lecture de journaux et autres :

11) a) Occupez-vous vos heures de loisir principalement par la lecture ?  
b) Sinon, quelles sont vos autres activités principales ? (indiquez par une croix en face de la mention choisie).

Radio	Arts plastiques (peinture, etc...)
Télévision	Jeu d'un instrument de musique
Cinéma	Sports
Théâtre	Bricolage
Concert	Activité sociale ou politique
Jeux divers	Divers.

12) Au cas où la bibliothèque disposerait d'une salle accueillante, préférez-vous lire ? (Indiquez par une croix, la mention choisie).

*Sur place ?*

*chez vous ?*

Les œuvres littéraires,  
Les ouvrages documentaires,  
Les revues.

13) a) D'après vous est-il souhaitable que le bibliothécaire soit à la disposition des lecteurs pour les conseiller dans le choix des ouvrages ?

b) Lui demandez vous conseil actuellement ?

14) Dans le cadre de réunions organisées par la bibliothèque, aimeriez-vous échanger des idées émises avec d'autres lecteurs au sujet d'ouvrages lus par eux et par vous ?

15) Seriez-vous prêt à contribuer personnellement au développement de votre bibliothèque ?

*Oui*

*non*

a) par une contribution financière;

b) par la participation aux travaux intérieurs de la bibliothèque.

16) Observations sur les bibliothèques publiques :

a) critiques;

b) Suggestions.

# Table des matières

SOMMAIRE .....	4
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	5
INTRODUCTION.....	6
SOURCES.....	11
Notes sur les sources.....	11
Etat des sources .....	14
1.    LE PUBLIC DANS L'ESPACE DE LA BIBLIOTHEQUE A LA FIN DU XIX <sup>E</sup> SIECLE.....	17
1.1 Les livres avant le public .....	17
1.2 Les « travailleurs », un public tout de même plus légitime que d'autres ?.....	24
2.    LES PUBLICS : LES REPRESENTATIONS SOCIOCULTURELLES INFLUENT LES PRATIQUES .....	30
2.1 Quels publics pour quelles bibliothèques ?.....	30
2.1.1 Dans les bibliothèques municipales, la peur d'un public implicitement défini.....	30
2.1.2 Le « lecteur-enfant » dans les bibliothèques populaires.....	33
2.2 Quelle place pour les femmes ? .....	36
2.3 Quelle prise en compte pour les jeunes publics ? .....	41
2.4 L'émergence d'une nouvelle légitimité pour le « non public » .....	49
3.    LES PROBLEMES DE LA MULTIPLICATION DES PUBLICS ET LEUR COHABITATION.....	53
3.1 Vers une diversité des publics .....	53
3.2 L'augmentation de la fréquentation des bibliothèques : un problème pour les bibliothécaires ?.....	61
3.3 Faire cohabiter les publics n'empêche pas la différenciation .....	67
3.3.1 Les jeunes publics .....	68
3.3.1.1 Les plus jeunes et les adolescents .....	68
3.3.1.2 Les étudiants.....	70
3.3.2 Les publics en situation de handicap .....	73
3.3.3 Les publics particuliers.....	75
CONCLUSION.....	78
BIBLIOGRAPHIE .....	81
ANNEXES.....	84
Annexe 1 : tableau récapitulatif des occurrences concernant les publics jeunesse dans les manuels bibliothéconomiques étudiés. ....	84
Annexe 2 : Texte explicatif précédant le questionnaire de Jean Hassenforder, <i>Bulletin d'informations</i> , ABF, 1956, n°21, p.155 .....	85

**Annexe 3 : Questionnaire de Jean Hassenforder, *Bulletin d'informations*, ABF, 1956, n°21, p.155.....87**

**TABLE DES MATIERES .....90**

**TABLE DES TABLEAUX.....92**

**TABLE DES ANNEXES .....93**

## Table des tableaux

Tableau 1 : Les différentes désignations du public dans les manuels étudiés. .... 25

## Table des annexes

Annexe 1 : tableau récapitulatif des occurrences concernant les publics jeunesse dans les manuels bibliothéconomiques étudiés.....	84
Annexe 2 : Texte explicatif précédant le questionnaire de Jean Hassenforder, <i>Bulletin d'informations</i> , ABF, 1956, n°21, p.155 .....	85
Annexe 3 : Questionnaire de Jean Hassenforder, <i>Bulletin d'informations</i> , ABF, 1956, n°21, p.155 .....	87

## RÉSUMÉ

Ce mémoire porte sur l'étude des représentations que se font les professionnels des bibliothèques de leurs publics. Dès les années 1830, des manuels bibliothéconomiques sont publiés et nous permettent de comprendre quels sont les publics que l'on souhaite cibler dans les bibliothèques municipales. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à aujourd'hui, les revues professionnelles prennent de l'ampleur, ce qui permet aux professionnels de prendre la parole plus régulièrement.

Notre étude tente de mettre en exergue les représentations, les images, parfois les préjugés, des professionnels envers leurs publics. Il s'agit de révéler la légitimité de certains publics et de voir que la définition de cette légitimité change à la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

**mots-clés :**

publics, bibliothèques, professionnels, bibliothécaires, représentations, manuels, revues.

## ABSTRACT

This project is about the representations that professionals of libraries have about their publics. From the 1830s, library science textbooks are published and allow us to understand which public the professionals wish to target in municipal libraries. At the end of the 19th century and until today, professionals magazines expand, which allows them to rise more regularly.

This study tries to highlight the representations, the images, sometimes the prejudices, professionals have towards their public. We tried to reveal the legitimacy of some publics and to notice that the definition of this legitimacy changes at the end of the 20th century.

**keywords :**

publics, librairies, professionnels, librarians, representations, images, textbooks, magazines.

# ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) **Laura Champcenest**  
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une  
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'Internet,  
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.  
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées  
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le **07 / 06 / 2016**

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint  
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université  
40 rue de rennes – BP 73532  
49035 Angers cedex

Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00